

ICOM FRANCE  
COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS DE L'ICOM

# De quelle définition les musées ont-ils besoin ?

Actes de la journée  
des Comités de l'ICOM

PARIS, GRANDE GALERIE DE L'ÉVOLUTION (MNHN), 10 MARS 2020



# De quelle définition les musées ont-ils besoin ?

Actes de la journée  
des Comités de l'ICOM,

---

*Paris,*  
**Grande galerie de l'évolution (MNHN),**  
**10 mars 2020**



# Sommaire



**PROPOS DE LA JOURNÉE . . . . . p.7**

**OUVERTURES OFFICIELLES . . . . . p.13**

Par Bruno David

Par Regine Schulz

**PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE . . . . . p.23**

Par Juliette Raoul-Duval

**INTRODUCTION. . . . . p.31**

Par François Mairesse

**PRÉSENTATIONS DES COMITÉS . . . . . p.43**

Introduction de Marie-Laure Estignard

Retranscription de la matinée

Tableau de synthèse de Florence Le Corre

**TABLES RONDES  
SUR DES SUJETS TRANSVERSES . . . . . p.113**

Introduction juridique par Marie Cornu

« Penser le musée comme catégorie juridique, quels enjeux de définition ? »

Introduction lexicale par Jean-Louis Chiss

« Quelques remarques linguistiques sur la définition du musée »

Première table ronde : À quoi sert une définition du musée par l'ICOM ?

Résultat de l'enquête ICOFOM par Marion Bertin

Seconde table ronde : Comment élaborer une vision commune : qu'est-ce qui nous unit ?

**CONCLUSIONS DE LA JOURNÉE . . . . . p.163**

par Juliette Raoul-Duval

**RECOMMANDATIONS . . . . . p.171**

par ICOM France, ICOM Allemagne, ICOM Europe et ICOFOM







# Propos de la journée



DE QUELLE DÉFINITION LES MUSÉES ONT-ILS BESOIN ?

**L'**assemblée générale extraordinaire du Conseil international des musées (ICOM) décidait le 7 septembre dernier à Kyoto de reporter son vote sur la « nouvelle définition du musée », laquelle avait suscité d'intenses débats dont la presse internationale a largement rendu compte.

En quelques mots, inspirés par une vision assez critique des musées du XX<sup>ème</sup> siècle – notamment occidentaux - la « nouvelle » définition proposait de déplacer le centre de gravité des musées : d'institutions conservant des collections et dédiées à la transmission aux publics de leur patrimoine artistique, historique, scientifique, naturel, le musée devenait lieu polyvalent, au service des droits humains dans leur ensemble. Une proposition en rupture avec la définition qui figurait jusque-là dans les Statuts de l'ICOM et les textes réglementaires de nombreux pays membres, prenant ses distances avec l'ancrage professionnel de l'organisation, et qui a provoqué un report de discussion. Une grande majorité des membres a mesuré qu'au-delà des mots qu'ils découvraient, c'était leur vision commune des musées de demain, de leurs missions, de leur déontologie propre qui se trouvait mise en question.

Parmi les 4 000 représentants des comités nationaux et internationaux de l'ICOM présents, sur les 44 000 que compte l'organisation dans 135 pays, nombreux sont repartis avec un sentiment d'urgence à redéfinir, non pas tant le mot « musée », que ce qui lie les musées entre eux et leurs perspectives d'avenir partagé : la « définition » est un outil opérationnel, non une parabole ; comme outil, elle doit être simple et consensuelle, et évidemment exempte de malentendus, de termes flous ou de lacunes. Parvenir à définir ce qui rapproche les musées dans un projet commun est un autre enjeu, décisif pour une organisation mondiale qui les représente : qu'est-ce qui fait la singularité d'un musée aujourd'hui et le distingue d'autres lieux « polyphoniques et inclusifs », comme il s'en crée chaque jour dans toutes les régions du monde (centres culturels, salles de spectacle...) ? En quoi les « collections » et le travail spécifique qu'elles requièrent sont-elles précisément ce qui fait le sens des musées et la force du lien social qu'ils suscitent ? Quelles nouvelles compétences et qualifications fondent aujourd'hui l'excellence professionnelle garante de la confiance que les publics accordent aux musées, pour transmettre leur histoire ? Quelle actualisation

du Code de déontologie, culture commune des professionnels de musée, est rendue nécessaire par ces changements à l'œuvre ?

Depuis Kyoto, ces questions ont pris place, parfois intensément, au sein des nombreux comités de l'ICOM et même au-delà, avec d'autres organisations professionnelles de musées et entre acteurs culturels, journalistes, associations, responsables publics... C'est le fruit de ces travaux qu'ICOM France se propose de recueillir, en mars, à Paris. Bien sûr, il s'exprimera des convictions et des propositions différentes voire divergentes. Parmi les 135 pays membres de l'ICOM, que de modèles culturels différents ! Il ne s'agit pas de vouloir harmoniser. Il s'agit d'avancer dans une même direction et de porter des valeurs qui rassemblent.

C'est cela qui fait l'unité de l'ICOM depuis plus de 70 ans et permet aux professionnels, quelle que soit leur position dans leur organisation et la position de leur organisation dans leur pays, de dialoguer et d'exercer leur métier.

La journée de travail a été l'occasion de donner la parole aux représentants des comités nationaux et internationaux et des alliances qui ont animé des discussions avec leurs membres depuis six mois : positions exprimées, attentes et propositions pour la suite. Des tables rondes ont permis de comparer les approches et de relancer la démarche prospective.





# Ouvertures officielles



DE QUELLE DÉFINITION LES MUSÉES ONT-ILS BESOIN ?



## **Discours de Bruno David, président du Muséum national d'histoire naturelle**

**M**adame la présidente du Comité français du Conseil international des musées, chère Juliette Raoul-Duval,  
Chers collègues et amis,

Je suis très heureux de vous voir si nombreux ce matin dans l'auditorium de la Grande galerie de l'Evolution sur le site du Jardin des Plantes qui est, comme vous le savez, le site historique du Muséum national d'histoire naturelle.

C'est un grand honneur de vous accueillir dans nos murs et je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette journée des comités ICOM qui rassemble une multitude d'acteurs, ce qui nous promet des échanges aussi fructueux que passionnants.

Chers amis, si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est pour évoquer une question qui a suscité un grand nombre de débats lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'ICOM qui s'est déroulée à Kyoto en septembre dernier : celle de la définition des musées.

Une question qui a soulevé des débats intenses et denses, témoins de désaccords entre les membres de l'ICOM et je remercie Juliette Raoul-Duval d'avoir œuvré au report de ce vote pour laisser aux membres des différents comités le temps du dialogue et des échanges en espérant que nous pourrions converger.

Quel que soit le point de vue défendu, il s'agit aujourd'hui de créer les conditions d'un débat cordial et apaisé autour de cette définition cruciale, en cela qu'elle conditionne le cadre même de nos activités muséales.

C'est aussi la raison pour laquelle, j'invite à ne pas tomber dans le piège de la polémique ou de la posture partisane. En tant que représentant de musée, notre rôle vis-à-vis de nos publics et de nos sociétés est trop important et il nous enjoint à ne pas nous désunir.

Pour autant, éviter le piège des postures ne signifie pas éviter les

questions de fond. Cette journée doit nous permettre de trouver une position d'équilibre qui ne fragilise pas l'ICOM mais au contraire réaffirme et renforce son rôle. Pour cela, j'ai la conviction que nous devons faire face à ce qui nous divise. Nous devons regarder en face cette situation d'antagonisme pour en tirer des enseignements collectifs partagés par tous.

Et pour entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de vous parler de ce que je connais bien, c'est-à-dire d'un musée de science.

Au Muséum, le cœur de notre mission de service public est d'étudier la planète, le vivant (y compris l'Homme) depuis leurs origines jusqu'à nos jours. Inventorier la nature, la comprendre en profondeur et ainsi mieux la connaître afin de contribuer à une préservation durable de ce patrimoine commun de l'Humanité.

Les collections naturalistes du Muséum national d'histoire naturelle abritent des millions de spécimens rassemblés depuis plusieurs siècles. Ces collections, sur lesquelles s'appuie la recherche ne sont pas un assemblage hétéroclite comme cela a pu être le cas à l'époque des cabinets de curiosités où des gens passionnés accumulaient sans ordonner autrement que par leurs sens de l'esthétique.

Dans un musée d'histoire naturelle, la connaissance scientifique a permis au fil des siècles d'agencer les collections de manière cohérente afin de délivrer à nos visiteurs un message qui ait du sens et même un sens universel, celui de l'histoire de la vie et de la planète.

Il est important que cette cohérence des collections soit lisible aussi dans nos présentations au public. Elle est, de fait, soutenue par un discours qui signale l'intention de l'exposition, qu'elle soit temporaire ou permanente.

- S'il s'agit d'un musée libellé comme tel par l'ICOM, il faut que ce discours mobilise des véritables connaissances.
- S'il s'agit de véritables connaissances, celles-ci doivent impérativement être validées collectivement et révisées périodiquement à l'aune de l'avancée de la recherche scientifique et à l'aune de la démarche scientifique.

Et c'est là peut-être que va surgir un premier désaccord : la conséquence directe de cette approche est qu'il est difficile de mettre

côte à côte un discours scientifique révisable et un discours identitaire conçu comme immuable, comme s'ils relevaient de la même épistémologie.

Ce serait tromper le public que de mettre sur un même pied une connaissance passée au crible de la démarche scientifique avec une interprétation personnelle (une opinion) ou mystique aussi respectables soient-elles. Il y a là une différence de nature et pas seulement de degré.

Cela ne signifie en aucun cas qu'il faille réduire au silence ou rendre invisible des croyances ou des revendications identitaires qui peuvent constituer des points d'appui éclairants. Il suffit de mettre en place les moyens d'identifier ce qui relève du témoignage, et ce qui relève du discours muséal fondé sur des connaissances, et qui vient en surplomb.

Il ne faudrait, en effet, pas mettre au même niveau, à travers une égale signalétique, des éclairages qui, fondamentalement, ne sont pas homologues. Et encore moins qu'un autre discours soit substitué à celui de la science. Je parle bien ici des musées scientifiques.

C'est la vocation même de l'ICOM et notre raison d'être à tous : promouvoir des connaissances fiables et les diffuser au plus large public.

Une vocation que l'approche universaliste favorise car elle prend en compte et englobe tous les particularismes.

Aujourd'hui, c'est ce principe d'universalisme, clairement défini que je veux défendre auprès de vous. Un principe d'universalité de la connaissance qui est au fondement même de la méthode scientifique.

Mes chers collègues, la science n'est pas un archipel fait d'une multitude de points de vue d'égale légitimité, c'est un continent massif dont les contours peuvent évoluer, mais qui reste unique. Un continent que nous continuons de découvrir jour après jour et qui rappelle à chacun ce que nous avons de commun.

Si les musées ne deviennent que des juxtapositions de témoignages, c'est alors l'expropriation de la science de ces lieux qui se prépare,

ainsi que la communautarisation des représentations qui remplacera le savoir conçu en tant que bien public.

Enfin, et ce sera ma conclusion, la science ne s'accorde pas des adjectifs : il n'y a pas de science française, italienne ou chinoise, il n'y a pas de science occidentale ou orientale. Le lieu des découvertes ou l'origine des hommes qui les font ne doivent pas être prétexte à qualifier la science. Elle ne doit être l'objet d'aucune revendication particulière ni succomber aux sirènes du relativisme. Il en va de la transmission des savoirs aux jeunes générations mais également de la bonne santé de nos systèmes politiques et de nos démocraties.

Je vous remercie pour votre attention et laisse maintenant la parole à Regine Schulz, présidente du Conseil consultatif de l'ICOM.

## Discours de Regine Schulz, présidente du Conseil consultatif de l'ICOM

**C**hère Juliette Raoul-Duval, cher Bruno David, chers collègues de l'ICOM France, cher Markus Waltz, Merci beaucoup d'avoir organisé cette conférence sur le thème « De quelle définition les musées ont-ils besoin ? » ainsi que d'avoir réalisé la synthèse des travaux des comités nationaux et internationaux et des alliances de l'ICOM après Kyoto.

Je suis très heureuse d'être présente ici parmi vous aujourd'hui et d'avoir la chance d'écouter vos idées et de participer à vos discussions. Il est remarquable que de nombreux collègues de comités nationaux et internationaux différents participent à cette conférence et rencontrent des experts juridique et lexicographique. Les experts en question sont JL Chiss (lexicographique) et M Cornu (juridique).

Au début de cette réunion, je voudrais vous rappeler la raison pour laquelle un nouveau comité permanent a été créé afin de discuter de la précédente définition de l'ICOM, qui a été mise à jour pour la dernière fois en 2007. Tous n'étaient pas et ne sont pas convaincus que nous avons besoin d'une nouvelle définition, compte tenu du succès de la précédente, qui est acceptée et également adoptée par de nombreux pays dans le monde, même dans leurs propres législations et réglementations.

Cependant, nous vivons dans un monde en constante évolution, faisant face à de nouveaux défis, à de nouvelles attentes et opportunités, et les musées font partie de ce monde en mutation. Je me souviens de nombreux débats portant sur des questions, telles que :

- Avons-nous encore besoin de musées à l'avenir ?
- Y a-t-il un manque d'inspiration pour l'avenir et comment faudrait-il le surmonter ?
- Dans un avenir proche, l'accès numérique peut-il et va-t-il remplacer l'accès physique aux collections ?
- Comment gérer non seulement la culture matérielle, mais également la culture immatérielle ?

Ou encore :

- Comment pouvons-nous définir le rôle des musées afin qu'ils puissent continuer à être significatifs et fondamentaux pour les générations et les sociétés futures ?

Le débat sur la définition du terme « musée » devrait prendre en considération les différents intérêts de ses parties prenantes. A ma connaissance, il existe trois approches très différentes pour répondre à cette tâche et parvenir à une définition nouvelle ou mise à jour du terme « musée » :

- La première approche est une approche identitaire, qui élargit la définition et se concentre davantage sur la vision et la mission des musées.
- La deuxième est une approche fonctionnelle centrée sur les aspects informatifs, pédagogiques et éducatifs de la définition.
- Enfin, la troisième est une approche de délimitation, qui résulte de la controverse entre des objectifs commerciaux des musées, et des buts non-commerciaux.

La définition du MDPP était largement basée sur l'approche identitaire et voulait inclure des aspects d'une vision attrayante dans le nouveau texte. Cette approche était plus importante pour le MDPP que les aspects fonctionnels ou catégoriels. La critique a été principalement motivée par l'approche fonctionnelle basée sur les expériences, les besoins et la situation de nombreux musées dans le monde.

La décision de l'ICOM est liée à ce débat, et à la mission, la vision et la définition même de l'ICOM. Si nous ne trouvons pas le moyen de jeter des ponts entre les idées et les besoins de nos membres, ainsi qu'une voie vers l'avenir et une vision pour le futur, l'ICOM pourrait se séparer, voire se séparer. Nous devons éviter cela. Mais cette discussion a également fait et fait toujours de l'ICOM une organisation fertile et vivante. Je n'avais pas vu de débats aussi brûlants à l'ICOM depuis de nombreuses années, et c'est une conséquence positive.

J'attends maintenant les discussions avec impatience et j'espère que nous apprendrons tous les uns des autres.







# Présentation de la journée



DE QUELLE DÉFINITION LES MUSÉES ONT-ILS BESOIN ?

## Introduction et contexte par Juliette Raoul-Duval, présidente d'ICOM France

**B**ienvenue à tous, nombreux ce matin pour cette réunion. Merci à Bruno David et au MNHN de nous accueillir. Merci à Regina Schulz présidente du conseil consultatif de l'ICOM avec nous

Nous sommes heureux de vous accueillir à Paris ; je dois rendre hommage aux partenaires avec qui nous avons organisé cette première « journée des comités » : ICOM Europe, ICOM Allemagne, ICOFOM, nos amis italiens... nous avons œuvré tous ensemble et tout particulièrement Alberto, Luis, Markus, Bruno représenté par Marion.

Vous savez comment est né le projet de cette journée, je n'en rappelle que quelques étapes : Kyoto et la présentation au vote d'une « nouvelle définition des musées », soulevant de nombreuses interrogations, sur le fond comme sur la forme. Sur la forme, moins de 5 semaines d'été pour consulter ses membres. Sur le fond : ambiguïté des formulations employées ou omises, positionnement en second plan des collections et des tâches y afférentes, glissement de la nature-même de notre organisation professionnelle jusqu'à embrasser largement les registres des droits de l'homme ...

Dès l'été, avec les partenaires que j'ai cités et le soutien de plusieurs dizaines de comités, nous avons suggéré que le vote soit reporté pour laisser davantage de temps à l'analyse des changements que l'on nous proposait et à l'évaluation de leurs conséquences. Les Statuts de l'ICOM ne permettant pas d'annuler une assemblée générale extraordinaire déjà convoquée, le débat a eu lieu. Vif. En séance le 7 septembre à Kyoto : un vote (plus de 70 %) a reporté l'adoption du texte.

Aussitôt, il a été annoncé que la « nouvelle définition » reviendrait à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée de l'ICOM. Aussitôt, il a été décidé par les signataires de la demande de report de poursuivre leurs réflexions avec les membres de leurs comités.

Tous ceux qui se sont trouvés plongés dans ce climat, tous - les *pour*

comme les *contre* (la définition) – ont, je crois, ressenti qu’il ne s’agissait pas que d’une querelle de mots.

Que ce qui nous passionnait - divisait par passion - c’était la vision de notre réalité professionnelle.

- Vision de ce que sont les musées : leur histoire, leur rôle dans la société, les idéaux dont ils sont porteurs, leur poids dans la construction du lien social à venir, de par le monde, puisque nous sommes une organisation vivante dans 135 pays tout autour du globe.
- Vision de ce qu’est l’ICOM : ICOM n’a pas l’exclusivité de la définition des musées. Le terme « musée » n’est pas une appellation protégée. Mais nous avons été frappés que le débat de Kyoto résonne dans l’ensemble du paysage culturel, au sein des institutions et même de la presse (nous avons préparé une revue de presse, elle est éloquente). La définition de l’ICOM fait autorité, (fait loi parfois), bien au-delà de l’ICOM et de ses membres. Soyons-en fiers, mais cela nous oblige ; une juriste et un linguiste nous parleront tout à l’heure du sens et du poids d’une « définition » dans ce contexte.
- Vision de ce qu’est une définition : les mots qu’on ajoute et ceux qu’on enlève, l’ordre dans lequel on les met, tout pèse et prend sens, ce n’est pas un libre exercice de littérature, c’est un cadre qui va droit au but, ordonne et hiérarchise. C’est de la hiérarchisation de nos priorités que nous aurons à travailler pendant les deux prochaines années.

Il ne s’agit pas pour nous de débattre d’une définition universelle, mais de celle qui structurera durablement notre organisation et devra lier nos membres entre eux, au-delà de leurs différences. Car, convenons que ceux qui ne partagent pas la même définition de leur métier peinent à s’unir dans la même organisation professionnelle. Pour qu’ICOM perdure, nous avons l’obligation de nous entendre. A Kyoto, certains ont vu le moment où ICOM allait se fracturer sur des malentendus cruciaux. Il faut les reconnaître et les surmonter ensemble.

Il n’y a pas de place pour la polémique.

On nous prête, à nous, organisateurs de cette journée, de vouloir diviser et nous opposer à un groupe de travail « statutaire » officiellement

nommé par notre présidente ... Ne prêtons pas en retour à nos collègues du MDDP 2, dont j'ai accepté sous certaines conditions de faire désormais partie, des pensées aussi précieuses. La présidente du MDPP comme de l'ICOM ont été conviées, ainsi que tous les membres du bureau exécutif et du *standing committee*. Certains sont présents ou représentés parmi nous. L'initiative trouve sa place dans le nécessaire débat que la présidente appelle de ses vœux.

A nous, aujourd'hui, de convaincre que nous sommes réunis pour rassembler. Vous êtes, nous sommes, des présidents de comités, national ou international, tous élus par les membres ... Rassembler, informer et faire dialoguer les membres est notre mandat.

Et c'est faisable : il y a heureusement beaucoup de choses avec lesquelles nous sommes sans doute tous d'accord, même dans la fameuse définition. Par exemple, je parie qu'aucun d'entre nous ne pense que les musées ne doivent pas être inclusifs. Depuis des décennies, tous ou presque ont mis le public au cœur de leur activité. Ici même, la loi Musée de France de 2002 - près de 20 ans - met la démocratisation de l'accès au musée au sommet des priorités et le rapport « musée du XXI<sup>ème</sup> siècle » appelait il y a 3 ans, à renforcer encore cet objectif. Pour cela, diversifier l'offre et rechercher l'attractivité. Si c'est cela qu'on appelle « polyphonique » (le mot est mal choisi - il prête à la caricature) qui ne le fait pas ? Et même, ne tente pas d'y exceller ?

Quant à *inclure* et *être attractif*, ou être pourvoyeur de bien-être, ce sont les mots-valises de toutes les activités du champ de la culture et des loisirs : les stades, les salles de spectacle, les centres culturels ... En quoi cela est-il propre aux musées ? Le propre d'une définition, c'est de dire ce qui nous appartient « en propre ».

Beaucoup se sont émus que les termes qui caractérisent en propre les métiers des musées passent au second plan, voire disparaissent : conserver, éduquer, effectuer un travail scientifique.

Certaines enquêtes ont circulé pour questionner les membres sur la pertinence ou l'acceptabilité de tel ou tel mot, l'absence de tel autre.

Mais nous savons tous que les termes, isolément, ne livrent qu'une partie de leur sens. Entre les mots, ce sont leurs liaisons qu'on entend et la logique qu'elles portent. Leur portée.

Le MDPP2 s'est donc engagé il y a quelques jours dans la voie d'un nouveau dialogue. À nous, représentants élus des membres, de nourrir ce dialogue. En consultant les membres et en faisant des propositions, pas seulement sur des mots mais sur des contenus et des chantiers nouveaux et prospectifs.

Le calendrier qui est proposé est court. Cela fait partie du dialogue de dire si nous le trouvons trop court.

L'enjeu est que nous sortions ce soir convaincus que ce qui nous unit *existe*, que nous appartenons à une même communauté professionnelle.

Dire et débattre, surtout entre gens qui ne pensent pas tous la même chose, ça ne sert que si au bout de cette journée, nous savons concrètement mieux les approches que nous voulons porter ensemble dans l'avenir. Partout dans le monde, les musées connaissent des transformations majeures, parfois radicales. Les technologies, l'obligation de trouver des recettes, l'accueil de publics éloignés, l'instrumentalisation dans la diplomatie culturelle, l'engagement de durabilité, tout cela exige au quotidien de nouvelles compétences et coopérations.

Les musées ont tellement changé en douze ans qu'il est légitime d'actualiser leur « définition ». Mais ils vont tellement changer dans les douze ans à venir, qu'il s'agit d'anticiper quel ICOM les professionnels reconnaitront demain comme une organisation qui les représente. Quelle déontologie nous cimente ?

On attend beaucoup de nous. On nous attend même au coin du bois si j'ose dire, on dit déjà que c'est la journée de la pensée unique occidentale.

Alors, je demande à tous en particulier aux modérateurs et aux rapporteurs, de rechercher ardemment tout au long de la journée, non pas ce qui fait polémique mais ce qui fait socle et consensus. Et si nous n'avons pas fini ce soir de trouver notre socle - c'est bien probable et les dix-huit mois qui restent avant un nouveau vote ne seront pas de trop - il faudra que nous repartions chacun avec des tâches à faire, des méthodes pour produire et faire remonter les attentes de nos membres.

Voilà ce que nous pouvons apporter au MDPP2, dont la tâche est

difficile et que nous devons soutenir. C'est l'orientation que je souhaite que nous donnions à cette journée.

Je remercie d'avance tous ceux d'entre vous qui ont accepté de s'y prêter et m'engage à ce que les autres aient accès à la publication de nos débats.

Bonne journée à tous.





# Introduction



DE QUELLE DÉFINITION LES MUSÉES ONT-ILS BESOIN ?

## **Définitions et missions des musées François Mairesse, professeur à la Sorbonne nouvelle, titulaire de la Chaire Unesco sur l'étude de la diversité muséale et son évolution (CERLIS, CNRS, Labex ICCA).**

**L**a définition du musée est évidemment plus ancienne que celle de l'ICOM : il en existe depuis au moins trois siècles. J'évoquerai juste celle de George Brown Goode, ichthyologue, directeur-adjoint à la Smithsonian Institution de Washington et surtout l'un des premiers « muséologues modernes », qui date de 1896 ; il décrit le musée comme :

*« an institution for the preservation of those objects which best illustrate the phenomena of nature and the works of man, and the utilization of these for the increase of knowledge and for the culture and enlightenment of the people. »<sup>1</sup>*

Brown Goode met en relief à la fois l'importance des objets et la recherche qui sous-tend le travail muséal. La fin du XIX<sup>e</sup> siècle constitue à cet égard un moment important pour la professionnalisation du secteur, à travers notamment la création de la *Museums association* britannique. Le principe même de professionnalisation suppose une réflexion sur ce qui fait l'essence du travail muséal, donc la nature du musée. L'approche de Brown Goode n'est pas la seule, mais elle souligne notamment l'aspect scientifique du musée, comme l'a évoqué Bruno David dans son introduction à cette journée.

L'institutionnalisation de l'ICOM, en 1946, nécessite la rédaction de Statuts, lesquels supposent à leur tour que l'organisation précise qui sont ses membres (il s'agit d'une association loi 1901). L'ICOM regroupant les professionnels de musées, il convient donc de définir cette institution dans son sens large – aussi bien les muséums que les musées de beaux-arts ou d'ethnographie. Dans la première définition,

(1) Brown Goode G., “The principles of museum administration”, *Report of Proceedings with the papers read at the sixth annual general meeting, held in Newcastle-upon-tyne, July 23rd-26th*, London, Dulau, 1896, p. 69-148.

« Le mot « musée » désigne toutes les collections de documents artistiques, techniques, scientifiques, historiques ou archéologiques ouvertes au public, y compris les jardins zoologiques et botaniques, mais à l'exclusion des bibliothèques, exception faite de celles qui entretiennent en permanence des salles d'exposition » (Article 2, Section II, 1946)<sup>2</sup>.

Le musée est donc d'abord défini à partir de sa collection. Il inclut par ailleurs un certain nombre d'institutions qui ne sont pas toujours intitulées « musée » mais qui sont intégrées au sein de l'ICOM comme des musées : les parcs zoologiques, les jardins botaniques, etc., bref ce qui progressivement constituera une liste de plus en plus longue (qui inclura les centres de science ou des centres de restauration) évoquant le monde muséal rassemblé autour de l'ICOM.

Cette définition s'est transformée à de multiples reprises (1951, 1961, 1974, 1989, 1995, 2001, 2007). Certains moments ont sans doute été plus décisifs que d'autres. L'un de ces moments majeurs est lié à la crise de 1971 au sein de l'ICOM. Selon Hugues de Varine

(2) L'ensemble des définitions de l'ICOM est repris dans Mairesse F. (Ed.), *Définir le musée du XXI<sup>e</sup> siècle. Matériaux pour une discussion*, Paris, ICOFOM, 2017.

(3) Conversation personnelle avec l'auteur, janvier 2020, et article inédit : « Lorsqu'il fallut préparer la IX<sup>ème</sup> Conférence générale, qui devait se tenir à Paris et Grenoble, le Conseil Exécutif décida d'adopter le thème « Le musée au service des hommes aujourd'hui et demain » et d'inviter comme conférenciers principaux des personnalités politiques : deux ministres français, des ministres allemand et soviétique, un ancien ministre du Dahomey (Bénin aujourd'hui), Stanislas Adotevi, et le concepteur des nouveaux musées nationaux du Mexique, Mario Vazquez. Après un discours inaugural à Paris du ministre français de la culture, Jacques Duhamel, qui prit des libertés avec l'orthodoxie de son propre ministère, suivi à Dijon de celui du ministre de l'environnement, Robert Poujade, qui annonça un nouveau concept appelé écomusée pour les musées liés à la nature et à l'environnement, les séances de Grenoble entendirent entre autres Mario Vazquez qui demanda que les musées soient d'abord faits pour les peuples et se libèrent des contraintes imposées par la tradition européenne, puis Stanislas Adotevi qui revendiqua la dé-européanisation des cultures et des musées en Afrique.

Cette succession de points de vue non-conformistes encouragea un groupe de jeunes participants de nombreux pays, surtout d'Europe et d'Amérique du Nord et du Sud, à demander, de façon parfois véhémement, une modernisation du musée, de ses missions et de ses pratiques, et aussi une modernisation de l'ICOM, de ses structures et du statut de ses membres. La majorité restée attachée à la tradition réagit vigoureusement et il y eut des débats acharnés entre les Anciens et les Modernes, qui furent finalement arbitrés par le président sortant, Arthur van Schendel, et le nouveau président, Jan Jelinek ».

qui était alors le directeur de l'organisation, si on n'en est pas venu aux mains lors de l'Assemblée générale de 1971 à Grenoble, on n'en était pas loin<sup>3</sup> : les jeunes générations de conservateur réclamaient alors énergiquement du changement, considérant que le musée devait s'adapter à la société. C'est sans doute un moment de tensions relativement similaire que l'on a vécu à Kyoto, même si l'ICOM a beaucoup changé depuis les années 1970. En revanche, Varine se souvient que la définition elle-même, qui a résulté trois ans plus tard de cette volonté de transformation, a été adoptée avec un large consensus (comme toutes les définitions de l'ICOM). La définition de 1974 est connue, elle a très largement transformé le paysage définitionnel du musée et globalement, elle n'a pas beaucoup évolué depuis lors :

« Le musée est une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'études, d'éducation et de délectation » (1974).

On y retrouve des notions qui nous apparaissent comme fondamentales, notamment le fait que le musée soit « au service de la société et de son développement », ou qu'il soit une institution « sans but lucratif ». Cette définition semble avoir longtemps fait l'unanimité autour d'elle ; elle a pourtant assez rapidement été contestée, notamment par l'association britannique qui en 1998, après avoir pourtant adopté la définition de l'ICOM, décide de s'en séparer pour produire sa propre définition :

*« Museums enable people to explore collections for inspiration, learning and enjoyment. They are institutions that collect, safeguard and make accessible artefacts and specimens, which they hold in trust for society. This definition includes art galleries with collections of works of art, as well as museums with historical collections of objects. »* (1998)<sup>4</sup>

La *Museums association* place ainsi les gens au cœur de l'institution : « *Museums are for people* », ce qui marque un désir

(4) Site internet de la Museums Association  
<https://www.museumsassociation.org/about/frequently-asked-questions>

de changement en regard de la définition précédente, encore largement marquée par « la société », « les témoins matériels de l'homme et de son environnement », ainsi que la recherche. La dernière transformation opérée au sein de l'ICOM, en 2007 et avec un large consensus, est également issue d'un processus assez long dans lequel beaucoup de membres de l'ICOM (sachant manier la langue de Shakespeare) se sont impliqués, et pour lesquels l'ICOFOM s'est assez largement investi, en produisant notamment une monographie (*Vers une redéfinition du musée ?*<sup>5</sup>). La définition de 2007 est bien connue – elle est encore utilisée de nos jours et ne paraît pas avoir radicalement changé par rapport à celle de 1974.

« Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation » (2007).

Ce sont en effet essentiellement les notions de patrimoines matériel et immatériel de l'humanité qui ont été ajoutées. En revanche, un élément, qui est peut-être plus fondamental que ce que l'on imaginait à l'époque a été retiré : c'est la fameuse liste des institutions reconnues par l'ICOM comme musées, et qui comprenait neuf catégories détaillées. C'est notamment cette liste qui permettait, pour les comités nationaux, d'identifier les établissements dont les professionnels pouvaient devenir membres et ceux qui n'entraient pas dans le cadre général ou pour lesquels une discussion devait s'imposer. Cette liste permettait par ailleurs de souligner que la définition générale avait des limites (du fait de son caractère général), et que pour l'adapter, il était plus facile de travailler sur la liste afin de préciser les membres que l'on souhaitait intégrer, plutôt que de chercher à englober toutes les formes muséales à travers la définition générale.

La définition de 2007 illustre en outre la continuité qui s'est opérée entre toutes les définitions précédemment envisagées par les générations de professionnels de l'ICOM : si l'on prend les termes utilisés dans les définitions précédentes (*en italiques et datés entre*

(5) Mairesse F., Desvallées A. (Dir.), *Vers une redéfinition du musée ?*, Paris, l'Harmattan, 2007. Traduction en anglais en 2010, traduction en espagnol en 2019.

*parenthèse*), on peut voir à l'œuvre ce principe de continuité, nous reliant avec les générations précédentes.

« Un musée est une *institution* (1961) *permanente* (1951) *sans but lucratif* (1974) *au service de la société et de son développement* (1974), *ouverte au public* (1946), *qui acquiert* (1974), *conserve* (1951), *étudie* (1951), *expose* (1951) et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité *et de son environnement* (1974) *à des fins d'études* (1961), *d'éducation* (1961) *et de délectation* (1961) ».

La définition de 2007 résulte donc d'une longue sédimentation entre ces différents moments d'évolution et a intégré l'ensemble des discussions des professionnels sur le principe du musée, de manière harmonieuse et en respectant les générations de professionnels qui se sont succédé.

Le processus qui a été mis en œuvre à partir de 2016 sous la houlette de Jette Sandahl, a conduit à la création d'un comité (MDPP1), en parallèle à toute une série de réflexions, notamment celles initiées au sein d'ICOFOM (qui a organisé une dizaine de colloques dans le monde et produit plusieurs monographies sur la définition<sup>6</sup>). La définition suggérée par le MDPP1 à Kyoto, on le sait, est radicalement différente des précédentes. Si l'on tente le même exercice que pour la définition de 2007, on obtient :

Les musées sont des lieux de démocratisation inclusifs et polyphoniques, dédiés au dialogue critique sur les passés et les futurs. Reconnaisant et abordant les conflits et les défis du présent, ils sont les dépositaires d'artefacts et de spécimens pour la *société* (1974). Ils sauvegardent des mémoires diverses pour les générations futures et garantissent l'égalité des droits et l'égalité d'accès au *patrimoine* (2007) pour tous les peuples. Les musées n'ont pas *de but lucratif* (1974). Ils sont participatifs et transparents, et travaillent en collaboration active avec et pour diverses communautés afin de collecter, préserver, *étudier* (1951),

(6) Outre la monographie déjà citée, il s'agit de Brulon Soares B., Brown K., Nazor O. (Ed.), *Defining Museums of the 21st century: plural experiences*. Paris, ICOFOM, 2018 et de Chung Y. S. S., Leshchenko A., Brulon Soares B., *Defining the Museum of the 21st Century. Evolving Multiculturalism in Museums in the United States*, Paris, ICOFOM/ICOM. Ces monographies peuvent être téléchargées à partir du site internet d'ICOFOM.

interpréter, *exposer* (1951), et améliorer les compréhensions du monde, dans le but de contribuer à la dignité humaine et à la justice sociale, à l'égalité mondiale et au bien-être planétaire.

L'exercice de repérage des termes antérieurement utilisés par l'ICOM révèle une volonté de changement pour le moins radicale, puisque seuls cinq termes (sur près de cent) proviennent de définitions précédentes. Emilie Girard, pour ICOM France, avait réalisé un travail assez similaire mais tourné vers l'histoire immédiate, afin d'examiner comment la proposition de définition débattue à Kyoto reflétait les 269 propositions de définitions qui avaient été présentées en 2019 par des membres ou par des comités nationaux ou internationaux, lors de l'appel à propositions réalisé par l'ICOM durant cette année.

Les musées sont des lieux (23,8%) de démocratisation (5,2%) inclusifs (9,3%) et polyphoniques (0,4%), dédiés au dialogue critique (7,4%) sur les passés (au pluriel, 0,4% - au singulier, 13,4%) et les futurs (au pluriel, 0,4% - au singulier, 20%). Reconnaisant et abordant les conflits (0,4%) et les défis (3%) du présent (13,4%), ils sont les dépositaires d'artefacts (4,8%) et de spécimens (1,1%) pour la société (31,6%). Ils sauvegardent (6%) des mémoires (14,1%) pour les générations futures et garantissent l'égalité des droits (1,9%) et l'égalité d'accès (11,5%) au patrimoine (46%) pour tous les peuples (17,1%).

Les musées n'ont pas de but lucratif (23%). Ils sont participatifs (8,2%) et transparents (5,2%), et travaillent en collaboration active avec et pour diverses communautés (13,8%) afin de collecter (12,3%), préserver (26%), étudier (37,2%), interpréter (7,4%), exposer (34,9%), et améliorer les compréhensions (8,2%) du monde, dans le but de contribuer à la dignité humaine (1,9%) et à la justice sociale (0,7%), à l'égalité (4,5%) mondiale et au bien-être (0,4%) planétaire<sup>7</sup>

Certains termes génériques (société, préservation, étude, exposition) ont largement été utilisés par les contributeurs ; en revanche, un grand nombre d'autres (et notamment un certain nombre des termes ayant suscité le plus de discussions, comme « polyphonique », « justice sociale », etc.) semblent bien peu refléter les propositions des membres de l'ICOM.

(7) Voir le site d'ICOM France : <https://www.icom-musees.fr/index.php/actualites/proposition-de-la-nouvelle-definition-du-musee>



Si la définition de Kyoto ne reflète ni réellement les propositions émises par les membres, ni les définitions précédentes, quelle en serait l'origine ? On a plusieurs fois évoqué la difficulté d'interpréter cette proposition comme une définition *stricto-sensu*, soulignant son caractère de « *mission statement* » ou de « *value statement* ». Il est intéressant, à cet égard, de prendre l'un de ces « *mission statement* », tel que celui présenté par le musée des Cultures du monde de Göteborg (qui a été dirigé par Jette Sandahl) – il se trouve sur son site Internet actuel. On y décèle un air de famille pour le moins révélateur avec la définition de Kyoto :

« *The aim of the Museum of World Culture is to function as a platform for dialogues and reflections, where many different voices can be heard and controversial and contentious topics discussed – a place where people can feel at home and reach across borders* »<sup>8</sup>

« Le but du musée des Cultures du monde est de fonctionner comme une plateforme de dialogue et de réflexion, où différentes voix peuvent être entendues et où la controverse et les contentieux peuvent être discutés. C'est un lieu où les gens peuvent se sentir chez eux et en même temps, traverser les frontières. »<sup>9</sup>

Ces principes polyphoniques et réflexifs, tels qu'évoqués dans le *mission statement* du musée de Göteborg, sont salués par Peter et Leontine van Mensch qui le présentaient dans un ouvrage publié en 2015<sup>10</sup> (*New trends in museology II*) en soulignant que si le musée de Göteborg continue comme tout musée classique de travailler avec des collections (apparemment très bien mises en valeur, si l'on en juge à son inventaire numérisé) et de les exposer, sa mission, telle qu'il l'exprime à travers cette phrase, se détache singulièrement de cette logique pour affirmer son engagement social. Un tel *mission statement* présente une réelle cohérence avec les principes d'un musée comme celui des Cultures du monde, et bien d'autres établissements pourraient s'en réclamer de la même manière, bien que les *mission statements* diffèrent en fonction des musées. La définition

(8) Voir le site du musée :

<http://www.varldskulturmuseerna.se/en/varldskulturmuseet/about-the-museum/>

(9) Traduction de François Mairesse

(10) Mensch P & L. van, *New Trends in Museology II*, Celsje, Museum of Recent History, 2015, p. 15.

de la mission d'un musée, dans le management des organisations, vise à formuler, en un court paragraphe, la nature d'une entreprise, ainsi que les valeurs et les objectifs que ses dirigeants et l'organisation veulent se donner et partager avec leurs parties prenantes. Le *mission statement* se présente comme une feuille de route, un énoncé des principaux objectifs et des buts à atteindre, dans le cadre d'une réflexion stratégique<sup>11</sup>. Cette logique stratégique apparaît effectivement importante à souligner pour les musées. Elle diffère cependant largement de ce qui est attendu par l'ICOM pour sa propre définition.

Car en conclusion, si la définition de l'ICOM est d'abord une définition, assez classique, c'est parce qu'elle s'intègre dans un texte qui a un statut légal. Elle vise très clairement à relier les membres, à définir qui peut être affilié à l'ICOM et non pas quels sont les objectifs de l'organisation ou ceux de chaque musée. Elle permet aussi aux comités nationaux de l'ICOM de mieux répondre à la question de ceux qui pourraient devenir membres de l'organisation, et ceux qui ne le pourraient pas. Elle est par ailleurs liée à un certain nombre de textes légaux : on retrouve cette définition dans beaucoup de droits nationaux (comme l'a montré Michèle Rivet dans un important texte d'analyse sur la place de la définition de l'ICOM dans les droits nationaux<sup>12</sup>) et surtout au sein de l'Unesco qui l'a adopté dans sa recommandation de 2015, un texte fondamental pour un grand nombre d'Etats membres n'ayant pas de législation sur les musées. Elle n'appartient donc plus totalement à l'ICOM, en quelque sorte, mais aussi à ses différentes parties prenantes.

La notion même de définition, telle qu'elle est entendue ici pour les statuts, n'est effectivement pas reliée directement à une réflexion stratégique – qui dépend des contextes dans lesquels chaque musée évolue. La réflexion stratégique comme la définition constituent deux éléments fondamentaux pour penser le musée et son évolution, mais qu'il est important de différencier.

(11) Mairesse F., *Gestion de projets culturels. Conception, mise en œuvre, direction*, Paris, Armand Colin, 2016, p. 26-31.

(12) Rivet M., « La définition du musée : que nous disent les droits nationaux », in Mairesse F. (2017), op. cit., p. 53-123.





# Présentations des comités



DE QUELLE DÉFINITION LES MUSÉES ONT-ILS BESOIN ?

# Contributions des comités nationaux et internationaux

## Introduction par Marie-Laure Estignard, directrice du musée des Arts et Métiers

Il y a quelques semaines lorsque nous nous sommes interrogés sur la manière dont les comités allaient intervenir autour de la nouvelle définition du musée, nous n'imaginions pas que nous allions recevoir autant de réponses et que cela nous amènerait à organiser cette matinée. Vous avez été 38 comités nationaux et internationaux à nous apporter vos contributions, dont 26 comités nationaux et 12 comités internationaux. La moitié de ces comités sont aujourd'hui présents dans la salle et vont directement intervenir ; l'autre moitié nous a envoyé des contributions sous forme de texte ou de PowerPoint que Florence Le Corre et Laure Ménétrier ont synthétisées<sup>1</sup>. Néanmoins, il est possible que ces 38 contributions présentées peu ou prou d'une égale manière soient longues. En effet, le format est le même puisque nous avons demandé aux comités de présenter leur comité, en termes de nombres d'adhérents, pour un comité national, ou en termes de missions, pour un comité international. Puis, comment chaque comité a travaillé sur la nouvelle définition du musée en interne et enfin, quels étaient les points qui en sont ressortis en termes d'adhésion et d'évolution.

L'ensemble de ces contributions est très riche et dense et permet de donner la parole à tout le monde. Ce que nous souhaitons. Les réponses données sont très enthousiasmantes. Mais leur nombre nous demande de limiter le temps de parole à 7 minutes par comité et nous empêche malheureusement de prendre des questions durant les contributions. Nous pourrions aborder ces questions durant l'après-midi, lors des tables rondes.

(1) En préalable aux présentations des contributions des comités par Florence Le Corre et Laure Ménétrier. Les comités absents ont envoyé leur contribution à nos réflexions. Il serait trop long de lire chaque texte. La présentation de chaque contribution en est donc une synthèse qui met en évidence les termes les plus importants, et ce de façon factuelle, sans interprétation. À noter : les textes font état de la nécessité de ne pas oublier les termes « acquiert, conserve, étudie, expose et transmet ». D'autre part, tous les comités parlent de « patrimoine matériel et immatériel » ou de « collections » et peu « d'artefacts et de spécimens ».

Nous allons appeler chacun des comités nationaux et internationaux à s'exprimer par leur voix ou par celles de Florence ou Laure. Pour l'anecdote, nous avons reçu la dernière contribution il y a moins de 10 minutes et trois autres durant la nuit ! Soyez donc indulgents.

## **ICOM Suisse – Helen Bieri Thomson, membre d'ICOM Suisse**

ICOM Suisse est composé de 1 700 membres pour environ 1 100 musées. Nos membres représentent tous les secteurs dans les musées, du gardien au directeur de musée, en passant par les chargés de communication, les conservateurs, les restaurateurs, etc. Nous sommes un comité national bilingue avec 40% de francophones et 60% de germanophones. Nos trois objectifs principaux sont d'encourager les contacts internationaux, de renforcer la déontologie dans le travail muséal et surtout d'assurer une formation de qualité. Nous avons ainsi un programme de cours très développé. Nous nous réunissons en congrès annuel en août. L'année passée, nous avons été pris de court par la nouvelle définition du musée et nous n'avons à ce moment-là pas véritablement eu la possibilité de réagir.

C'est à la suite de l'assemblée de Kyoto en septembre dernier que nous avons décidé d'effectuer un sondage auprès de plus de 200 participants parmi nos membres, en reprenant une enquête d'ICOM Allemagne. Nous avons également prévu pour notre congrès annuel d'août 2020 le thème unique de la nouvelle définition du musée.

À la question, « Dans quelle mesure le texte de la définition actuelle du musée de l'ICOM semble-t-il correspondre à la définition du musée ? », quelques 86% des sondés sont satisfaits ou relativement satisfaits de la définition actuelle, contre 10% des sondés qui jugent le texte comme ne correspondant pas bien ou pas du tout avec ce qu'ils estiment être la manière dont les musées doivent être définis aujourd'hui. Si l'on compare ceci avec la définition proposée à Kyoto, on voit une nette inversion avec 9% des sondés qui pensent que la définition correspond bien et 22% qui estiment qu'elle correspond assez bien, soit environ 30% des sondés qui sont relativement satisfaits de la définition de Kyoto. En revanche, un total de 59% des sondés n'est pas séduit par le texte élaboré à Kyoto.



Le sondage a permis également d'effectuer un classement des éléments jugés les plus importants dans la nouvelle définition. Ainsi, on retrouve en premier des éléments qui correspondent à la définition actuelle de 2007, et notamment à 80%, que « les musées sont dépositaires d'artefacts et de spécimens ». Dans les éléments qui ont le moins recueilli l'adhésion de nos membres, on retrouve notamment l'idée que le but des musées est de contribuer « à l'égalité mondiale », « à la justice sociale », « au bien-être planétaire ».

En résumé, nous pensons, à la suite de l'analyse en comité des résultats du sondage, que la définition du musée doit être normative et qu'elle doit se limiter à définir les conditions d'admission d'un musée. Elle doit représenter le plus petit dénominateur commun à tous les musées du monde. Ce dénominateur ne nous apparaît pas comme restrictif, bien au contraire, c'est ce qui va laisser aux institutions plus de liberté et une plus grande marge de manœuvre possible. Nous pensons que l'ICOM doit représenter les valeurs des musées mais il n'a pas à leur imposer une stratégie, et que par conséquent cette nouvelle définition est trop contraignante, trop exclusive. Elle exclurait *de facto* un certain nombre de musées et signifierait certainement la fin de l'ICOM.

En Suisse, les statuts de nombreux musées précisent que l'institution doit être politiquement neutre, ce qui va à l'encontre de la nouvelle définition qui demande un engagement politique. Si l'ICOM venait à décider de transformer les propositions de la nouvelle définition en une sorte de *mission statement*, nous nous interrogeons sur la nécessité d'une telle procédure. En effet, il nous semble que c'est à chaque musée qu'il revient le rôle de définir sa propre mission. C'est bien ce que l'on a vu avec l'exemple du musée des Cultures du monde de Göteborg, cité par François Mairesse. En revanche, nous pensons que le rôle de l'ICOM est de promouvoir des discussions et des échanges autour des thèmes qui sont abordés par la nouvelle définition. Le but serait de sensibiliser, d'encourager et de soutenir les musées à s'engager sur ces différents fronts qui sont l'écologie, les questions sociétales, le politique, etc. Nous aimerions enfin insister sur le fait que nous rejetons la proposition donnée à Kyoto et nous sommes très heureux de voir que les débats reprennent sur de bonnes nouvelles bases.

## **CECA – Marie-Clarté O’Neill, présidente**

Le CECA est le comité pour l’Education et l’Action Culturelle et il s’agit d’un très grand comité, d’environ 2 000 membres. La répartition géographique des membres est relativement classique pour un comité international, avec 69% de membres européens et le reste se répartissant dans les autres continents. J’ai l’intention, en tant que présidente de ce comité, de mieux équilibrer ces proportions. Les membres du CECA ont une double origine professionnelle, puisqu’il s’agit de professionnels de la médiation et également d’une proportion de plus en plus importante d’universitaires, de chercheurs, de formateurs, etc. En raison de la taille même du comité, nous avons décidé d’avoir une organisation décentralisée avec six coordinateurs régionaux élus, et quarante-cinq correspondants nationaux qui sont choisis par les coordinateurs et font le relais avec le réseau des membres.

Tout d’abord, comment le CECA a-t-il travaillé autour de la proposition de définition ? Nous avons été présents dès le départ dans le groupe de réflexion des différents comités. Dès le retour de Kyoto, nous avons lancé un sondage auprès de nos membres, sondage que nous avons centré majoritairement sur des questions de société et de public. Un certain nombre de pays ont organisé des groupes de débat sous forme de journées de rencontre, d’autres ont décidé de recueillir des avis de manière plus ponctuelle, mais toujours en passant par les correspondants nationaux.

Quel est le bilan du sondage ? Nous avons publié un article de synthèse trilingue dans *ICOM Education* n°29 des propos recueillis lors de ce sondage avec une prise en compte géographique. De cette synthèse sur les fonctions d’une définition et sur les conséquences de ces fonctions sur sa rédaction, il apparaît que les membres du CECA estiment qu’une définition doit être courte et précise. Elle doit utiliser des termes fonctionnellement spécifiques puisqu’elle doit être incluse dans des législations, tant nationales qu’internationales. Elle permet de plus d’attribuer des financements et elle sert à la régulation des politiques publiques. Sa langue doit être simple car cette définition, à valeur internationale, doit pouvoir être traduite sans surinterprétation ou faux sens. Enfin, cette définition diffère par sa nature d’une déclaration d’intention et d’un exposé de valeurs.

De cette synthèse, on peut relever d'autres points vitaux, qui concernent, premièrement, la nécessaire stabilité d'une institution. En effet, compte tenu du nombre très important et de la lourdeur des missions attribuées aux musées, il est évident que l'on ne peut pas confier la prise en charge de ces missions à une institution légère, temporaire, non identifiable géographiquement, socialement et politiquement. Il faut donc travailler sur la structuration et le renforcement de cette institution elle-même.

Deuxièmement, il faut s'interroger sur ce que les musées ont à offrir ou la nature de ce qu'ils ont à montrer. Les professionnels en contact avec les publics sont bien conscients de la spécificité des musées, celle de fournir des preuves. Preuves par la présence d'objets originaux, où il ne faut pas sous-estimer l'importance de la confrontation face aux objets originaux, par rapport à l'accès au numérique ; et preuves par l'interprétation avertie d'un patrimoine immatériel. Nous sommes dans une dynamique de confortation. Cela a donc des conséquences sur les expertises professionnelles requises. On voit clairement dans ce sondage que les gens qui sont chargés de la médiation, de l'interprétation, de l'éducation sont très soucieux de ne pas avoir à assurer des expertises purement sociales pour lesquelles ils considèrent qu'ils ne sont pas formés. Ce serait aller au détriment des tâches qui sont de fournir des preuves.

L'absence du terme « éducation » dans la définition a soulevé beaucoup de réactions. Le troisième point vital de cette synthèse est de considérer l'éducation comme fonction centrale du musée. Nous savons que le terme éducation est discuté et polémique. Il peut être interprété selon les langues comme éducation, médiation, interprétation. Au CECA, nous adoptons la définition étymologique du terme éducation, qui est issue du latin *ducere* qui veut dire 'conduire', et donc faire grandir, aller au-delà de soi, soit *branching out* en anglais. Au fond, l'éducation devient un but et non pas un moyen, comme le sont la médiation ou l'interprétation.

Dans certaines régions, le rôle éducatif est très clairement exprimé comme central et comme soutien crucial à l'éducation scolaire. A cet égard, nous avons reçu des réactions venant d'Afrique, d'Autriche, de Chine, des Etats-Unis, etc, même si tout le monde s'accorde à dire que les méthodes sont différentes entre éducation scolaire et éducation muséale.

L'autre point vital de cette synthèse est de considérer les éducateurs comme prophètes historiques et contemporains de la responsabilité sociale du musée. Les éducateurs sont en effet très à l'aise avec un certain nombre de termes employés ou sous-jacents dans la nouvelle définition. Les termes comme interactivité, liberté critique, accessibilité universelle, bien-être, inclusion, co-construction font partie du quotidien des éducateurs. En revanche, comme les éducateurs sont en rapport constant avec la communauté, ils voient trop clairement les conséquences potentiellement néfastes d'ambitions planétaires. Il n'y a ni réalisme de terrain, ni considération des spécificités locales. Les termes qui viennent d'être cités n'ont pas la même signification dans tous les pays, voire n'existent pas partout sous cette forme.

Ce qui ressort très clairement de notre sondage est que le musée est loin d'être une institution dépassée, et que, bien au contraire, il se révèle être une institution essentiellement contemporaine. D'une part, le nombre de visiteurs dans les musées a une tendance à la hausse, ce qui est un signe d'adhésion de la société actuelle aux institutions muséales. D'autre part, le musée est pointé comme un lieu de dialogue critique qui permet de réinterpréter le passé, donner un sens au présent et construire le futur de manière créative. Les éducateurs estiment qu'il s'agit d'une modernité considérable et qu'il n'y a pas besoin de changer les missions du musée pour rester à l'intérieur de cette dynamique. Cette approche dynamique est commune à tous les pays sondés, sur tous les continents (Singapour, Zambie, Espagne, Allemagne, Portugal, Autriche, France, etc.).

## **ICOM Slovaquie – Texte de Jasna Gaburová, présidente, présenté par Florence Le Corre**

Le comité ICOM de la Slovaquie comprend 240 membres. Avant Kyoto, la nouvelle définition n'avait pas forcément reçu l'approbation de ses membres, et lors du vote, certains se sont prononcés pour et d'autres contre. À la suite de l'Assemblée générale de Kyoto, les membres ont reçu un questionnaire pour se prononcer sur la question. Il en ressort que d'une part les musées relatifs aux minorités nationales se sont manifestés de façon positive pour la nouvelle définition. D'autre part, l'idée principale des membres est

de retravailler la définition. En plus des termes « acquiert, conserve, étudie, expose et transmet » qu'ils souhaitent voir dans la définition, ICOM Slovaquie considère positivement les notions de démocratie, d'indépendance politique, d'examen critique du passé, des droits et égalité d'accès au patrimoine pour tous. En revanche, le comité rejette les termes de démocratisation, d'inclusif et polyphonique, de justice sociale, d'égalité mondiale et de bien-être planétaire. De plus, il est précisé que les musées ne sont pas compétents pour jouer un rôle politique, notamment lorsque l'on parle de conflit, de dignité humaine et de justice sociale. Les musées doivent être par ailleurs distingués des centres culturels.

## **ICOM Luxembourg – Guy Thewes, vice-président**

ICOM Luxembourg s'est constitué en comité national en 2017, il compte à cette date 129 membres individuels et 21 membres institutionnels, pour un pays comptant 625 000 habitants et quelque 70 musées. Les activités principales d'ICOM Luxembourg sont d'abord les quatre réunions annuelles de son conseil d'administration et son assemblée générale annuelle. L'action envers les membres est portée sur la professionnalisation du secteur, notamment avec l'organisation de conférences où sont invités des experts internationaux et de journées de formation. L'évènement-phare est l'organisation de la Journée internationale des musées (Luxembourg Museum Days) qui est un grand succès public, avec en 2019, 18 000 visiteurs (soit 2 à 3% de la population). ICOM Luxembourg vient de signer une convention avec le ministère de la Culture qui lui permet d'augmenter ses moyens financiers et son action.

L'information sur la nouvelle définition est arrivée seulement début août 2019 grâce à ICOM Europe et les membres ont pris alors connaissance des réactions d'ICOM France et d'ICOM Allemagne. Après la participation à la conférence générale de Kyoto en septembre 2019, des discussions au sein du conseil d'administration, où siègent les représentants d'une douzaine de musées, ont été menées.

ICOM Luxembourg considère que la définition actuelle de 2007 remplit parfaitement les besoins de nos musées et reflète leur

identité. Cette définition nous permet de distinguer le musée d'autres lieux culturels (centres culturels, salles de spectacles, galeries privées, etc.) et d'affirmer notre apport singulier à la société. Elle met l'accent sur le fait d'acquérir, de conserver, d'étudier, d'exposer et de transmettre aux générations futures des collections à la fois matérielles et immatérielles à des fins scientifiques, éducatives et de divertissement. Le comité estime que ces fonctions demeurent les éléments fondamentaux d'un musée. Les autres ambitions des musées comme l'accessibilité, le caractère participatif, l'inclusion sociale, l'engagement pour la démocratie ou l'environnement ont leur place dans les énoncés de mission ou les déclarations d'objectifs de chaque musée et non dans la définition générale.

Néanmoins dans cette nouvelle définition, de nombreux termes flous se prêtent d'une part à des interprétations politiques et idéologiques divergentes. D'autre part, les notions de démocratisation, d'égalité des droits, de dignité humaine, de justice sociale, d'égalité mondiale, de bien-être planétaire sont des valeurs et non des critères objectifs d'une définition. Si l'ICOM adopte la nouvelle définition, elle devra en toute logique, sur base de jugements de valeur, exclure les musées qui fonctionnent sous la tutelle de régimes notoirement autoritaires et qui ne satisfont pas aux normes de transparence, de polyphonie et d'inclusion démocratique.

Ainsi, ICOM Luxembourg, propose que le texte élaboré par le Comité pour la définition du musée, de ses perspectives et de ses potentiels (MDPP) soit une vision et non une définition. Ce texte pourrait être adopté comme charte d'intentions de l'ICOM qui exprimerait nos valeurs partagées et nos engagements à l'égard de la société et compléterait ainsi la définition existante.

## **GLASS – Anne-Laure Carré, membre de GLASS, au nom de Teresa Medici, présidente**

Je m'exprime au nom de la présidente d'ICOM GLASS, Teresa Medici, et je reprends ici la présentation de notre comité international faite au Toyoma Glass Art Museum en septembre dernier.

ICOM GLASS est un comité international né en 1946, qui compte 144 membres individuels, venant de 32 pays et 22 membres

institutionnels. Il compte également 359 membres non-votants, dont 43% sont inscrits à l'ICOM-CC et 21% à l'ICDAD. A l'instar d'autres comités internationaux, la France, l'Allemagne et les Etats-Unis sont les pays comptant le plus de membres votants. Le comité organise au moins une réunion annuelle, la prochaine aura lieu en octobre 2020 à Coburg en Allemagne. Il organise aussi des réunions communes, notamment avec ICDAD et ICFA, ainsi qu'avec d'autres organisations représentatives du domaine, comme l'AIHV, l'Association internationale pour l'histoire du verre. Le comité publie un journal *Reviews on Glass*, en anglais et en français, sous format électronique et papier et distribue une newsletter une fois par an.

ICOM GLASS n'a pas été saisi de retour spontané de ses membres au sujet de la nouvelle définition et nous avons diffusé auprès de nos membres le questionnaire de l'ICOFOM envoyé à tous les comités internationaux dès le mois de novembre 2019. Nous n'avons reçu que quatre réponses à ce questionnaire avant la date limite de Janvier 2020. Il semble donc qu'ICOM GLASS ne soit pas le lieu de cette discussion et que nos membres y participent plutôt au travers de leurs comités nationaux. Le conseil d'administration d'ICOM GLASS n'a donc pas défini de position officielle, mais je transmets ici les points saillants de ces contributions. Toutes soulignent le caractère très politique de la nouvelle définition et s'inquiètent du possible retrait d'une définition avant tout "professionnelle", qui est déjà largement reprise par les législations nationales et qui faisait consensus.

Au nom d'ICOM GLASS, nous souhaitons que la discussion se poursuive plutôt dans le cadre des comités nationaux.

## **ICFA – Sophie Harent, secrétaire**

Les discussions sur la nouvelle définition ont eu lieu au sein du conseil d'administration de l'ICFA et non pas auprès des adhérents du comité. La définition a été évoquée uniquement lors d'une réunion à Amsterdam à la fin du mois de janvier dernier, première réunion du conseil d'administration récemment renouvelé, et cette question n'était pas à l'origine l'un des points à l'ordre du jour. Elle ne paraissait pas véritablement être un enjeu. Néanmoins, les

discussions ont montré qu'il y avait une forme d'hostilité très nette de la part des membres du conseil d'administration à la majeure partie de la nouvelle définition. Ils jugent d'abord inappropriés certains des termes employés comme « polyphonique », « inclusif », « justice sociale », etc. Ils estiment que cette définition, contrairement à ce qu'elle voudrait faire penser, est exclusive, trop politique et trop idéologique. Une plus grande neutralité est réclamée, ainsi qu'une définition plus simple. La question fondamentale largement soulevée au sein du conseil d'administration, est de savoir pourquoi il serait utile ou nécessaire de transformer la définition du musée actuellement en vigueur. Ses membres estiment en effet qu'il y avait un consensus sur cette définition et s'interrogent donc sur la volonté d'en faire tout à fait autre chose. Par ailleurs, le mot « collection » qui n'apparaît pas dans la nouvelle définition, peut sembler restrictif et à ce titre n'a pas été jugé indispensable, le terme artefact paraissant convenir pour englober tous types de collections. Cela prouve qu'il y a potentiellement des divergences marquées au sein du conseil d'administration d'ICFA, mais aussi sans doute que le vocabulaire est entendu différemment en fonction des langues des différents membres. L'aspect de « centre culturel » proposé dans la définition est pour sa part vigoureusement rejeté. En revanche, le caractère participatif et la prise en compte de tous les publics sont jugés comme des éléments importants, qui n'apparaissent peut-être pas assez clairement dans l'ancienne définition de 2007. C'est principalement sur ce point que le comité ICFA considère utile de la faire évoluer.

## **ICOM Géorgie – Texte d'Inga Karaia, présidente, présenté par Florence Le Corre**

Institué en 2007, ICOM Géorgie compte 517 membres individuels, institutionnels et étudiants. A la suite de l'assemblée générale de Kyoto, le comité a envoyé un questionnaire en ligne à ses membres, dont les réponses ont été débattues en conseil d'administration.



Il ressort de ce questionnaire et de ce débat que la nouvelle définition convient à 46% et qu'elle ne convient pas à 48%. Elle est considérée comme trop complexe, alors qu'une définition devrait être courte et structurée. Beaucoup de termes sont superflus et redondants, notamment « égalité des droits » et « égalité d'accès ». Il est souligné dans cette intervention que le langage juridique n'est pas le même dans tous les pays, cette notion juridique est pourtant considérée comme importante. Les termes retenus qui devraient figurer dans la nouvelle définition selon le comité Géorgie sont : « éducation », « institution », « démocratie », « inclusivité », « dialogue sur le passé et le futur », « accessibilité », « participatif », « transparence ». La proposition est également de remplacer « conflit » par « défi » et de supprimer *acknowledging*.

## **MPR – Matthias Henkel, président**

Il nous faut bien sûr parvenir à une nouvelle relecture de la définition et nous nous devons de faire la différence entre une définition, une mission et une vision. C'est pour cela que nous faisons face, non pas à un seul problème, mais à trois défis.

MPR a été fondé à la fin des années 1970, il compte environ 600 membres dont près de 70% d'entre eux sont Européens. Nous croyons profondément que le rôle de la communication dans le futur est très important pour les musées et que les musées doivent davantage être actuels que politiques.

## **ICOM Belgique – Sergio Servellón, vice-président**

Par la présente, nous rassemblons nos commentaires pour le « *Committees' day* », organisé conjointement par ICOM France et ICOM Allemagne, avec le soutien de l'ICOFOM et d'ICOM Europe, concernant la réflexion sur l'adaptation d'une nouvelle définition de musée.

Bien que la Belgique soit un petit pays, son comité national compte

1 500 membres, composé de deux organisations : l'organisation flamande et l'organisation wallonne. Nous avons décidé de scinder la discussion sur la nouvelle définition en deux sessions, une méthodologique et une conceptuelle. Cette méthode peut s'expliquer par ce que l'on a déjà pu entendre aujourd'hui, ce que l'on pourrait appeler le « *Göteborg paradigm shift* ». Je pense en effet que débattre de l'essence de l'essence est une erreur stratégique, alors que nous n'avons pas encore déterminé de l'essence même.

Tout d'abord, nous avons eu une séance méthodologique nécessaire pour savoir quel type de contribution doit être recueillie et comment elle doit être traitée. Le 15 janvier dernier, nous avons organisé une convention d'ICOM Belgique et cinq recommandations en sont ressorties. Notre première recommandation est une question très simple : à qui s'adresse cette définition ? Est-ce le public extérieur, nos gouvernements ou la communauté muséale elle-même ou les membres de l'ICOM ? Cela doit être mandaté par consensus. Nous devons nous concentrer sur l'objectif de cette définition. Deuxièmement, il est nécessaire de mesurer l'impact de toute nouvelle définition sur différentes régions et différentes institutions. Il est clair que nous avons tous des implications juridiques avec cette définition, c'est pourquoi nous exigeons une étude d'impact de l'ICOM pour toutes les définitions qui en découleraient. Le troisième point est que nous avons besoin de transparence sur la « contribution des comités nationaux et des comités internationaux » au nouveau comité MDPP2. Nous voulons savoir ce que cela signifie méthodologiquement. Pour la Belgique, MDPP2 n'a pas de mandat gratuit. Nous avons besoin de transparence sur la façon dont les informations recueillies sont synthétisées. Nous devons préciser quelle méthodologie est suivie. De plus, nous voulons savoir quelles étaient les cinq propositions originales et comment elles ont été élaborées. Enfin, nous devons savoir comment le processus se déroulera à partir de maintenant.

Nous aurons des sessions conceptuelles. Le 5 juin, Bruno Brulon Soares est invité par l'université de Liège avec ICOM Bruxelles-Wallonie. Du 15 au 16 juin 2020, les associations flamande, bruxelloise et wallonne suivront l'enquête ICOFOM. Il y aura enfin des sessions supplémentaires afin de fournir les commentaires d'ICOM Belgique.

## **ICOM Israël – Texte de Nava Kessler, présidente, présenté par Florence Le Corre**

ICOM Israël compte 1 600 membres qui se sont réunis en table ronde sur la question de la nouvelle définition. Un comité pour la définition a par la suite été créé et une enquête a été distribuée parmi les membres. Ces discussions sur la définition de musée ont par ailleurs retenu un grand intérêt dans la presse israélienne. La conclusion des débats, outre la création d'un comité de réflexion sur la question, a été que la définition actuelle est considérée comme bonne par une grande majorité des membres, mais que la nouvelle définition est néanmoins imprécise. Selon ICOM Israël, il faut retenir qu'un musée est un lieu permanent, ainsi que les termes « éducation », « mission sociale », et « gestion professionnelle des collections ».

## **ICOM Pays Bas – Arja van Veldhuizen, membre du bureau**

ICOM Pays-Bas est un comité important et en pleine croissance dans un pays relativement petit avec 5 300 membres. Notre politique au sein du conseil d'administration est d'organiser des activités communes avec les membres et de coopérer également avec d'autres institutions du domaine muséal néerlandais. Nous nous efforçons d'encourager les membres à regarder au-delà des frontières et à utiliser ICOM comme un atout pour s'inspirer des perspectives internationales. À Kyoto, ICOM Pays-Bas a pris l'initiative de lancer ICOM Family, une plate-forme permettant de se mettre en contact avec des collègues des musées du monde entier.

Premièrement, après Kyoto, nous avons remarqué qu'il existe de nombreuses opinions différentes sur la nouvelle définition du musée aux Pays-Bas. Nous avons alors décidé au sein du conseil d'administration d'avoir un groupe de travail sur la définition du musée et nous avons publié une fiche d'information en novembre, mise à jour en février. Nous voulons renforcer les discussions entre les professionnels des musées néerlandais – pour les membres et les non-membres de l'ICOM – en impliquant nos plus de 5 000 membres, sur une

approche de base. Nous allons enfin recueillir leurs différents points de vue et opinions. Nous nous associons autant que possible à d'autres organisations du paysage muséal néerlandais et leur demandons d'inscrire la discussion à leur ordre du jour. Ce faisant, nous atteignons un large éventail de collègues du musée.

Nous avons déjà rejoint les « *Game Changers* » de l'*Heritage Arena* le 29 janvier 2020 à la Reinwardt Academy, pour expliquer les problèmes liés à la nouvelle définition. Nous avons eu une séance de travail avec les membres d'ICOM Pays-Bas sur la définition du musée le 6 février 2020 au Musée Catharijneconvent, à Utrecht. Ces discussions se poursuivront lors d'autres événements. Il y aura la Journée de la connaissance des musées de la *Dutch Museum Association*, sous le titre « Le musée est-il un club avec une collection ? », au Museum het Valkhof à Nimègue, le 23 mars 2020. L'assemblée générale d'ICOM Pays-Bas se tiendra le 25 Mai 2020 à Breda. Il y aura une invitation aux membres à donner des conseils de vote (via un outil en ligne) avant l'assemblée générale 2021 d'ICOM Pays-Bas.

Au cours de la session de travail réussie du 6 février, une introduction a été donnée expliquant en quoi la définition de l'ICOM est prestigieuse et comment fonctionne le comité ICOM. Ensuite, deux collègues d'opinions radicalement différentes ont proposé deux déclarations exposant leurs avis respectifs. Au cours de cette session, nous avons recueilli l'avis des membres en leur posant six questions différentes.

Jusqu'à présent, nous constatons que nous avons autant d'opinions que de membres. Ces opinions semblent dépendre beaucoup du type de musée et du rôle que chaque membre y tient. Il semble y avoir une différence entre les musées conservant des objets et les musées où les récits racontés avec des objets sont plus importants. Il peut également y avoir un problème de génération. La question « A qui cette définition s'adresse-t-elle ? » semble définir une partie des opinions : s'adresse-t-elle aux décideurs politiques, aux professionnels des musées ou au grand public ? Cette discussion déclenche des réactions chez nos membres : soudain, l'ICOM semble avoir de l'importance pour eux.

Notre message pour cette réunion est qu'ICOM Pays-Bas ne dispose que de 5 voix sur plus de 800 en juin 2021. Par conséquent, notre

opinion a un impact modeste sur le résultat. Nous pensons donc qu'il nous faut utiliser le retard dans le vote et profiter de l'occasion unique d'explorer notre propre profession. Nous avons dit à nos membres lors de la session du 6 février d'ouvrir leur esprit, de reporter leur jugement, d'explorer les arguments utilisés par le pour et le contre et d'explorer les différents sous-thèmes, vus sous différents angles. Donc, vous n'allez pas encore entendre l'opinion d'ICOM Pays-Bas. Nous avons divergé d'abord, puis - avant juin 2021 - nous convergerons de nouveau.

## **ICOM Allemagne – Markus Walz, membre**

ICOM Allemagne est un comité national de 6 500 membres, pour la plupart individuels, les institutions préférant les associations de musées au niveau de nos seize États fédéraux.

Après Kyoto, en octobre 2019, une très importante revue mensuelle sur la politique nationale et internationale a réagi rapidement, déclarant que la proposition du MDPP a un discours libéral, voire néolibéral et présente la diversité sociale comme une nouvelle norme pour ICOM. Entre octobre et décembre, nous expérimentons pour la première fois l'activisme en ligne, avec une lettre ouverte demandant plus de dialogue. Cette lettre ouverte comptait 294 sympathisants, dont 75 membres allemands de l'ICOM. Parallèlement, nous avons été invités à une table ronde au Musée juif de Berlin le 30 janvier 2020. Léontine Meijer-van Mensch, membre du conseil d'administration de l'ICOM était pour la nouvelle position, tandis que je me prononçais pour l'ancienne.

En février, deux quotidiens nationaux conservateurs ont publié des commentaires. L'un d'eux se demandait si la muséologie critique est prête à être elle-même muséalisée. Le second a affirmé que les musées devaient changer, de même que sa définition.

En décembre, nous avons effectué notre tout premier sondage auprès de nos membres, qui a été rapporté en février. Il s'agit d'un questionnaire sur l'estime portée sur la définition actuelle et sur la proposition du MDPP. Nous avons reçu 302 questionnaires valides, ce qui représente environ 4,6% de tous nos membres. Nous avons demandé à nos membres quels termes de chaque définition

– l'actuelle et la proposition du MDPP – ils trouvaient les plus importants. Ainsi, presque l'entièreté des termes de la définition de 2007 est considérée, par plus de 80% des sondés, comme étant « une partie importante de la définition ». Au contraire, on peut noter que seulement quelques mots de la proposition du MDPP sont considérés comme une partie importante de la définition, pour moins de 66,6% des sondés, tels que « pour la société », « l'égalité d'accès au patrimoine ». Enfin, les termes « l'égalité mondiale et le bien-être planétaire » sont ceux qui sont le moins estimés comme importants, parmi une proposition de définition qui ne retient globalement pas les suffrages.

Il est intéressant de comparer ce qui est considéré comme important lorsqu'il s'agit d'une proposition en tant que déclaration de mission ou d'une proposition en tant que définition. Nous pouvons voir qu'en tant que déclaration de mission, les mots de la proposition du MDPP sont davantage considérés comme importants, pour moins de 66,6% des sondés. Ce qui peut nous faire penser que même si la proposition devient une déclaration de mission, nous devons encore y travailler.

Concernant l'acceptation globale en tant que définition, ICOM Allemagne a trouvé à peu près le même résultat que ICOM Suisse : la définition actuelle est considérée comme bien adaptée ou tout à fait appropriée pour plus de 80% ; moins de 50% considèrent la nouvelle proposition du MDPP comme adaptée.

Mon message est que nos membres sont intéressés par une vision contemporaine, certains par l'esprit de la nouvelle formulation, mais ils sont satisfaits de la définition actuelle du musée.

## **ICOFOM – Marion Bertin, secrétaire**

ICOFOM est le comité international dédié à l'approche théorique du musée et de la muséologie, et s'attache à les développer comme un champ de recherche à la croisée de nombreuses disciplines structurant les pratiques muséales. Depuis sa création en 1977, ICOFOM participe activement à la définition du « musée » en tant que processus historique, social et culturel et à une réflexion de fond sur ce sujet. D'autres thèmes parcourent les travaux d'ICOFOM :

muséologie et technologie, le rôle social et politique de la muséologie, la muséologie comme théorie et comme pratique, etc.

ICOFOFOM est un autre très grand comité international de l'ICOM avec environ 2 000 membres, qui ont une grande représentativité internationale. Il en va de même du *board*, élu de 2019 à 2022 : le président d'ICOFOFOM est Bruno Brulon Soares (Brésil), la vice-présidente est Anna Leshchenko (Russie). Le conseil d'administration comprend deux membres élus, également membres d'ICOM France : Marion Bertin (secrétaire) et Daniel Schmitt (trésorier). Le président sortant est François Mairesse.

ICOFOFOM se décline en deux sous-comités l'ICOFOFOM LAM (pour l'Amérique du Sud) et l'ICOFOFOM ASPAC (pour la région Asie-Pacifique).

Parmi les travaux structurants qui forment l'ossature d'ICOFOFOM et le lien entre les membres, on peut citer le projet dirigé par André Desvallées à partir de 1993 intitulé « Terminologie de la Muséologie » qui a suivi, à la demande de l'ICOM, à la participation d'ICOFOFOM entre 2003 et 2007 à des débats sur la définition de musée, celle qui est notre définition actuelle. Parmi les publications, on note en particulier *La déclaration de Calgary* de 2005 et la publication de *Vers une redéfinition du musée ?*, en 2007, dirigée par François Mairesse et André Desvallées, qui proposent des perspectives théoriques des membres d'ICOFOFOM sur la définition du musée. En 2009, le numéro *ICOFOFOM Study Series* publié par Nelly Decarolis et François Mairesse revient sur le thème « *Museology: back to basics* », dans lequel les auteurs d'ICOFOFOM ont discuté les concepts clés de la muséologie. Cela aboutit en 2010 à la publication de l'ouvrage *Concepts clés de la muséologie*, dirigé par François Mairesse et André Desvallées et qui a été traduit dans plusieurs langues. On peut noter son corollaire d'ampleur, le *Dictionnaire Encyclopédique de Muséologie*, dirigé par les mêmes auteurs et publié en 2011. Ainsi, l'implication d'ICOFOFOM dans la réflexion sur la définition de musée est ancienne et féconde.

Sous l'impulsion de l'ICOM, à partir de 2016, ICOFOFOM a participé activement au projet d'une redéfinition du musée en organisant dans onze pays des colloques internationaux sur le thème, « Définir le musée du XXI<sup>ème</sup> siècle ». Cela a découlé à de nombreuses

publications sur le même sujet, permettant de présenter un panorama muséal international en réunissant les auteurs de ces onze pays, en Europe, Amérique latine et Amérique du Nord notamment. Ces publications sont toutes en ligne sur notre site Internet.

À la suite de l'Assemblée générale de Kyoto en 2019, ICOFOM a administré un questionnaire afin de consulter ses membres ainsi que les autres comités nationaux et internationaux et recueillir leurs avis sur la nouvelle définition proposée en juillet 2019 par le conseil exécutif de l'ICOM.

ICOFOM souhaite amener sa revue *ICOFOM Study series* aux plus hauts standards de la production académique, en maintenir un rythme élevé de publications et organiser plus de colloques. Par ailleurs, ICOFOM réfléchit à mener une politique inclusive favorisant la diversité des contextes et des approches à l'échelle mondiale. Pour cela, ICOFOM, l'ICOFOM LAM et l'ICOFOM ASPAC prévoient d'organiser des réunions sur tous les continents. Enfin, ICOFOM réfléchit aussi à créer des forums de discussions sur la muséologie dans les régions où il n'y a pas d'accès à une formation universitaire spécialisée en muséologie afin de poursuivre notre vision globale du monde des musées actuel.

## **ICOM Bangladesh – Texte de Jahangir Hussain, président, présenté par Florence Le Corre**

ICOM Bangladesh a organisé un workshop en 2018 sur la définition des musées, puis un autre en février 2020 sur le même sujet. Le comité propose une nouvelle définition qui inclut les éléments suivants : un musée est un espace, les notions de « sans but lucratif », du « travail avec et pour les communautés », de « développement durable », de « délectation » et d'« amélioration de l'environnement » sont considérées comme importantes. En revanche, le comité utilise ici les termes d'artefacts et de spécimens, et non pas de patrimoine matériel et immatériel, ni de collections.



## **ICOM Croatie – Darko Babić, président**

ICOM Croatie a été créé en 1992 et compte 123 membres individuels et 36 membres institutionnels, qui, comparé à la taille du pays et de sa population, est un nombre respectable. C'est l'une des plus grandes communautés ICOM en Europe du Sud-Est. Les membres d'ICOM Croatie couvrent un large éventail de musées, de ceux travaillant dans les musées d'art, d'histoire naturelle ou encore d'ethnographie, dans les galeries d'art et jusqu'aux professeurs de muséologie et d'études muséales. ICOM Croatie représente très bien le secteur muséal national et est de loin l'association muséale la plus forte et influente de Croatie.

Depuis le début, ICOM Croatie a incité ses membres à contribuer à l'initiative du MDPP, notamment avec la participation à un atelier organisé en 2018. Les discussions issues de cet atelier ont été intégrées à la contribution générale d'ICOM Europe du Sud-Est, qui a été remise au MDPP en juin 2018. Alors que les membres d'ICOM Croatie reconnaissent toujours l'initiative de l'ICOM d'actualiser la définition existante au musée du XXI<sup>ème</sup> siècle, ils estiment que la transparence et l'approche participative ont été considérablement compromises par le manque de communication du MDPP dans les mois précédant l'Assemblée générale de l'ICOM à Kyoto 2019. Le processus de production de la nouvelle définition n'est toujours pas clair, nous regrettons son manque de transparence ainsi que son absence de clarté.

De plus, l'influence de l'ICOM peut pâtir de cette situation sur laquelle les institutions publiques croates, comme les propriétaires des musées – villes, départements, ministère de la Culture – nous ont déjà interrogés. ICOM Croatie a en effet œuvré avec succès ces dernières années à faire inscrire la définition actuelle du musée dans la nouvelle loi des musées croates. La nouvelle définition du musée proposée à Kyoto par ICOM ne pourrait pas être incluse de la même manière dans la législation croate sur le musée.

Du point de vue d'ICOM Croatie, la proposition n'est pas une définition car une définition est censée distinguer quelque chose de tout le reste, ce qui la rend unique. Deuxièmement, cette proposition pourrait encourager des institutions du patrimoine ou des centres culturels qui ne répondaient pas de la définition actuelle à se

déclarer comme des musées et par conséquent demander des fonds qui seraient alors perdus pour les musées actuels. Troisièmement, il serait pratiquement impossible d'intégrer la définition de musée proposée à Kyoto dans tout acte juridique (en particulier dans la loi sur les musées nationaux).

Enfin, les membres d'ICOM Croatie sont favorables à la recherche d'une définition de musée du XXI<sup>ème</sup> siècle. Pour respecter la tradition muséale et la position des professionnels des musées, il est important d'avoir un processus transparent et non la vision muséale d'un cercle clos, comme proposé à Kyoto.

## **INTERCOM – Emilie Girard, secrétaire**

INTERCOM est le comité international pour la gestion des musées qui se consacre à l'étude des théories, de l'enjeu et des pratiques liés à la gestion et au leadership dans le contexte muséal. Le comité compte environ 700 membres, issus de tous les pays du monde et de toutes les catégories professionnelles. INTERCOM organise cette année une conférence conjointe avec ICME et ICOM Azerbaïdjan au Musée national du Tapis à Bakou du 14 au 16 octobre 2020.

Au sein du conseil d'administration, la question de la définition du musée n'a pas été posée avant que l'invitation d'ICOM France nous parvienne. Cela a donc été l'occasion de lancer une consultation auprès des membres d'INTERCOM en leur demandant de faire remonter leur réflexion, leur réaction et de faire leur proposition. A ce jour, nous n'avons pas terminé le travail d'analyse des retours des membres.

Néanmoins, INTERCOM tient à souligner que l'impact juridique du changement de définition peut varier selon les pays, et qu'il faut donc en être bien conscient. Nous ne voulons pas devenir prisonnier d'un débat entre les pour et les contre. Il semble important que le débat sur la définition soit suffisamment large pour refléter tous les courants au sein de l'ICOM, afin de sauvegarder l'unité précieuse de notre organisation et son rôle parmi les professionnels des musées. Nous devons donc continuer à instaurer un dialogue entre les membres et ICOM sur la définition. INTERCOM est résolu à ce que sa participation dans les discussions soit très active.

## **ICR – Texte d’Irena Žmuc, présidente, présenté par Florence Le Corre**

ICR est le comité international pour les musées régionaux. Ce comité pense qu’il est très utile de réactualiser la définition actuelle qui doit être compréhensible par tous, aussi bien par les publics que par les politiques. Cette définition doit concerner tous les types de musée. La nouvelle définition doit permettre une lecture variable, il faut savoir qui utilise cette définition et comment cette dernière va être utilisée. Cette définition doit être pertinente pour toutes les communautés, elle doit correspondre aux besoins et aux intérêts des différentes communautés et elle doit également être prise en compte dans le cadre des différentes législations des Etats des comités. Les termes qui paraissent importants pour ICR sont : « inclusivité », « responsabilité », « réactivité aux changements », « accès à tous les publics » et « aspect numérique ».

## **ICOM Irlande – Hugh Maguire, président**

Vous connaissez sans doute l’expression anglaise ‘*A camel is a horse designed by a committee*’, « Un chameau est un cheval conçu par un comité ». C’est l’une des idées contradictoires que le débat sur la définition représente pour l’ICOM. Ce débat met l’ICOM face à l’un de ces conflits, le confrontant en tant qu’institution, et confrontant l’ICOM et ses nombreux membres. L’une des raisons dites « noble » pour le Royaume-Uni et le débat complexe sur le Brexit, et l’une des causes de son départ de l’Union européenne a été le sentiment croissant parmi la population britannique, que Bruxelles et l’appartenance à l’Union européenne n’avaient pas de pertinence pour l’existence quotidienne. Dans ce débat actuel à l’ICOM, un parallèle existe : il y a un élément qui met en évidence que l’ICOM lui-même est représenté par des intellectuels libéraux basés à Paris qui discutent d’une définition qui n’est pas pertinente au jour le jour pour la réalité opérationnelle de nombreux petits musées sur le terrain. Il semble ainsi, que le débat réel, en voulant être inclusif, devient exclusif et éloigné.

L’Irlande est petite et l’adhésion d’ICOM Irlande l’est également, nous avons environ entre 50 et 60 membres. L’Association

des musées irlandais est plus importante en nombre, mais pas en termes de normes internationales. Sur ces 60 membres, comme mon collègue néerlandais l'a mentionné, la plupart sont membres pour voyager à l'étranger et pour obtenir des entrées gratuites dans les musées, la plupart des musées irlandais étant gratuits. Nous devons accepter le fait, aussi insipide soit-il, que l'adhésion à l'ICOM au niveau international est déterminée par les entrées gratuites promises par la carte ICOM. En somme, il s'agit d'une adhésion professionnelle pour une raison très peu professionnelle.

Nous nous sommes créé une définition complexe et pourtant, comme nous le savons tous dans cette salle, les musées ont certainement existé dans la culture occidentale depuis la Renaissance. Si après cinq cents ans d'existence, nous ne pouvons pas nous définir en tant que profession et discipline, pour ne pas dire organisation, il est très difficile pour les fonctionnaires gouvernementaux qui octroient des fonds de nous prendre au sérieux. Si les membres de l'ICOM ne peuvent pas définir l'organisation le temps d'un court trajet en taxi entre ce musée et la gare d'Austerlitz toute proche, cela ne peut pas être une définition.

L'ICOM n'est pas la seule organisation au monde à faire face à des changements : les universités font face aux changements, les gouvernements font face aux changements, les médias publiés, la presse générale et les journaux font face aux changements, les bibliothèques, plus encore que nous, font face aux changements. Nous parlons du monde numérique ; la plupart des musées ont encore des objets tangibles et nous avons des musées d'objets tangibles. Par leur nature même, les bibliothèques sont davantage confrontées au monde numérique que nous le sommes. Je suis certain que si quelqu'un sort de ce lieu et explique à un chauffeur de taxi qu'il travaille dans une bibliothèque, le chauffeur de taxi aura une idée de ce qu'il fait. Si l'ICOM adopte une définition si confuse et englobante, aucun chauffeur de taxi ne pourra nous prêter attention.

Je suis d'accord, tout comme le Comité national irlandais, avec ce que mes collègues ont dit plus tôt, à savoir que cette définition proposée est davantage un énoncé de mission. Il s'agit d'un plan stratégique, et non pas une définition. Personne en Irlande, personne dans notre conseil d'administration, personne que nous ayons

consulté ne serait en désaccord avec l'inspiration et les sentiments de ce qui nous ont été présentés. Nous croyons tous à la démocratie, nous croyons tous à l'arrangement des espaces, nous croyons tous à l'inclusivité et nous sommes tous d'accord pour toutes les aspirations présentées. Mais nous ne pouvons cependant pas convenir qu'il s'agisse d'une définition.

La « définition » proposée n'est que trop englobante et tente d'aborder un trop grand nombre de questions. On pourrait presque anticiper les références à la promotion du véganisme. La définition tente de traiter tant de questions, politiques, culturelles, sociales et autres, qu'elle a cessé d'être d'une quelconque utilité pratique. Je suis d'accord avec mes collègues luxembourgeois, la nature politique de cette définition est mise en avant, de telle manière, qu'au lieu d'engager, elle aliène. Il y a des éléments dans la définition, notamment la « démocratisation » avec laquelle vous et moi sommes d'accord. Comment ne pas l'être ? Mais n'est-il pas naïf d'utiliser une telle terminologie dans une définition qui serait utilisée dans des pays et des régimes qui n'encouragent peut-être pas la démocratie. Comment un bureau gouvernemental, ou un fonctionnaire, peut-il soutenir une organisation qui fait la promotion de la démocratie si son système est lui-même éventuellement anti-démocratique ?

J'invite donc à la réflexion, j'exhorte à ce que nous conservions certains principes fondamentaux comme la notion de « sans but lucratif ». Dans mon pays, cela est extrêmement important car certains fonctionnaires et conseils d'administration, pensent que les musées devraient être comme le populaire *Guinness Storehouse* de Dublin, qui est l'attraction la plus visitée de la ville. Les musées sont souvent perçus comme une entreprise importante et générant des revenus et des profits, et qu'ils devraient faire partie d'un ensemble comparable d'attractions pour les visiteurs. Les mêmes attentes ne sont pourtant pas placées dans les bibliothèques ou les parcs publics.

Donc, nous devons garder « sans but lucratif » dans la définition et nous devons distinguer clairement ce qui devrait être une définition succincte et ce qui est devenu un plan stratégique et une déclaration de mission.

## **ICOM Equateur – Texte de Juan Carlos Fernández-Catalán, président, lu par Teresa Reyes i Bellmunt (présidente d’ICOM Espagne)**

Recevez tout d’abord un salut cordial de la part d’ICOM Equateur. Sur la base des conversations précédentes, je voudrais transmettre une collaboration sur la nouvelle définition du musée qu’ICOM propose de reformuler.

Rappelons d’abord cette proposition issue du travail du MDPP :

« Les musées sont des lieux de démocratisation inclusifs et polyphoniques, dédiés au dialogue critique sur les passés et les futurs. Reconnaissant et abordant les conflits et les défis du présent, ils sont les dépositaires d’artefacts et de spécimens pour la société. Ils sauvegardent des mémoires diverses pour les générations futures et garantissent l’égalité des droits et l’égalité d’accès au patrimoine pour tous les peuples.

Les musées n’ont pas de but lucratif. Ils sont participatifs et transparents, et travaillent en collaboration active avec et pour diverses communautés afin de collecter, préserver, étudier, interpréter, exposer, et améliorer les compréhensions du monde, dans le but de contribuer à la dignité humaine et à la justice sociale, à l’égalité mondiale et au bien-être planétaire. »

Comme nous le savons tous, la décision d’adopter une nouvelle définition a été reportée à la réunion annuelle de l’ICOM en juin 2020 à Paris.

Notre proposition serait d’intégrer à cette définition les notions d’égalité, d’environnement, de responsabilité sociale et d’objectifs humanitaires et sociaux. Elle doit également selon nous inclure les acteurs, c’est-à-dire les muséologues ou les responsables de musées, les êtres humains qui sont à la source de l’interaction entre l’objet et le visiteur, pour souligner que le musée, éminemment pédagogique, remplit sa mission en atteignant la population qui le visite et se nourrit de la connaissance des collections.

D’autres aspects peuvent également trouver leur place dans la

définition, comme :

- la conservation des collections permanentes d'objets ayant une valeur ou un intérêt particulier, matériel ou immatériel.
- la notion de service public : communication, transmission de la mémoire et construction d'une identité propre, appropriation du contenu (le musée comme miroir). Cela implique d'accorder de l'importance au langage, au discours autour de l'objet ou de l'espace, ainsi qu'à donner voix au public.
- l'éducation non formelle et alternative.
- l'étude, la recherche.
- l'expérimentation, ouverture aux artistes et au public (qui créent les espaces du musée).
- le plaisir intellectuel, la réflexion (transgression, générer des débats), la contemplation, l'inspiration, l'évasion de la réalité, de la vie quotidienne.
- la valorisation du musée comme espace social, un espace de rencontre.
- le musée ouvre ses portes, quitte son espace confiné, ouvre au public (on abandonne la notion de *White cube*).

En espérant avoir collaboré modestement à l'important travail en cours, je vous dis au revoir et souhaite le plus grand succès à cette journée.

## **ICOM Espagne – Teresa Reyes i Bellmunt, présidente**

ICOM Espagne compte actuellement 1 289 membres, dont 1 006 individuels (78%), et 283 institutionnels (22%). Le comité n'a pas créé de groupe de travail, mais les membres ont exprimé leurs commentaires de manière spontanée, notamment lors de réunions ou d'ateliers internes et même sur les réseaux sociaux.

Il est à souligner que pour la plupart des membres, cette proposition de définition relève plus d'une déclaration de principe que d'une

définition en soi. Une définition doit être plus concrète et concise et si des éclaircissements complémentaires semblent nécessaires, ils devraient être inclus dans une annexe ou un développement explicatif. Une définition se doit seulement de décrire suffisamment ce qui est défini. Il y a ici un certain flou dans la définition de ce qu'un musée doit être. Telle qu'elle est rédigée, cette proposition pourrait définir presque tout type de lieu culturel ou civique, à l'instar d'une bibliothèque, d'un théâtre, ou encore de la salle d'exposition d'un centre culturel. Toutes les institutions expliquant et interprétant le patrimoine ne sont pas et ne devraient pas être considérées comme des musées. La recherche du politiquement correct peut être préjudiciable à son universalité compromettant son pouvoir normatif et son utilité juridique. Ce sont pourtant des aspects qui ont facilité l'inclusion, avec des variations, de la définition ICOM dans la législation sur le patrimoine et les musées de nombreux Etats.

Nous pensons que les musées doivent être conçus par et pour la société. La nouvelle définition doit inclure la société et permettre une meilleure interaction avec cette dernière. Elle devrait se concentrer sur la relation entre le musée et son environnement immédiat. Il est essentiel que tout musée, quel qu'en soit sa taille et son emplacement, s'implante dans sa communauté. Des concepts pertinents ont disparu alors qu'ils ne devraient pas être perdus, tels que « éducation », « délectation », « ouvert au public » et « institution permanente ».

Enfin, il nous semble important de suggérer la nécessité de travailler de manière plus large et plus représentative, pour parvenir à une définition consensuelle qui satisfasse la majorité des groupes impliqués. Et cela avant même que l'on procède au vote. La dernière feuille de route laisse peu de temps aux comités pour consulter leurs membres. Nous proposons ainsi d'étendre la période de collecte et de gestion de l'enquête. Il conviendrait peut-être, en sus de ce qui est proposé dans la feuille de route, d'ajouter un congrès international avec une représentation de tous les comités. Cela permettrait de terminer les échanges et les débats sur les concepts et de délimiter la définition. Cela pourrait être fait une fois que le MDPP2 aura compilé et synthétisé les contributions des comités. Nous sommes conscients que cela retarderait sûrement le vote sur la nouvelle proposition prévue pour juillet 2021, même si nous pensons que l'année de marge pour sa mise en œuvre peut être utilisée pour terminer la clôture de la nouvelle



définition et que celle-ci sera votée à la prochaine conférence générale extraordinaire prévue un an plus tard. Il est en effet très important de parvenir à un consensus entre nous.

## **DEMHIST – Texte de Remko Jansonius, secrétaire, présenté par Florence Le Corre**

DEMHIST est le comité international pour les demeures et maisons historiques. Il a envoyé un questionnaire à ses membres en février-mars 2020. Cette enquête est composée de quatre questions. Premièrement, quels sont les points forts de la définition actuelle. Deuxièmement, quels sont les éléments qui pourraient être améliorés dans la définition actuelle. Troisièmement, quels sont les trois mots clés pour définir le musée. Enfin, chaque membre est invité à donner sa propre définition du musée. Le comité est en attente des réponses qu'il fera parvenir pour alimenter le débat.

## **ICOM Autriche – Texte de Bettina Leidl, présidente, présenté par Laure Ménétrier**

ICOM Autriche est l'un des plus importants comités nationaux, avec plus de 2 500 membres. Les actions principales menées au sein d'ICOM Autriche ont pour objectif la protection du patrimoine culturel, la lutte contre le trafic de biens culturels et la promotion de mesures de développement durable contre le changement climatique.

À la suite de discussions menées au sein du comité sur la question de la nouvelle définition du musée, ICOM Autriche regrette l'absence des mots clés : « institution permanente », « collections », « recherche », « éducation », « patrimoine matériel et immatériel ». Le comité regrette de plus que la proposition de nouvelle définition s'apparente à un énoncé de missions. Il soutient l'importance du rôle social des musées, et notamment son importance pour la protection du climat. Enfin, ICOM Autriche souhaite que la nouvelle définition soit approuvée par une très large majorité des membres de l'ICOM

et qu'elle soit élaborée de manière transparente, dans un processus partagé par tous et dans un esprit constructif.

## **CIMCIM – Frank Bär, président**

CIMCIM est le comité international des musées et collections d'instruments et de musique. Il compte environ 250 membres représentant environ 120 collections sur tous les continents et a été fondé en 1960 à Paris.

Il y a eu peu de retours spontanés des membres de CIMCIM sur la proposition de nouvelle définition du musée, et ces quelques retours n'étaient pas positifs. Le sujet a été mis à l'ordre du jour dans le message de fin d'année du président en 2019. En raison de ressources limitées, aucune réunion spécifique n'a eu lieu jusqu'à présent. A la place, le conseil d'administration a décidé de lancer une enquête structurée.

Le point de départ est l'impression que la nouvelle définition du musée, telle que basée sur les principes de durabilité de l'Unesco de 2015, contient beaucoup d'éléments bien intentionnés qui décrivent les situations actuelles d'une part, et d'autre part les situations à rechercher dans le futur. Cela ressemble à un mélange de définition et d'énoncé de mission. Si vous acceptez l'intégralité du texte comme définition, vous pouvez vérifier si votre institution est un musée ou non, et c'est là que peut se situer exactement le grand danger pour l'ICOM en tant qu'organisation. Ainsi, nous essayons premièrement méthodologiquement d'accepter provisoirement toutes les notions du texte comme bien intentionnées et légitimes. Deuxièmement, nous essayons de faire la distinction entre les éléments d'une définition et les éléments d'un énoncé de mission. Pour cela, nous avons réalisé une enquête en ligne du 12 au 25 février dernier. Comme d'autres commissions avant nous, nous avons divisé le texte en notions distinctes. Les participants pouvaient déterminer qu'une des notions est une définition ou un énoncé de mission, ou ne rien lui attribuer, ou enfin estimer qu'elle n'est pas suffisamment claire. Pour 200 enquêtes envoyées à nos membres, à partir de la base de données IRIS, nous avons obtenu 40 réponses, soit un taux de participation de 20%, ce qui est une participation courante pour ce type d'enquête à CIMCIM.

Ici, vous voyez les différentes notions selon un calcul de majorités hypothétiques, divisées en majorité absolue, où une notion obtient plus de 50% et en majorité relative où une notion obtient le plus de voix parmi les quatre choix. Avec cela, nous pouvons composer un texte de définition hypothétique et un texte d'énoncé de mission hypothétique. Pour gagner du temps, je le ferai dans les versions plus globales d'une majorité relative. Je dois souligner que ce que je vais vous montrer n'est pas une proposition officielle ou officieuse de CIMCIM pour un nouveau texte de définition du musée. Il s'agit d'une manière d'alimenter la réflexion globale.

« Les musées sont des lieux de dialogue critique sur le passé et l'avenir. Ils sont dépositaires des objets et des spécimens pour la société et sauvegardent des mémoires diverses pour les générations futures. Les musées n'ont pas de but lucratif. Ils collectent, préservent, recherchent, interprètent et présentent les compréhensions du monde. »

Cette proposition rappelle beaucoup la définition actuelle mais des choses ont été ajoutées et modifiées. Il ne faut pas omettre qu'une définition de musée dit ce qu'est un musée et ce qui ne l'est pas.

Si nous appliquons la même procédure à un éventuel texte d'énoncé de mission, nous obtenons ceci :

« Les musées sont des lieux démocratiques et inclusifs, dédiés au dialogue critique sur le passé et l'avenir. Reconnaisant et abordant les conflits et les défis du présent, ils garantissent l'égalité des droits et l'égalité d'accès au patrimoine pour tous les peuples. Les musées sont participatifs et transparents et travaillent en collaboration active avec et pour diverses communautés. »

Il faut bien noter qu'une déclaration de mission se rapporte plus à ce vers quoi un musée devrait tendre, qu'à ce qu'il n'est actuellement. Ce n'est donc pas une définition. Ici, je dois admettre que la notion d'« améliorer les compréhensions du monde » n'a pas été intégrée par mon omission.

Deux éléments ne sont pas entrés dans ces textes hypothétiques. Tout d'abord, la notion de lieux « polyphoniques » était la seule à avoir obtenu un vote à la majorité simple pour son manque de clarté. Je n'ai pas été vraiment surpris d'apprendre cela, car « polyphonie » et « polyphonique » ont des significations assez bien définies et

presque sacrées pour les musicologues et les musiciens, et évidemment pour eux, il n'est pas évident d'appliquer ce terme aux musées.

Enfin, l'affirmation selon laquelle les musées « ... dans le but de contribuer à la dignité humaine et à la justice sociale, à l'égalité mondiale et au bien-être planétaire » est, à mon avis, déjà formulée comme une mission et non comme une définition. Nous avons demandé aux sondés si, selon eux, « les musées peuvent contribuer à ces objectifs », pour une large majorité, la réponse est oui, peu ont répondu par la négative. Beaucoup de commentaires ont été laissés sur cette question, il nous faut encore les structurer pour en faire un bilan. Ils serviront de ressource pour approfondir la réflexion. Un rapport plus complet sera publié dans le Bulletin CIMCIM à l'automne de cette année.

Pour conclure, je vous fais part de notre réflexion sur une éventuelle procédure approuvée comme recommandation par le conseil d'administration du CIMCIM. Tout d'abord, nous devons reconnaître tout le travail accompli par le MDPP et tous ceux qui ont initialement contribué à faire avancer le nouveau projet de définition. Deuxièmement, nous devons analyser quelles parties du texte sont aptes à une définition et quelles parties seraient mieux situées dans un énoncé de mission. Troisièmement, nous devons poursuivre la discussion sur cette base, en arrivant avec diligence à une (nouvelle) définition à proprement parler et discuter au sein de l'ICOM de ses prochains objectifs et de sa mission future.

## **ICOM Lettonie – Texte de Juris Ciganovs, président, présenté par Florence Le Corre**

ICOM Lettonie a organisé son assemblée générale en janvier 2020 où a été tenue une discussion sur la nouvelle définition du musée. Le comité considère que la définition doit permettre de distinguer les musées des autres institutions culturelles. ICOM Lettonie estime de plus que tous les éléments supplémentaires qui ont été proposés dans la nouvelle définition et qui complètent la définition actuelle sont des valeurs. Ces dernières devraient donc apparaître dans le Code de déontologie. Les termes qui doivent être maintenus dans la définition selon ICOM Lettonie sont : « le musée est une institution permanente », « développement durable », « à but

non-lucratif », « au service de la société », « missions orientées socialement », « musée ouvert au public et accessible à tous » et « éducation et délectation ».

## **ICOM Turquie – Texte de Meliha Yaylali, membre d’ICOM Turquie, lu par Burçak Madran, membre d’ICOM Turquie**

Le Comité national de Turquie a été fondé en 1956 par une déclaration du conseil des ministres turc, basée sur la convention de l’Unesco. Le code officiel d’ICOM Turquie est entré en vigueur en 1970. ICOM Turquie dépend du gouvernement et du ministère de la Culture. En 2020, ICOM Turquie compte 290 membres actifs.

Notre pays a contribué à la « *revision of the museum description* » de l’ICOM avec un atelier organisé par ICOM Turquie, à Avanos, Nevşehir, le 20 avril 2018. L’atelier a été organisé pour évaluer la muséologie actuelle en Turquie, de ses débuts à aujourd’hui et pour préparer également un rapport exhaustif sur la « définition du musée » à présenter à ICOM. Les 50 participants à l’atelier étaient des membres d’ICOM Turquie, des représentants de musées privés, des professionnels et des cadres des musées administrés par la Direction générale du patrimoine culturel et des musées, des représentants des départements d’études muséales des universités et des ONG liées aux musées. Le rapport de cet atelier a été publié en turc et en anglais et envoyé à ICOM.

Récemment, ICOM Turquie a organisé une deuxième réunion sur la nouvelle définition alternative du musée annoncée par ICOM à Ankara, en février dernier. Au cours de cette dernière réunion, un groupe de 25 participants du conseil d’administration d’ICOM Turquie, des représentants des musées publics et privés, des universités et des ONG ont évalué la nouvelle définition du musée et préparé un rapport principal à envoyer à ICOM. La réunion du 6 février a permis d’examiner la nouvelle définition de musée proposée par le conseil exécutif de l’ICOM et de définir les mots clés, les concepts et les fonctions qui devraient se trouver dans cette définition. On a notamment discuté des questions « Qu’est-ce qu’un musée ? », « Quelle est sa fonction ? », « Pour qui il existe ? ». Pour l’instant, la

Turquie a contribué à la révision de la nouvelle définition du musée avec ces deux rencontres.

S'appuyant sur les conclusions de la dernière réunion, la position d'ICOM Turquie peut être résumée comme suivant. Le comité national turc juge que le nouveau texte de définition est trop long. La nouvelle définition n'est pas claire, certaines expressions telles que « polyphonique, dialogue critique, conflits... » sont incertaines. De plus, des expressions sont ouvertement politiques. La nouvelle définition ne définit pas un musée. Il ne met pas l'accent sur la relation d'un musée avec le patrimoine matériel et immatériel qui le distingue des autres institutions culturelles. La nouvelle définition de musée n'inclut pas les termes et concepts fondamentaux tels que « éducation », « formation », « patrimoine immatériel », « restauration et conservation » qui doivent se trouver dans une définition de musée. ICOM Turquie détermine une série de mots clés qu'il est proposé d'inclure dans une nouvelle définition de musée. En conclusion, nous estimons que la nouvelle définition du musée doit être acceptée par l'intégrité de la communauté internationale, avec l'accord de la majorité des pays membres. Elle doit se libérer d'expression politique pour prendre en compte la sensibilité de chaque pays. Il semble important d'y inclure des concepts fondamentaux distinguant le musée de tout autre institution culturelle. Les travaux lancés par ICOM pour la nouvelle définition du musée devraient être de plus menés de manière transparente, participative, démocratique et ils devraient être ouverts à la connaissance, à l'approbation et à la contribution de tous les États membres. Les pays participant au processus de la nouvelle définition doivent absolument être informés du processus et des développements.

## **ICMAH – Burçak Madran, présidente**

ICMAH, le comité international pour les Musées et Collections d'Archéologie et d'Histoire est créé en 1948 par Georges-Henri Rivière et c'est un des plus anciens comités, probablement un des plus inclusifs du monde muséal. Actuellement ICMAH compte 1 670 membres individuels et 111 membres institutionnels provenant de 94 pays.

L'ICMAH n'a pas agi à proprement parler dans le cadre du processus du MDPP mais depuis l'annonce d'une nouvelle définition du musée nous avons reçu des retours spontanés de nos membres, en particulier au cours de la conférence de Kyoto. Nous avons récemment fait circuler une enquête en ligne pour collecter les retours plus précis de nos membres, pour pouvoir produire une analyse à retourner à ICOM, mais nous n'avons pas encore reçu toutes les réponses.

L'approche d'ICMAH vis-à-vis de la nouvelle définition des musées consiste en deux directions. D'abord, il est question de la méthode d'élaboration. En premier lieu, il a été noté que le processus était parfaitement transparent avec la circulation des propositions sur Internet. Cependant, le délai entre l'annonce de la nouvelle définition issue de ces recommandations et le délai nécessaire à son approbation était trop court. Deuxièmement, nous croyons fermement qu'une méthodologie participative aurait dû relever les termes et les concepts les plus fréquemment utilisés parmi les 269 propositions de définition. Une synthèse aurait alors été faite en ligne avec des taux et pourcentages. Il aurait été préférable que cette forme d'analyse soit clairement démontrée par le MDPP pour justifier le choix des termes afin de ne laisser aucun doute sur la nouvelle définition. A la lumière du travail rapide et néanmoins efficace réalisé à Kyoto par ICOM France, ICOM Europe et divers comités nationaux et internationaux, il est apparu que le nombre de termes qui suscitaient discussions et interrogations était loin de justifier leur usage dans la nouvelle définition du musée.

Ensuite, pour les termes et concepts, nous considérons que le monde requiert de plus en plus de réflexions humanitaires et environnementales afin de sauver notre futur. Mais est-ce là les termes qui définissent ouvertement les musées ? Ce sont des mandats absolument indispensables non seulement pour des musées, mais aussi pour toutes les institutions, ONG, gouvernements, groupes, associations qui sont, à leur manière, au service des sociétés. Nous voulons souligner que notre principal domaine d'intérêt, notre mission est de définir ce qu'est un musée. A ce stade, nous avons une autre préoccupation : celle d'accepter ou non certains concepts proposés qui incluent directement ou indirectement des significations très politiques qui peuvent soulever des problématiques dans certaines régions du monde. Une telle définition du musée ne pourrait probablement pas être appliquée dans une série de pays. Je viens de Turquie et nous y avons beaucoup

discuté de la « polyphonie ». Il y a cinq ans, j'avais ouvert un musée très « polyphonique », où il y avait Turcs, Arméniens, Kurdes, Grecs en même temps. Trois mois après, ce musée a été fermé. Il est donc très difficile de prononcer ce terme « polyphonie », aussi bien dans certaines régions du monde que dans certaines circonstances. Ces termes politiques doivent être exclus, tant pour la législation que pour notre pouvoir de professionnels des musées.

Enfin, une définition du musée devrait être plus courte et ciblée. Elle devrait s'adresser à tous, bien sûr, mais aussi aux autorités en charge des musées. Elle devrait être non politique, valorisante et faire la promotion des fonctions et des professions de musées. Enfin, cette nouvelle définition devrait inclure les termes de l'actuelle définition et des nouveaux termes de la muséologie et laisser en préférence toutes ces missions à un nouveau Code de déontologie pour ICOM.

## **CIDOC – Texte de Monika Hagedorn-Saupe, présidente, présenté Florence Le Corre**

CIDOC est le comité international ICOM pour la documentation. Son conseil d'administration s'est réuni en février 2020 à Genève et a pu y discuter de la nouvelle définition du musée.

La nouvelle définition pour le CIDOC comporte des éléments très positifs mais globalement, elle définit d'abord les missions des musées et non pas ce que sont les musées. Sa demande serait que l'on précise les objectifs de la nouvelle définition et que l'on tienne compte du fait que les termes qui vont être retenus ont une valeur juridique dans certains pays. Il faut donc travailler cette définition à la lumière de ce point juridique. La définition doit être courte et doit également permettre de distinguer les musées des autres lieux culturels.

## **ICOM France – Juliette Raoul-Duval, présidente**

ICOM France compte 5 500 membres, dont 400 institutions. C'est l'un des plus importants comités nationaux de l'ICOM. Il contribue au budget de l'organisation internationale à hauteur de 550 000 € par an.



Les membres proviennent de tous les métiers des musées. Le nombre de membres est en augmentation régulière. Les demandes d'adhésion de nouveaux membres sont examinées par une commission *ad hoc*, qui statue en fonction de critères professionnels. Nous avons une interprétation rigoureuse de la qualité de professionnel de musée.

ICOM France a un conseil d'administration, qui se réunit 5 fois par an et est composé de trente membres. 14 d'entre eux sont membres de droit, représentant des institutions muséales et les autres associations professionnelles du champ muséal. 16 membres sont élus par l'ensemble des membres. Les membres d'ICOM France sont étroitement associés à l'activité du comité, via le site Internet et les réseaux sociaux, l'organisation de nombreux débats publics sur les questions les plus actuelles (évolution de la profession, métiers des musées, restitutions, risques...).

J'en viens à la position du comité national français sur la « nouvelle définition du musée ». Le comité national a été signataire de l'invitation à reporter le vote de Kyoto sur la définition du musée. Il considère en effet que la nouvelle définition requiert un temps de réflexion et qu'un consensus doit se dégager sur une vision commune sur l'avenir des musées. Les principaux éléments qui font débat en France sont d'abord le langage, qui est très flou, la disparition des fondamentaux de la définition (« institution permanente », « collections », « plaisir », « éducation »), la précipitation du processus, l'absence de référence au Code de déontologie, les éléments de politisation de la définition, le remaniement sous-jacent des critères d'adhésion. Il y a cependant des points d'accord et des points d'appui de consensus : nous partageons l'idée que les musées ont et auront un rôle social important à jouer. Nous partageons évidemment la notion d'inclusivité des musées. Mais il y a des divergences non réductibles : l'effacement du langage professionnel, l'opposition et la hiérarchisation entre collections et publics, la banalisation des missions des musées, les *a priori* politiques que l'on trouve en particulier dans le rapport du MDPP1 et la minoration de l'approche universaliste.

Nous pensons que la définition qui pourra être proposée au vote n'a pas fait consensus et que toute définition doit relever d'un consensus de tous les membres. La définition qui avait été proposée au vote en septembre ne traduisait en aucune manière les remontées des

membres synthétisées dans l'analyse qu'avait faite Emilie Girard des usages réglementaires de la définition à prendre en compte dans les 269 propositions de définition. Le comité national français considère que la définition du musée de l'ICOM est un outil qui doit être utilisé par tous les pays membres, cet usage réglementaire est à préserver. La définition de l'ICOM sert de référence mondiale, ce qui positionne l'ICOM comme une organisation majeure dans le monde, dont le Code de déontologie est le socle. La définition du musée par l'ICOM est inséparable de son Code de déontologie.

Je vais dire un mot de l'engagement non seulement des professionnels, mais également de l'ensemble des acteurs culturels et également de la presse en France au sujet de cette nouvelle définition du musée. Pendant l'Assemblée générale de Kyoto, la délégation française a reçu de très nombreux messages de soutien de professionnels de musée et d'acteurs culturels et de la presse nationale : institutions muséales, personnalités remarquables du champ culturel, fédérations professionnelles de musées, presse nationale, réseaux sociaux.

Depuis Kyoto, les principales associations professionnelles ont poursuivi leur réflexion. L'Association Française des conservateurs (AGCCPF) a voulu dès septembre s'emparer du sujet de la « redéfinition des musées » et a travaillé à partir de son « livre blanc » sur une définition « française » qui intègre l'inaliénabilité à laquelle la France est attachée. Cette initiative a été, entre autres, présentée lors d'une conférence de presse au SITEM le 29 janvier et dans un article paru dans le numéro 539 du 14-27 février du *Journal des Arts*. La presse nationale et spécialisée, papier et radio, s'est significativement impliquée dans le débat : 16 articles et émissions radios recensés par ICOM France. Les autres professionnels ont organisé ou participé à de nombreuses réunions publiques : FEMS, AGCCPF, FFCR... ICOM France a amplement poursuivi le dialogue avec ses partenaires et ses membres : lors de son assemblée générale à Paris en octobre, lors de ses trois séances de CA (septembre, octobre et janvier), sur son site et par la formation d'un groupe de travail *ad hoc* chargé de préparer la « journées des comités » du 10 mars. ICOM France a exprimé ses positions et les a ouvertes au débat tout au long du semestre : avec ICOM International, dans le cadre de 6 courriers adressés à la présidente entre juin 2019 et janvier 2020, et avec un ensemble d'acteurs culturels intéressés, avec lesquels nous avons eu

13 prises de position. ICOM France poursuivra les échanges entre professionnels avec un débat national le 29 avril prochain (reporté en raison du COVID-19).

En conclusion, la France a une politique muséale ambitieuse et considère que le musée a une responsabilité pour transmettre la mémoire des arts, des sciences et des sociétés. Cette conception s'accompagne d'une exigence professionnelle, garante d'un discours scientifique rigoureux. ICOM est le lieu du partage de ces compétences. ICOM est le plus grand réseau mondial des professionnels des musées. Nous souhaitons qu'il conforte cette approche professionnelle.

## **ICOM Portugal – Texte de José Alberto Ribeiro, président, présenté Florence Le Corre**

ICOM Portugal a organisé en novembre 2019 une rencontre de 150 personnes qui ont réfléchi ensemble à la définition du musée, ainsi que des travaux en groupe qui ont fait suite. La conclusion est qu'il faut distinguer la définition d'une liste de missions et d'une vision. La définition proposée est considérée comme trop longue et elle doit concerner l'essence des musées. D'autre part, la définition du musée doit être pensée à partir de la définition actuelle et doit contenir les termes suivants : « institution permanente », « patrimoine immatériel et matériel », « éducation », « inclusivité », et « accessibilité », « participatif », « étude, plaisir et réflexion ».

## **ICOM Grèce – Texte de Teti Hadjinicolaou, présidente, présenté par Florence Le Corre**

ICOM Grèce a publié un article sur la définition du musée dans le bulletin d'information du comité national hellénique en décembre 2019 et a engagé des discussions lors de son assemblée générale en 2020. Les réponses à ces discussions ont été envoyées dans le cadre du questionnaire rédigé par ICOFOM. Par ailleurs, ICOM Grèce est en train de rédiger un questionnaire et les réponses sont attendues

pour la fin du mois de mars. A partir des réponses à ce questionnaire, une table ronde et un atelier auront lieu en avril 2020. Un article a été publié par le comité grec de l'ICOM dans *Museum International* (vol. 71, n°181-182, page 64) sur ce sujet.

La conclusion des débats est qu'il est nécessaire aujourd'hui de faire évoluer la définition ; néanmoins, les fondements de la définition de 2007 sont à conserver. Un musée n'est un centre culturel, la définition doit être brève, la valeur juridique des termes employés doivent être pris en compte, la proposition d'une déclaration sur le rôle et les missions des musées du XXI<sup>ème</sup> siècle doit être faite à partir des recommandations de l'Unesco. Enfin, il ne faut pas oublier dans la définition le terme « éducation » et que cette définition concerne tous les types de patrimoine et donc de musée.

## **ICOM Azerbaïdjan – Texte de Rema Zeynalova, secrétaire, présenté par Florence Le Corre**

ICOM Azerbaïdjan a rédigé un questionnaire envoyé auprès des musées du pays. Un CA extraordinaire a eu lieu et on a pu discuter à partir des réponses envoyées au questionnaire. Les conclusions en sont qu'il faut conserver la définition actuelle avec quelques ajouts et qu'il ne faut pas oublier deux points : l'inclusivité et la sauvegarde de la mémoire des différentes communautés pour le futur.

## **AVICOM – Texte de Michael Faber, président, lu par Florence Le Corre**

AVICOM est le comité international pour l'audiovisuel, les nouvelles technologies et les réseaux sociaux. AVICOM propose une nouvelle définition qui doit aller dans le sens des déclarations de l'Unesco et qui doit contenir les termes suivants : « institution permanente », « gestion par des professionnels », « inclusivité », « développement durable », « à but non lucratif », « accessible à tous », et « un musée doit travailler avec le passé et pour le futur ».

## **ICOM Pologne – Texte de Jolanta Gumula, membre d’ICOM Pologne, présenté par Florence Le Corre**

ICOM Pologne a organisé une conférence avec les directeurs des musées de Pologne et a créé au cours de cette conférence un comité de réflexion de dix membres autour de la définition du musée. D’autre part, une publication par le *National Institute Museum and Public Collections*, qui regroupe les réactions de quelques professionnels est en cours de rédaction. Les membres ont envoyé des réactions spontanées, beaucoup louaient l’idée de revoir la définition mais ils ont regretté le manque de débat, de participation, d’information sur le travail de refonte de la définition et ceci même avant le vote. Ils trouvent que la nouvelle définition n’est pas claire, mais ambiguë, discutable, trop longue et pas assez compréhensible. Elle recense des missions, elle n’est pas une définition. Il est également regretté que la place des collections ne soit pas mentionnée : « Qu’est-ce qu’un musée sans collection ? » demande le comité polonais. Enfin, il ne faut pas oublier que le musée est une institution et il faut prendre en compte dans cette discussion les notions de dialogue critique et de démocratie.

## **COSTUME – Corinne Thépaut-Cabasset, présidente**

Le comité international pour les musées et les collections de costume, créé en 1962, regroupe actuellement plus de 400 membres, dont les deux tiers sont européens. Il est en constante augmentation, reflétant la création de nouveaux départements mode et costume au sein des musées et la diversité des métiers qui sont associés à ces objets.

COSTUME n’a pas pu débattre d’une éventuelle nouvelle définition du musée en septembre à Kyoto, car le courrier nous informant de ce débat est intervenu au cours de l’été ce qui ne nous a pas permis de porter cette discussion à l’ordre du jour, ni même de recueillir suffisamment d’avis faute d’élément d’information sur ce projet. Nous pouvons dire que les membres présents à Kyoto étaient pour la plupart surpris par cette nouvelle et ont manifesté leur inquiétude.

Mais surtout, ils n'étaient pas suffisamment informés pour prendre position pour ou contre, et ceci dans un délai si court.

Afin de pouvoir suivre ces débats de manière constructive, et y prendre part, le comité COSTUME a diffusé par email auprès de ses membres le questionnaire mis au point par ICOFOM en fin d'année 2019. Il a été demandé aux personnes voulant y répondre d'envoyer les réponses directement à ICOFOM. Nous n'avons donc pas à ce jour de retour sur ce questionnaire. Cependant nous envisageons de mettre au point notre propre questionnaire, et en amont de diffuser par email comme document de référence et/ou de mettre en ligne sur le mini site ICOM COSTUME les liens sur la définition actuelle des musées.

En conclusion, cet important sujet sera porté à la discussion lors de notre assemblée générale qui aura lieu fin juin début juillet 2020 au château de Versailles. Nous recueillerons ainsi les premiers témoignages, réactions et sentiments des membres du comité international COSTUME au moment de l'assemblée annuelle, que nous pourrions alors partager dans la communauté ICOM.

## **ICOM Ukraine – Texte de Kateryna Chuyeva, présidente, présenté par Florence Le Corre**

ICOM Ukraine a organisé des discussions en 2019 et le CA qui a été élu nouvellement va poursuivre cette réflexion sur le projet de nouvelle définition. Ce qu'il souligne est qu'un musée doit être une institution permanente à but non lucratif, ouverte au public. Ce comité considère que les données de base de la définition actuelle sur les collections doivent être conservées. Il ne faut pas oublier la notion de protection du patrimoine et il faut considérer avec beaucoup d'attention les aspects juridiques de la définition.

Voici un extrait qui met en évidence la valeur très importante des aspects juridiques de la définition du musée que note le comité ukrainien :

*« Taking into account the experience of totalitarian and post-totalitarian past of our country, we feel bound to warn that purely formal*

*compliance with functional criteria does not prevent museums from being transformed into a propaganda instrument for totalitarian and anti-human regimes. This is why it is important to provide a definition not only with a basic core, but also with a lawyer, in addition to the functional signs, that would express the essential landmarks and values for which a museum should serve in a free and democratic society. »*

## **ICOM Burkina Faso – Texte de Jean-Paul Koudougou, membre d’ICOM Burkina Faso, lu par Laure Ménétrier**

La définition est très longue et très globalisante. Ce qui a pour conséquence une appréhension floue de la spécificité du musée. Certes au nombre des recommandations du rapport du MDPP, il était clairement indiqué que tous les aspects ne pouvaient être pris en compte, mais la définition doit être assez concise pour cerner la spécificité du musée et assez ouverte pour prendre en compte d’autres aspects liés à l’objet et aux valeurs prônées par l’institution muséale.

Le statut d’institution à part entière du musée n’est pas clairement et explicitement signifié. L’absence de concepts tels que le patrimoine culturel matériel et immatériel, et la « délectation » est à déplorer.

La nouvelle définition prend en compte les nouveaux paradigmes de coopération et de démocratie ainsi que les changements et défis majeurs auxquels les musées doivent faire face et qu’ils doivent intégrer dans leurs missions.

Mais face aux questions encore délicates de décolonisation, de restitution des biens culturels, de trafic illicite et de repli identitaire, la nouvelle définition semble ouvrir des brèches pour une légitimation d’éventuelles acquisitions « frauduleuses » dont la détention pourrait être justifiée par le devoir de « sauvegarde des mémoires diverses pour les générations futures et la garantie de l’égalité des droits et l’égalité d’accès au patrimoine pour tous les peuples » et le « travail en collaboration active avec et pour diverses communautés afin de collecter, préserver, étudier, interpréter, exposer, et améliorer les compréhensions du monde, dans le but de contribuer à la dignité humaine et à la justice sociale, à l’égalité mondiale et au bien-être planétaire ».

Il n'y a pas d'urgence à changer de définition si la nouvelle ne traduit pas véritablement ce que l'on attend de l'institution et ne fait pas l'unanimité, comme c'est le cas actuellement. La définition de 2007 demande seulement des amendements comme la prise en compte de certains concepts tels que la démocratie culturelle, l'égalité des droits, l'amélioration des compréhensions du monde et le respect de la diversité des expressions culturelles.

## **ICOM Estonie – Texte d'Agnes Aljas, présidente, présenté par Laure Ménétrier**

ICOM Estonie est composé de 250 membres. Il y a un manque de consensus au sein du *board*, dont les membres ont des positions antinomiques. Certains estiment que la nouvelle définition est trop politique et manque de neutralité, mais cela ne fait pas consensus. Toutefois, ICOM Estonie approuve l'idée de faire évoluer la définition actuelle afin de prendre en compte les évolutions et les enjeux de notre société. ICOM Estonie met en avant la difficulté de l'exercice de définir ce qu'est un musée, du fait de la pluralité des musées dans le monde. Il estime que la définition doit être un outil pour aider les musées à trouver leur place et les aider dans leur fonctionnement. La définition doit aussi aider à se positionner à l'égard de certains phénomènes, comme les pressions financières, et à se mettre à disposition des sociétés et de leur développement afin de favoriser l'accès à tous à la culture.

## **ICMEMO – Max Polonovski, membre du bureau**

ICMEMO est le comité international qui représente les musées mémoriaux, consacrés essentiellement au souvenir des crimes d'Etat, l'aspect de neutralité est ainsi très important pour nous.

A Kyoto, la discussion qui a eu lieu sur la proposition de nouvelle définition du musée a été extrêmement vive, sinon violente. On a vu une très large majorité s'opposer à cette nouvelle définition, avec une petite minorité cependant très favorable. Ce fut un débat extrêmement passionné, du fait même des principes du mandat de



notre comité où la neutralité au niveau politique est essentielle pour la survie de nos institutions dans les pays concernés. La présidente d'ICOM République Tchèque, qui est membre de notre comité, a donné sa démission récemment pour des raisons politiques. Dariusz Stola du musée de l'histoire des Juifs polonais, Musée POLIN, à Varsovie a été « démissionné » par le gouvernement polonais. Peter Schäfer, directeur du Musée Juif de Berlin, s'est vu remercier également. Il s'agit de tout un ensemble de personnes qui sont sur des positions sensibles, il est donc essentiel pour nous de rester totalement neutre. C'est exactement ce à quoi il faut faire attention avec ce type de définition à consonance idéologique et politique telle que la nouvelle définition proposée.

Au sein d'ICMEMO, nous avons eu dans l'ensemble les mêmes réactions que nos collègues. Nous étions ouverts à un *new wording*, une nouvelle manière de présenter les choses pour les mettre au goût du jour, mais encore plus attachés à conserver cependant ce qui fait notre spécificité.

## **ICOM Italie – Daniele Jalla, membre du bureau**

ICOM Italie compte 2 600 membres, il faut noter qu'en 2001, nous étions 80. La spécificité de notre comité est son organisation en sections régionales pour élargir le débat et ses commissions thématiques. Depuis 2014, à la suite d'un long combat de l'ICOM, la définition de musée actuelle de l'ICOM fait partie de la loi d'Etat sur le musée et le Code de déontologie de l'ICOM fait partie des éléments pour la création du système muséal national. Il faut donc savoir que cette définition est un élément fondamental, et je ne vois pas comment bâtir un système muséal national partant d'une définition qui commence avec des espaces polyphoniques. On est un pays de la musique et du lyrisme, certes, mais je m'interroge lorsqu'il s'agit des musées.

Bien avant la conférence générale de Kyoto, ICOM Italie a discuté de la définition du musée. Un groupe de travail a été constitué et il a organisé plusieurs rencontres territoriales et un colloque national en mai 2019 à Milan où François Mairesse nous a introduit au thème. On avait alors discuté la définition actuelle de 2007. Trois mots ont

émergé de ces discussions. Il y a d'abord le terme « accessibilité », qui apparaît déjà dans la recommandation sur le musée de l'Unesco datant de 1960. Deuxièmement, la « participation », qui n'est pas une nouveauté, c'est un thème dont nous parlons depuis les années 1970, qui a donné des formes de musées comme les écomusées, qui sont des institutions et des instituts comme les autres musées. Troisièmement, le seul terme qui a émergé dans le débat et qu'il faut souligner est le terme de « développement durable ». Les musées sont pourtant nés comme instrument de progrès et de développement. Il faut donc absolument prendre en compte cette notion.

Nous nous sommes opposés à la nouvelle définition proposée à Kyoto pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il y a une question de méthode antidémocratique et surprenante car on ne sort pas une définition d'un chapeau en ignorant les soixante-dix ans d'histoire de l'ICOM. Les changements de définition, les débats à l'ICOFOM, les discussions sur le caractère de la définition, etc. forment une mémoire historique qui est absente dans cette décision. Cela risque de nous faire perdre du temps. Ensuite, nous avons estimé que la forme du texte est chaotique, situationniste. On trouve qu'il y a trop peu et de trop. C'est incroyable de voir une assemblée générale de l'ICOM qui se déchire avec une majorité de 70% pour le report du vote de la nouvelle définition, ce n'est jamais arrivé auparavant. Quelle présidence de l'ICOM avons-nous pour créer une situation semblable ? Cette division si importante sur une question qui fait le fondement de l'ICOM n'est jamais arrivée. Il y a donc bien un problème de méthode. Pour finir, n'oublions pas la connexion de la définition à deux éléments. Il y a d'abord la recommandation de l'Unesco, nous n'en sommes pas indépendants, et nous ne pouvons pas inventer quelque chose d'autre lorsque l'Unesco a une recommandation sur le musée écrite en 1960 puis en 2015 dont nous devrions tenir compte. ICOM a participé à cette recommandation : où était le comité exécutif qui a validé la nouvelle définition en ne se rappelant pas qu'en 2015 nous avons eu cette recommandation ? Il s'agit là d'une mémoire faible. Deuxièmement, le rapport entre la définition et les codes éthiques, la structure du code et la structure de la définition, tout se tient ensemble.

En conclusion, ce que nous vous proposons est de discuter à partir de la définition actuelle et d'en accepter entièrement la structure, soit les quatre éléments qui composent la définition : l'identité du musée,

son objet, ses fonctions, ses finalités. Dans une définition, ces quatre éléments sont ceux qui définissent une institution muséale avec le système aristotélicien que Van Mensch nous a rappelé depuis 1993 de suivre dans nos discussions. En sachant qu'il s'agit d'un texte normatif au sein de l'ICOM mais que grâce à une opinion générale mondiale sur ICOM, ce texte a finalement la valeur d'une loi morale pour tous les Etats. Il faut donc que nous ayons la grande responsabilité de ne pas faire les manifestes, ce n'est ici ni une vision, ni une mission, mais il s'agit d'un manifeste. Certaines organisations de musées travaillent avec des manifestes, comme la *Museum Association* du Royaume Uni. Ce sont la synthèse publique d'une réflexion stratégique. Il y a des éléments qui doivent être matière à réflexion.

Je vous propose ici de définir une méthode car les éléments émergés ce matin nous donnent un consensus général d'opinion. Mais avec des approches différentes : qui discute du lexique, de la forme, de la longueur. Mais si on part de la définition, il faut décider si cette structure nous plaît ou non. Pour revenir sur ce que disait l'une de nos collègues, elle voulait répondre à ses enfants qui lui demandait « Qu'est-ce qu'un musée ? » avec la définition de l'ICOM. Cette question revient à celle posée par le fils de Marc Bloch « Qu'est-ce que l'histoire ? ». Mais la définition de l'ICOM ne convient pas à un enfant. Si quelque chose a changé dans les musées, c'est la centralité de la personne, qu'il s'agisse de la participation, de l'accessibilité. Le musée ne serait alors plus centré sur les collections mais sur les personnes.

Si nous partons avec des objectifs plus modérés et que la structure nous plaît, il faut répondre à ces questions : qu'est-ce qu'un musée, quel est l'objet du musée, quelles sont les fonctions qu'un musée doit respecter, quelles sont ses fins. On peut discuter sur ces quatre parties et arriver à une conclusion raisonnable.

# Tableau de synthèse des présentations

## Réponse des

---

<i>Nom du comité</i>	<i>Nombre de membres</i>	<i>Représentant présent</i>	<i>ou signataire du document envoyé</i>	<i>Journées, questionnaires, débats sur la définition</i>
<b>ICOM Allemagne</b>	6 500 membres individuels	Markus Walz, vice-président		309 questionnaires envoyés en décembre 2019 : 302 réponses venant des différentes régions de l'Allemagne
<b>ICOM Autriche</b>	2 500 membres	Bettina Leidl, présidente		Lettre sur la nouvelle définition adressée au comité exécutif et durant Kyoto.  Lettre du comité autrichien sur la nouvelle définition depuis Kyoto.  Nombreux retours des membres après Kyoto.
<b>ICOM Azerbaïdjan</b>		Rema Zeynalova, secrétaire		Questionnaire envoyé auprès des musées.  CA extraordinaire : discussions sur les réponses au questionnaire.

---

# des comités, établi par Florence Le Corre

## Comités nationaux

### Conclusions des débats

### Termes/concepts retenus en plus de "acquiert, conserve, étudie, expose et transmet"

Définition actuelle :  
oui pour 80 %

Nouvelle définition :  
oui pour 47,4 % ;  
bien ou à peu près appropriée : 36,1% ;  
non pour 13,1 %

Pour 80% : termes de la définition 2007 importants ainsi que : ouvert au public  
Pour au moins 66 % : au service de la société et son développement ; égalité d'accès au patrimoine ; sans but lucratif ; délectation  
Pour moins de 50 % : contribuer à la dignité humaine et à la justice sociale ; améliorer les compréhensions du monde  
Pour moins de 30 % : démocratisation ; polyphonie ; conflits et défis du présent ; interprète ; égalité des droits ; égalité globale et au bien être planétaire

Nouvelle définition : termes compliqués ; liste de missions mais pas des termes à trouver dans une définition.

MDPP : les contributions d'ICOM Autriche non intégrées ; manque de transparence, de temps, d'échange ; une majorité est nécessaire pour adopter la nouvelle définition.

Aspects législatifs à prendre en compte car la définition est une référence pour la gouvernance autrichienne des musées. Les musées différents des autres lieux.

Termes essentiels absents de la nouvelle définition : institution permanente, recherche, collections, éducation, patrimoine matériel et immatériel.

À inclure : rôle des musées dans la société, inclusivité, protection du climat, prise en compte des communautés.

Conserver la définition actuelle avec des ajouts.

Proposition d'une nouvelle définition.

Termes essentiels : Sans but lucratif ; institution permanente ; au service de la société et son développement ; ouvert à tous les publics ; inclusivité ; sauvegarder la mémoire des différentes communautés pour le futur.

---

**ICOM Bangladesh**

Jahangir Hussain, président

AG ICOM Bangladesh : décision d'organiser un workshop en février 2020 avec différents acteurs des musées et des historiens d'art ; autre réunion sur la définition.

---

**ICOM Belgique**

Alexandre Chevalier, président  
Sergio Servellón, vice-président

Réunion janvier 2020 ;

Plusieurs sessions de réflexion en 2020 dont une en juin pour le suivi de l'enquête ICOFOM.

---

**ICOM Burkina Faso**

Jean-Paul Koudougou, membre

---

**ICOM Croatie**

123 membres ; 36 institutions

Darko Babić, président

Réflexion sur la définition en AG en 2018 et 2019 ;

Workshop en 2019 ;

Contributions au workshop ICOM South-East Europe.

Termes de la définition doivent être précis ; proposition d'une nouvelle définition ; aspects juridiques à prendre en compte.

avec et pour les communautés ; développement durable ; délectation ; amélioration de l'environnement ; contribuer à la dignité humaine, la justice sociale, l'égalité mondiale, le bien-être environnemental ; spécimens et artefacts.

Méthode de travail pour la nouvelle définition n'est pas claire :

- Préciser à qui s'adresse cette déf. : au public, aux Etats, aux musées, aux membres d'ICOM ?
- A-t-on mesuré l'impact de cette nouvelle déf. sur les Etats ?
- Besoin de clarté et de transparence sur la méthode et les réflexions.

Nouvelle déf. insatisfaisante, très longue, ne caractérise pas les musées, peu ouverte à la gestion des objets ;

**Mais :**

- prend bien en compte nouveaux paradigmes de coopération, de démocratie, de changements et défis majeurs ;
- ne prend pas bien en compte les questions relatives à la décolonisation, la restitution des biens culturels, le trafic illicite, le repli identitaire.

Termes essentiels : Patrimoine matériel et immatériel ; délectation ; démocratie culturelle ; égalité des droits ; améliorer les compréhensions du monde ; respect de la diversité des expressions culturelles.

Définition actuelle convient.

- Revoir la définition : oui mais travail MDPP a été fait sans communication, sans délai de réflexion laissé aux membres. Réactions des membres et des institutions dans ce sens.
- Déf proposée n'est pas une déf. Attention aux conséquences économiques (subventions de l'Etat) et juridiques si la définition change. Musées différents d'autres types de patrimoines.

---

**ICOM Equateur**

Juan Carlos Fernández-Catalán, président

---

**ICOM Espagne**

1 006 membres individuels ; 283 institutions

Terese Reyes I Bellmunt, présidente

Table ronde en 2018 (conclusions envoyées à ICOFOM) ;  
commentaires des membres au cours de réunions et sur les réseaux sociaux ;  
journées ;  
rencontres ;  
plateforme de discussions.

---

**ICOM Estonie**

250 membres ; 11 institutions

Agnes Aljas, présidente

Réactions spontanées des membres ;  
tables rondes après Kyoto ;  
questionnaire ICOM fourni aux membres ;  
avril 2020 : tables rondes.

---

**ICOM France**

5 500 membres individuels ; 400 institutions

Juliette Raoul-Duval, présidente

Débats durant 3 CA, en AG oct. 2019

groupe travail pour l'organisation de la journée du 10 mars 2020 ;

organisation du débat national le 29 avril 2020 (annulé en raison du COVID-19)

19 courriers dont 6 à la présidente de l'ICOM et 13 aux acteurs culturels

---



Ajouts à la nouvelle déf. : égalité, environnement, responsabilité sociale, objectifs humanitaires et sociaux ; éducation ; transmission de la mémoire ; construction d'une identité ; débats ; délectation ; professionnels de musées ; médiation ; collections ; préservation ; étude, recherche ; espace social ; divertissement.

Nouvelle déf. est une déclaration de principe, pas une déf.

Déf. doit être concrète, précise, et permettre de distinguer les musées d'autres établissements culturels.

Privilégier l'universalité à l'approche politique.

Consensus entre tous les membres indispensable.

Termes essentiels : Education ; formation ; musée conçu par et pour la société ; interagir avec les communautés ; musées lieux autonomes et indépendants ; lieu ludique ; ouvert au public ; sans but lucratif ; poursuivre dans la transparence

Notions importantes mais pas nécessaires dans la définition : dignité humaine, justice sociale, égalité mondiale, bien-être planétaire.

Positions variées au sein du CA.

- Déf. actuelle critiquée : ne prend pas en compte les nouveaux musées, les enjeux sociétaux des musées ;

- Nouvelle déf. : oui pour beaucoup mais quelques réserves : trop politique ; pas d'aspects professionnels ; pas neutre ; n'est pas une définition

- Besoin pour beaucoup d'un outil de compréhension par tous de ce qu'est un musée, son rôle, le travail qu'il accomplit ; aspects réglementaires importants.

Non : démocratisation, lieux polyphoniques, dialogue critique, reconnaissant et abordant les conflits et défis du présent ; contribuer à la dignité humaine et justice sociale ; égalité globale ; bien-être planétaire.

Mais : ce sont des notions importantes

Pour certains : il faut garder la notion de conservation.

Poursuivre la réflexion ; réinclure les valeurs fondamentales des musées ; se référer au Code de déontologie ; prioriser l'approche professionnelle et non l'approche politique ; consensus général (tous comités) indispensable ; se donner le temps de la réflexion ;

Nouvelle déf. : il faut un langage clair mais professionnel ; banalisation des musées pas acceptable ; usage réglementaire de la définition à prendre en compte.

Valeurs fondamentales des musées à réintroduire dans nouvelle définition : institution permanente, collections, délectation, éducation.

Important : rôle social des musées ; inclusivité ; approche professionnelle ; pas d'opposition collections/public ; approche universaliste.

---

<p><b>ICOM Georgie</b></p> <p>517 membres</p> <p>Inga Karaia, présidente</p>	<p>Questionnaire en ligne ; débats en CA au sujet des réponses.</p>
<p><b>ICOM Grèce</b></p> <p>Teti Hadjinicolaou, présidente</p>	<p>Atelier sur définition en 2018 ; réponse au questionnaire ICOFOM ; article sur définition dans le bulletin d'info. du Comité national hellénique, déc. 2019 ; discussions AG janvier 2020 ; élaboration en cours par le nouveau CA du CNH d'un questionnaire : réponses fin mars 2020 ; table ronde et atelier en avril 2020.</p>
<p><b>ICOM Irlande</b></p> <p>60 membres</p> <p>Hugh Maguire, président</p>	<p>Consultation en cours des instances culturelles publiques irlandaises.</p>
<p><b>ICOM Israël</b></p> <p>1 600 membres</p> <p>Nava Kessler, présidente</p>	<p>Tables rondes ; Création d'un comité de réflexion sur la définition ; Enquête auprès des membres</p>

---

Nouvelle définition : oui 46% ; non 48%

Déf. compliquée ; doit être courte ; structuration des termes nécessaire ; termes superflus et redondants (égalité des droits, égalité d'accès) ; attention au langage juridique qui n'est pas le même dans tous les pays.

Termes essentiels : éducation ; institution ; démocratie ; inclusivité ; dialogue sur le passé et le futur ; accessibilité ; participatif ; transparence ;

Remplacer "conflits" par "défis" ; et "égalité des droits et d'accès" par "inclusivité", "accessibilité" ;

Supprimer "acknowledging".

Termes artefacts et spécimens problématiques.

Définition du musée par ICOM = base officiellement reconnue de fonctionnement des musées en Grèce

Nécessité de faire évoluer définition ; fondements déf. 2007 à conserver ; musée n'est pas un centre culturel ; déf. doit être brève ; valeur juridique des termes employés ; proposition d'une déclaration sur rôle et mission des musées du XXI<sup>e</sup> siècle selon les recommandations et conventions de l'Unesco.

Termes essentiels : éducation ; institution ; au service de la société et de son développement ; recherche ; promouvoir la connaissance de l'histoire ; compréhension mutuelle, échanges culturels, coexistence pacifique des peuples ; patrimoine matériel et immatériel ; collections.

Définition proposée est une liste de missions, un plan stratégique ; termes confus ; poursuivre les échanges.

Musée est sans but lucratif ; éviter "polyphonie" et "démocratisation".

Déf. actuelle est bonne pour grande majorité des membres ;

Nouvelle définition est trop imprécise.

Termes essentiels : musée = lieu permanent ; éducation ; missions sociales ; gestion professionnelle des collections.

**ICOM Italie**

2 439 membres ; 168 institutions

Adele Maresca, présidente

Débats avant Kyoto ; groupe de travail et colloque national en mai 2019.

Lettre à Suay Aksoy en juin 2019 : demande de processus d'élaboration de la définition démocratique. Confirmation de cette position à Kyoto.

AG association musées italiens déc. 2019 : position ICOM Italie approuvée

Colloque déc. 2019 à Rome : intervention sur la définition.

---

**ICOM Lettonie**

Juris Ciganovs, président

Discussions en AG, janvier 2020

---

**ICOM Luxembourg**

129 membres individuels ; 21 institutions

Guy Thewes, vice-président

Discussions en CA

---

Déf. actuelle dans loi d'Etat sur les musées en Italie.

Regret d'un processus de travail non démocratique pour nouvelle déf. ; méthodologie à arrêter ensemble pour ce travail.

Nouvelle définition : manifeste et non une définition. Déf. doit être claire, synthétique, compréhensible de tous. Des termes importants manquent dans la nouvelle définition déjà longue.

Il faut repenser la déf. qui concerne les différents types de musées et doit permettre une protection juridique dans tous les pays

Il faut revoir la déf. ET le Code de déontologie ; tenir compte de la recommandation l'Unesco de 2015 sur les musées

Place de la personne dans les musées est-elle centrale ?

Termes très importants : accessibilité, participation, développement durable

Musée : institution permanente ; lieu ; pérennité des collections ; à but non lucratif ; accessibilité à tous ; au service de la société ; développement durable ; patrimoine culturel (plutôt que de l'humanité) ; communique et transmet ; assume la responsabilité (plutôt que "acquiert") ; étude ; éducation ; délectation ; paysages culturels ; promouvoir la connaissance, la pensée critique, la participation et le bien-être de la communauté

Ne pas conserver : spécimens et collections

Déf. doit permettre de distinguer les musées des autres inst. culturelles ; tous les éléments supplémentaires proposés dans la nouvelle définition sont des concepts, des valeurs adaptés au Code de déontologie.

Musée : institution ; permanente ; développement durable ; à but non lucratif ; au service de la société ; missions orientées socialement ; ouvert au public ; accessible à tous ; éducation ; délectation.

Déf. actuelle convient très bien : elle permet de distinguer les musées d'autres lieux culturels ; définit valeurs fondamentales des musées.

Termes : accessibilité, mode participatif, inclusivité, engagement pour démocratie ou environnement, démocratisation, égalité des droits, dignité humaine, justice sociale, bien-être planétaire : missions ou valeurs ?

Déf. : doit contenir critères et non valeurs des musées.

Attention : la nouvelle déf. peut exclure les musées non transparents, non polyphoniques, non inclusifs.

---

**ICOM Pays-Bas**

5 302 membres

Arja van Veldhuizen, membre du CA

Décisions CA : groupe de travail (3 membres) en cours ; point sur déf. publié en nov. 2019, revu en fév. 2020 ; Discussions avec tous les professionnels (dont non-ICOM) et musées des Pays-Bas ; Échanges : janv. 2020 ; session travail 6 fév. 2020 : 6 questions posées aux membres ; Journée association musées Pays-Bas mars 2020 ; Membres se prononceront lors AG ICOM Pays-Bas mai 2020.

---

**ICOM Pologne**

Jolanta Gumula,  
membre du CA

Conférence des directeurs de musées de Pologne : création d'un comité de réflexion (10 membres)

Publication par National Institute for Museums and Public Collections article dans *Muzealnictwo* regroupant réactions professionnels

---

**ICOM Portugal**

José Alberto Ribeiro, président

Rencontre de 150 personnes en nov. 2019 ; travaux sur la nouvelle déf. en petits groupes

---

Approche définition variable selon le type de musée et rôle des membres ;

Question des musées qui conservent des objets/des musées où les objets racontent des histoires ;

.Pour qui conçoit-on une déf. ?

.Conclusion : prendre du temps, reporter le vote, réfléchir à nos pratiques, tenir compte de tous les avis pour converger.

---

Réactions spontanées des membres : très bonne idée de revoir la déf. Mais manque de débat, de participation, d'information sur le travail de refonte de la déf., même avant le vote

Nouvelle déf. : pas claire, ambiguë, discutable, trop longue, non compréhensible. Elle recense des missions : ce n'est pas une déf.

Place des collections ? Un musée sans collections ?

Liste de conditions sans lesquelles un musée n'est pas un musée devrait être dressée.

Difficulté d'une définition pour tous types de musées.

---

Distinguer définition, mission et vision : nouvelle déf. ne convient pas.

Repenser la définition des musées à partir de la déf. actuelle ; élargir à des valeurs socio-démocrates et de citoyenneté.

---

Un musée est une institution ; dialogue critique ; démocratie ; collections ? ; pensée critique, débat ; conservation ? ; Terme "polyphonique" peu précis et ne convient pas.

Termes essentiels : institution permanente ; patrimoine matériel et immatériel ; éducation ; inclusivité ; accessibilité ; participatif ; étude ; délectation ; réflexion.

---

**ICOM Slovaquie**

217 membres individuels ; 23 institutions

Envoi questionnaire après Kyoto

Jasna Gaburová,, présidente

---

**ICOM Suisse**

1 700 membres

Sondage avec + 200 réponses.

Helen Bieri, membre du CA ;  
Philippe Büttner, vice-président

---

**ICOM Turquie**

290 membres  
8 institutions

Workshop avec les membres d'ICOM  
Turquie, personnels et directeurs des  
musées de la *General Direction of Cultural  
Heritage and Museums* et des musées  
privés et muséologues sur nouvelle  
définition en avril 2018 ;

Meliha Yaylali, membre du CA

Rencontre sur la nouvelle définition en fév.  
2020 : qu'est-ce qu'un musée ? A quoi  
sert-il ? Pour qui ?

---



Réactions négatives des muséologues à la nouvelle déf.

Avant Kyoto : nouvelle définition n'était pas acceptée ;

Après : nouvelle définition acceptée par les musées qui concernent les minorités.

- Demande de suppression de certains termes ;
- Retravailler la définition qui ne prend pas en compte les différents types de musées ;
- Aspects réglementaires doivent être intégrés.

Aspects positifs de la nouvelle déf. : démocratie, indépendance politique, examen critique du passé, droits et égalité d'accès au patrimoine pour tous ;

Aspect négatifs : termes politiques de la nouvelle déf. comme démocratisation, inclusif, polyphonique, justice sociale, égalité mondiale et bien-être planétaire ; musée n'est pas compétent pour jouer un rôle politique (conflits ; dignité humaine et justice sociale) ; musée n'est pas centre culturel.

Déf. actuelle : convient à 86 % ; ne convient pas à 10 %

- Nouvelle déf. : convient à 30 % ; ne convient pas pour 60 %
- Une déf. doit être normative, différente d'une recommandation ;
- Privilégier la discussion à une déf. contraignante et exclusive ;
- Retravailler la déf de manière à ce qu'elle soit apolitique.

Termes à conserver :

- pour 80 % : musées conservent des spécimens et artefacts ;
- pour 80 % à 61 % : sans but lucratif ; pour le futur ; égalité d'accès ; transparence ; débats ;
- pour 38 % à 23 % : dignité humaine ; démocratisation ; compréhensions du monde ; bien-être ; justice sociale ; égalité mondiale.

Nouvelle déf. : trop longue ; pas claire ; termes vagues (polyphonie, dialogue critique, conflits) ; expressions à caractère politique ; ne distingue pas musées d'autres institutions culturelles ; n'inclut pas les fondamentaux des musées ; 34 mots-clés proposés ; besoin d'une réflexion transparente, participative et démocratique.

34 mots-clés proposés dont ces termes exclus de la nouvelle déf. : éducation, formation, patrimoine immatériel, restauration et préservation, notamment.

---

**ICOM Ukraine**

Kateryna Chuyeva, présidente  
Anastasiia Cherednychenko, vice-présidente

CA nouvellement élu poursuit la réflexion.

---

**Réponse des Comités internationaux**

---

***Nom du comité***

***Journées, questionnaires, débats***

---

**AVICOM**

Michael H. Faber, président

---

**CIDOC**

Monika Hagedorn-Saupe, présidente

CA fév. 2020 : discussions sur nouvelle la  
définition

---

Conserver les données de la déf. actuelle ;

Nouvelle définition doit permettre de distinguer les musées d'autres établissements culturels ;

Aspects juridiques de la définition doivent garantir indépendance des musées face au pouvoir politique : nouvelle déf. doit être réfléchie par des juristes.

---

Termes essentiels : à but non lucratif, institution permanente, ouverture au public

## aux et Alliances régionales

---

### *Conclusions des débats*

### *Termes/concepts retenus en plus de "acquiert, conserve, étudie, expose et transmet"*

Une définition doit être courte, précise, sans termes confus.

Aller dans le sens des déclarations de l'Unesco.

Proposition d'une nouvelle définition.

Termes essentiels : Institution permanente ; gestion professionnelle ; inclusivité ; développement durable ; sans but lucratif ; patrimoine matériel et immatériel ; accessible à tous ; travailler à comprendre le passé pour un futur décent.

---

Nouvelle définition : éléments positifs ;

Mais : définit missions des musées et non les musées. Peut être intégrée dans documents ICOM mais comme une liste de missions.

Une définition doit être courte, centrée sur les fondamentaux qui distinguent musées d'autres institutions culturelles ; attention aux termes retenus qui ont une valeur juridique dans certains pays.

---

---

<p><b>CIMCIM</b></p> <p>250 membres</p> <p>Frank Bär, président</p>	<p>Quelques retours spontanés des membres ;</p> <p>Enquête auprès des membres : 40 réponses sur 200 envois.</p>
<p><b>CIMUSET</b></p>	<p>Demande aux membres de réagir après Kyoto</p>
<p><b>DEMHIST</b></p> <p>Remko Jansonius, secrétaire</p>	<p>Questionnaire envoyé aux membres en fév.-mars 2020 :</p> <p>Points forts de la déf. actuelle ?</p> <p>Ce qui est à améliorer dans la déf. actuelle ?</p> <p>3 mots-clés définissant les musées ?</p> <p>Votre déf. du musée ?</p>
<p><b>ICFA</b></p> <p>Sophie Harent, secrétaire</p>	<p>Travail sur une nouvelle déf. en janv. 2020 : envoyé à présidente de l'ICOM</p>
<p><b>ICMAH</b></p> <p>1 670 membres individuels ; 111 membres institutionnels</p> <p>Burçak Madran, présidente</p>	<p>Retours spontanés des membres ;</p> <p>Enquête en ligne récente : Avis sur nouvelle définition ; Différences entre actuelle et nouvelle définition ; 5 mots-clés nécessaires dans définition.</p>

---

Nouvelle définition :

.Confusion entre critères de la définition et valeurs : bien faire la distinction.

.Une définition n'est pas une liste de missions ; elle doit permettre de distinguer musée et les autres établissements culturels.

.Toutes les propositions doivent être écoutées.

Terme polyphonique n'est pas clair ;

"dans le but de contribuer à la dignité humaine et à la justice sociale, à l'égalité mondiale et au bien-être planétaire" : ce sont des missions mais intéressant à intégrer dans la déf.

Définition actuelle n'est pas idéale

Nouvelle définition est satisfaisante ;

34 membres ont proposé nouvelle définition

Termes essentiels : sans but lucratif (mais structure peut être rentabilisée) ; patrimoine immatériel ; préservation.

Pourquoi changer de déf. ?

Nouvelle déf. : politique et idéologique ; pas de distinction entre musées et centres culturels ;

Nécessaire : neutralité ; langage simple.

Terme "collections" : pas indispensable pour partie des membres ;

Termes importants : accessibilité, inclusivité ; sauvegardent mémoires diverses pour générations futures ; sans but lucratif ; collecter, préserver, étudier, interpréter, exposer et améliorer les compréhensions du monde.

Termes inadéquats : polyphonique, inclusif, justice sociale.

Une définition doit être courte, ciblée, pour tous, non politique, s'adresser à tous. Doit promouvoir métiers des musées.

Nouvelle définition doit inclure les termes de la déf. actuelle et ajouter les nouveaux termes de la muséologie.

Pour arrêter nouvelle définition : processus transparent, temps pour la réflexion, mode participatif.

Valeurs et missions : pour le Code de déontologie ?

Termes relatifs à la muséologie indispensables ;

Termes : démocratie, inclusivité, polyphonie, égalité des droits, dignité humaine : valeurs et non critères de définition des musées

Exclure "polyphonie"

Notions importantes aussi : aspects humanitaires et environnementaux : dans déf. ?

---

<b>ICOM CECA</b>	Présence du CECA dans le groupe de réflexion de la nouvelle définition
2 000 membres	Sondage par régions en oct. 2019
Marie-Clarté O'Neill, présidente	Débats en Espagne, Brésil, Singapour
	Témoignages individuels (pays)
	Publication article synthèse dans <i>Icom Education</i> , 29

---

<b>ICOM COSTUME</b>	Questionnaire ICOFOM envoyé aux membres fin 2019 : réponses en attente ; Questionnaire propre à ICOM Costume en cours de rédaction ; Discussions prévues en AG juillet 2020.
400 membres	
Corinne Thépaut-Cabasset, présidente	

---

<b>ICOM GLASS</b>	Diffusion questionnaire ICOFOM en nov. 2019 ; 4 réponses : inquiétude sur la dimension politique de la nouvelle déf. professionnalisation des personnels non mentionnée : préoccupant
144 membres, 22 institutions, 359 membres non- votants	
Anne-Laure Carré, membre du bureau (au nom de Teresa Medici, présidente)	Réunion annuelle oct. 2020

---

<b>ICMEMO</b>	Discussions
Isabelle Anatole-Gabriel vice-présidente et Max Polonowski, membre du CA	

---

---

Une définition n'est pas un ensemble de valeurs ; doit être courte, précise, contenir termes spécifiques ; doit aider à la structuration du musée ; traduisible facilement ; est incluse dans législation de certains pays ; permet une régulation politiques publiques ; travail dans les musées par professionnels ; responsabilité sociale du musée.

Education : fonction centrale du musée ;  
Termes importants : musée institution contemporaine ; accessibilité à tous ; inclusivité ; interactivité ; liberté critique ; accessibilité universelle ; co-construction ;  
ambition planétaire : non

---

Poursuivre les discussions.

---

Neutralité politique : aspect extrêmement important de la définition.  
Nouvelle définition : non pour majorité mais petite minorité très favorable ; est une liste de missions  
Besoin d'un vote avec 50% des membres au moins.  
Processus doit être nuancé et non exclusif.

Proposition : réactualiser actuelle définition avec les données de la nouvelle définition relatives aux objectifs sociaux nécessaires et réalistes

---

---

**ICOFOM**

2000 membres  
Marion Bertin, secrétaire

Depuis Kyoto, questionnaire pour tous les membres ICOFOM et tous les comités.

---

**ICR**

Irena Žmuc, présidente

---

**INTERCOM**

700 membres  
Emilie Girard, secrétaire

Plateforme d'échange : en attente des retours des membres

---

**ICOM MPR**

600 membres  
Matthias Henkel, président

Réunion du CA : analyse du texte de la nouvelle définition

---



---

Oui pour réactualiser la définition actuelle qui doit refléter nouvelles responsabilités, nouvelles activités et nouveaux types de musées ; elle doit répondre aux besoins des communautés émergentes et aux juridictions nationales ; elle doit continuer d'avoir une valeur pour gouvernance publique ; elle doit être compréhensible par tous, dont politiques et publics ; elle doit permettre de comprendre ce que sont et font les musées ;

La nouvelle définition combine aspects fonctionnels et aspirations des musées : important ;  
Pour les aspects secondaires : un texte peut compléter la définition ;  
La définition doit pouvoir être comprise de différentes façons.

Inclusivité ; réactivité aux changements responsabilité ; accès à tous les publics ; aspects numériques ; intérêt pour la communauté qui concerne le musée ; développement durable ; transparence ; patrimoine matériel et immatériel.

---

Echanges à poursuivre ;  
attention à l'impact juridique possible d'une nouvelle définition ;  
pas de stigmatisation des débats sur la nouvelle déf. entre "pour" et "contre".

---

Attention à la différence entre vision, missions, définition ;  
un musée est apolitique, est un lieu de discussion, collecte, préserve...il  
communique.

---



# **Tables rondes sur des sujets transverses**



DE QUELLE DÉFINITION LES MUSÉES ONT-ILS BESOIN ?

## « Penser le musée comme catégorie juridique, quels enjeux de définition ? »

**Marie Cornu**

**Directrice de recherches CNRS, Institut des Sciences sociales du Politique**

**D**ans l'histoire du musée, l'exercice de définition du musée vient assez tardivement dans les textes. On considère probablement que l'institution muséale est une sorte d'évidence, une réalité qui devrait naturellement s'imposer à tous. Droit et déontologie se sont attelés à cet exercice à la fin du premier vingtième siècle. La première définition de l'ICOM vient très tôt après la création de l'institution. Quant aux législations sur les musées, rares sont celles qui, aujourd'hui, n'ont pas adopté une définition juridique du musée, définition parfois très inspirée par le Code de l'ICOM. Je voudrais me pencher sur cet exercice définitoire qui je crois est d'un genre particulier dans l'espace du droit. Deux questions me paraissent dominer, celle du besoin de définition juridique et celle de la fonction de la définition juridique.

### **I. Le besoin de définition juridique**

La question du besoin d'une définition spécifiée se pose tout à la fois dans le domaine du droit comme dans celui de la déontologie comme le montrent les nombreuses discussions autour de la définition du musée au sens de l'ICOM. Certes, il existe des différences d'approches tenant au mode de production de la norme. Mais, on observe des questionnements finalement assez proches dans cette aspiration à la délimitation du musée comme catégorie spéciale d'action publique.

*Le besoin d'une délimitation spécifiée* - Dans les deux ressorts du droit et de la déontologie, s'est constitué un corpus normatif,

s'imposant aux musées avec une force variable, cependant inspiré de la même idée de soumettre l'institution du musée à un ensemble commun de règles. Ces règles peuvent être très diverses, concerner plusieurs des finalités du musée, imposer un certain niveau d'exigence dans leur réalisation, un certain type de comportements face à des situations variables (public, tutelles, communautés, objets sensibles, partenariats, etc.).

Et ce projet normatif exige nécessairement en amont de pouvoir délimiter quel en est le champ d'application. A qui s'adresse ce corpus de règles ? Quels sont ces musées auxquels s'imposent ces obligations ? Dans ces deux espaces de productions de la norme se pose la question du besoin d'une définition *ad hoc*. S'il s'agissait de renvoyer purement et simplement à une réalité consensuelle, nul besoin d'une définition juridique. Le droit, comme la déontologie, pourraient bien s'adosser à une réalité qu'il suffirait de nommer. Lorsque, par exemple, en France, les premières lois reconnaissent un droit aux auteurs d'œuvres des beaux-arts, elles ne précisent alors aucunement ce qu'est une telle œuvre. La chose est entendue et ne nécessite pas de définition. C'est plus tard avec l'apparition des arts industriels et de la photographie que s'imposera une définition, lorsque les frontières de l'œuvre ne seront pas si aisées à délimiter. Une catégorie d'interposition est alors indispensable.

***Quant aux différences d'approches définitoires :*** dans le cas de la déontologie, le respect de la norme est suspendu à un mécanisme d'adhésion volontaire. On est sur un ressort de droit flexible, de droit mou. Chaque musée est libre de souscrire ou non aux prescriptions du Code de l'ICOM. Le droit procède différemment puisqu'en règle générale, il impose un statut à certaines institutions qu'il caractérise. Il forge ses propres catégories, dont celle de musée, qui vont le cas échéant produire de l'exclusion. Procédant d'une démarche non purement volontaire, ce processus de production normative fait évidemment que le besoin de définition n'aura pas le même sens, qu'il porte une certaine conception de l'institution visée et répond à une nécessité de sécurité juridique. Imposant des règles, il doit en démarquer le périmètre. Tous les systèmes de droit s'accordent sur cette mécanique somme toute assez basique, quelle que soit la famille juridique, *Common law*, droit romano-germanique, droit asiatique, etc. Toutes les lois contemporaines sur les musées se sont dotées d'une définition, ont par conséquent éprouvé ce besoin de

définition, ce qui montre bien que la définition de musée ne tombe pas sous le sens.

Sans doute, on pourrait avancer que les différences observées entre le droit et la déontologie, quant au processus d'élaboration des normes, influencent fortement la façon dont cette délimitation est pensée, dont l'idée du musée se construit. Mais en réalité on retrouve des questionnements assez proches dans la réflexion sur la juste définition du musée. Les deux ressorts sont en l'occurrence intimement liés dans la mesure où plusieurs législations se sont inspirées parfois très substantiellement de la définition de l'ICOM et l'ont transposé en droit interne, si bien qu'elle a acquis une force normative. Par ailleurs, comme le rappelle ICOM France dans sa contribution à la réflexion sur une nouvelle définition du musée : « Incluse dans ses statuts, la définition du musée par l'ICOM sert de référence dans de nombreux pays qui n'ont pas de corpus législatif ».

Il faut prendre cette mesure de la portée de la définition ICOM et de la charge juridique dont la dotent un certain nombre d'États en l'intégrant dans leur droit interne. La définition de l'ICOM déborde ainsi très largement ses propres besoins de définition, puisqu'elle devient, reprise par les législateurs nationaux une véritable notion juridique.

Il faut se pencher sur la fonction que remplit une définition juridique.

## **II. Quelle fonction de la définition**

Dans le rapport à la réalité du musée, la déontologie et le droit semblent déployer à nouveau des approches ou plutôt des stratégies différentes. La fonction de la définition n'est en principe pas de même nature dans ces deux registres normatifs. Inclusive dans un cas, plus sélective dans un autre. On observe cependant des voisinages dans la façon dont les deux ressorts normatifs assignent une fonction à la définition du musée.

### ***L'exercice de définition dans la déontologie a une visée inclusive -***

Dans le discours qui accompagne l'exercice de définition, au fil de ses différentes évolutions, on a le sentiment que l'idée directrice est de chercher à embrasser les musées dans toute leur diversité. Les modifications successives sont avant tout dictées par le souci de

suivre les mutations profondes que connaît l'institution, l'injonction numérique, la prise en charge de l'immatériel, le développement de la fonction sociale du musée, la circulation des ressources et des savoir-faire, etc. Les plans d'évolution sont multiples.

L'idée est de ne pas exclure les musées qui sont passés de l'ère du conservatoire à l'ère du laboratoire, au sens où le laboratoire est avant tout un lieu d'expériences et d'expérimentation. Finalement la démarche consisterait à se rapprocher au plus près de la réalité du musée. Sur le site de l'ICOM, on peut lire : L'ICOM s'est employé à actualiser "cette définition pour être en phase avec la réalité de la communauté mondiale des musées". Comme si la fonction de la définition était une fonction miroir. Il s'agirait de restituer au plus juste, dans toute sa complexité, la réalité du musée c'est-à-dire de chercher à la saisir de la façon la plus fidèle.

***Le droit à l'inverse développe une vision sélective*** et parce que sélective, à certain égard exclusif.

Sous cette approche sélective, l'exercice de définition se décline en plusieurs fonctions

1. Une fonction institutive et prescriptive :

Il s'agit cette fois-ci non de décrire et de saisir au plus près une réalité du musée, mais, autre démarche, d'en dégager les caractéristiques irréductibles, les éléments identifiants en l'absence desquels il n'y aurait pas de musée. Il ne s'agit pas de coller à la réalité mais de dire quel musée mérite protection et à quelles conditions, ce qui implique de dégager les mots clés pour reprendre l'expression d'ICOM France. Le vocabulaire juridique<sup>1</sup> définit la définition juridique comme suit : « Opération (et énoncé qui en résulte) par laquelle la loi principalement (...) caractérise une notion, une catégorie juridique par des critères associés ». Il y a une fonction de prescription dans la définition. Il faut cependant nuancer la portée d'une définition juridique. Si elle peut comporter des indications de régime, elle n'est pas un outil programmatique. Elle a avant tout pour objet de délimiter une catégorie dans ses arêtes vives. Ainsi, les prescriptions sur ce qu'est le musée et les obligations auxquelles il doit se soumettre se trouvent aussi non dans la définition, mais

<sup>(1)</sup> G. Cornu, *Vocabulaire juridique*, PUF, 2020, V° définition.



dans le corpus des règles applicables qui imposent par exemple des règles de médiation, des conditions d'accessibilité, etc. En outre, sont précisées, distinctement, les finalités du musée, en termes par exemple d'égal accès à la culture, d'enrichissement des collections, etc. Et l'on peut trouver, dans ses finalités ou obligations, un principe de participation du public, et encore une mention selon laquelle les musées doivent coopérer avec les populations concernées par les ressources du musée.

## 2. Une fonction distinctive.

Cet exercice de détermination des frontières se combine avec le premier, il s'agit aussi de dégager les traits distinctifs, les caractéristiques qui distinguent un musée d'autres institutions, un musée n'est pas une médiathèque, un service d'archives... n'est pas une maison de la culture. Toute la question est de décider ce qui fait sa singularité, relativement à ces autres lieux patrimoniaux, qui peuvent avoir en commun des questionnements en particulier sur le rapport au public et à la société. La présence d'une collection, investie d'une ou plusieurs valeurs symboliques est dans la plupart des législations un des éléments distinctifs important, avec dans son prolongement des finalités de conservation, de présentation, d'éducation, de transmission.

## 3. Une fonction exclusive

S'engager dans une démarche sélective suppose de maîtriser correctement les choix d'exclusion. Certaines législations réservent la protection aux institutions muséales qui exercent leur activité à des fins non lucratives mais la solution n'est pas partagée. Dans la loi française, à défaut d'une collection permanente (caractéristique qui impose de conserver dans la durée les biens qui forment la collection), à défaut d'assumer les finalités de conservation et de présentation, l'institution ne peut intégrer le cercle des musées de France, dénomination protégée par le Code du patrimoine. L'appellation de musée peut aussi être réservée à certains types de musées, certains types de collections. Les solutions varient à nouveau.

Dans la mise en œuvre d'une définition juridique, on s'aperçoit que, dans de nombreuses législations, reviennent assez fréquemment des caractéristiques telles que le caractère permanent des collections, l'exigence d'une personne morale publique ou privée, les notions de conservation et présentation, d'accessibilité, d'éducation. Les

variations sont plutôt dans l'énoncé et la hiérarchisation des missions, la nature des ressources, matérielles, immatérielles, culturelles ou naturelles, la formulation des valeurs qui président à la reconnaissance du musée, la place accordée à la dimension sociale, le sens donné au service rendu par le musée, d'où la difficulté d'en tirer une définition commune, dans laquelle chacun puisse se retrouver, dans laquelle le paysage muséal dans sa diversité puisse se loger.

# Quelques remarques linguistiques sur la définition de « musée »

**Jean-Louis Chiss**  
**Université Sorbonne nouvelle**

**D**éfinir, c'est rencontrer tous les obstacles liés au monde de la signification, prise en charge par toutes les sciences humaines et, spécifiquement en sciences du langage, par la lexicologie/lexicographie (le couple muséologie/muséographie est-il homologique du couple précédent ?), la sémantique, la pragmatique.

Toute définition est problématique parce qu'elle confronte ses auteur-e-s à un *métalangage*, c'est-à-dire un langage dont l'objet lui-même peut être le langage (quand on définit le mot « musée »)<sup>1</sup> mais aussi à une *métalangu*e lexicographique avec son lexique (« espèce », « sorte », « manière », « qualité », etc.), ses symboles abrégatifs, ses caractères typographiques : c'est l'univers des dictionnaires traditionnels. La linguistique de corpus a changé la donne : il faudrait travailler sur les occurrences de « musée » dans de grands corpus et confronter les résultats aux définitions déjà recensées de *musée*.

## Le genre et la différence spécifique

La métalanguage est à son tour susceptible d'être définie. Dans l'Oxford English Dictionary, la définition de *Museum* est « *A building in which objects of historical, scientific, artistic, or cultural interest are stored and exhibited* ». Dans la définition de 2007, le « musée » est une « institution », donc une *espèce*, une *sorte*

(1) Ce que j'appellerai l'approche « réaliste », à l'opposé de l'approche « nominaliste » consiste à travailler sur le « mot musée qui comprend toutes les collections ouvertes... ». C'est important cette inversion de perspective puisqu'il est souligné que certains établissements considérés comme des musées n'ont pas cette dénomination et que d'autres qui se dénomment « musées » ne sont pas considérés comme tels. D'où cette formule bien connue : de quoi « musée » est-il le nom ?

d'institution<sup>2</sup>. Nous sommes renvoyés aux définitions d' « institutions » (d'où l'ajout d'une qualification : « permanente »). « Institution » semble donc un hyperonyme ou un générique de musée comme « siège » l'est par rapport à « chaise », « fauteuil » etc. et comme « meuble » l'est par rapport à « chaise », « fauteuil », « table », « armoire ». Dans la nouvelle définition proposée : les musées sont des « lieux de démocratisation inclusifs et polyphoniques », on voit les gains et les pertes : le « lieu » conserve l'espace, celui du bâtiment (*building*) en y ajoutant du flou, de l'indéterminé, et perd la dimension « institutionnelle ». Surtout les qualificatifs sont problématiques et demandent à leur tour d'être définis : « inclusifs » et « polyphoniques ». Si une définition vise la simplicité ou le consensus éventuel, s'il s'agit d'éviter les malentendus, nous nous trouvons devant une réelle difficulté. Car surgit la question lexicographique de la *différence spécifique* : le genre donne une première approche, on y ajoute la différence spécifique. Dans le dictionnaire Littré encore, l'*homme* est défini comme un « animal raisonnable ». Quelle différence entre un musée et un centre culturel ou un espace de rencontres artistiques par exemple ? Et les deux adjectifs sont-ils des sèmes centraux, nécessaires, définitoires ? Remarquons que le musée pourrait être défini aussi comme un « moyen », un « instrument », une « fonction »...

En bonne analyse lexicologique, il faudrait prendre en compte ce que nous dit le champ dérivationnel et l'appartenance de ces mots aux genres de discours : « musée » est productif dans le champ savant avec *muséal*, *muséalité*, *muséologie*, *muséographie* et on trouve *muséfier* dans les discours ordinaires. Il faudrait aussi prendre en compte le champ synonymique pour « border » le sens de « musée » : patrimoine, galerie, collection... Mais aussi des équivalences connotées : musée, temple ou forum ?

### **Des mots aux discours et aux contextes**

Si nous passons de l'univers du mot à l'univers des discours où se trouve employé le mot « musée », surgissent les connotations,

(2) Toutes les institutions ne sont pas des musées même si tous les musées sont des institutions ou alors il faudrait considérer que les institutions ont épuisé leur potentiel d'activité ou de modernité et que c'est la connotation « vieillie » ou « poussiéreuse » de « musée » qui est retenue ! Y a-t-il une volonté politique d'éliminer « institution » dans la nouvelle définition ?

au-delà du noyau sémique ; le problème posé par les substantifs, c'est qu'ils se prêtent moins que les adjectifs ou les verbes à une analyse syntagmatique, c'est-à-dire à un examen des combinaisons. Pour l'essentiel, « musée » en position de sujet, d'objet, de circonstanciel, reste « musée ». Ce qui fait que le référentiel, la dénotation du mot primera surtout chez les spécialistes même si les emplois de « musée » dans les discours ordinaires sont nombreux et avec des connotations variables<sup>3</sup>. Au-delà de l'analyse lexicologique, il faut analyser les discours circulants et ceux de la muséologie pour voir comment se construit la signification de « musée ».

Il y a les discours et il y a les contextes : qui fait la définition de « musée », pour quel usage et quel public ? Une différence principale existe entre la définition courante fabriquée par le lexicographe généraliste et celle destinée aux muséologues : si on demande à l'homme, la femme de la rue, la différence entre *fleuve* et *rivière*, c'est le trait sémantique « taille » qui sera mis en avant ; le géographe prend peut-être en compte ce trait mais, pour lui, le trait pertinent sera le point d'embouchure : le fleuve se jette dans la mer et la rivière dans un autre cours d'eau. Le champ sémantique des sièges, évoqué plus haut, n'est évidemment pas le même pour le locuteur ordinaire et le spécialiste, antiquaire ou « designer », qui saura trouver les traits pertinents permettant de différencier un divan, d'un sofa ou d'une méridienne.

### **La question de la diachronie : une définition pour présent, passé et futur**

Quand le réel ou sa perception changent, quand les cadres de pensée se transforment, les dénominations et les définitions peuvent changer : voyez le métro qui possède en principe le sème « souterrain » ; quand il n'est pas souterrain, on ajoute « aérien », un adjectif, et on n'invente pas un autre mot ; quand le métro sort de Paris intra-muros, là on change de mot, il devient le RER... Même si la

(3) Au hasard, je cite « le musée des horreurs », « une pièce de musée », « son appartement est un véritable musée », « New-York n'est pas une ville-musée ». Ses emplois ordinaires retiennent les sèmes de collection, de rareté, de précieux mais avec des connotations souvent négatives : la ville-musée pose problème, elle connote la passivité, voire l'embaumement, loin de la modernité active. Voyez l'air compassé des gardiens de musée : il y a une pièce de Thomas Bernhard (Maîtres anciens).

définition ne peut pas tout contenir, elle doit rester ouverte et ne peut pas exclure l'existant. Il la faut en même temps prospective pour intégrer les musées du XXI<sup>ème</sup> siècle. D'ailleurs, la nouvelle définition parle de « les musées », la précédente parle de « le musée ». La pluralité veut-elle dire que l'on renonce à l'unicité de la définition, à son caractère « universel » ? Toute définition en « compréhension » suppose que l'on énumère les attributs de l'objet (c'est là où il faut se mettre d'accord) car on ne peut imaginer des définitions en extension du type « Musée » se dit du Louvre, du MOMA, du Guggenheim comme « rouge » se dit de la couleur du feu, du sang... Il existait pourtant une liste d'institutions, d'établissements entrant dans le cadre définitoire du musée.

Mais, si on énumère les objets en lieu et place des propriétés des objets, on sera au mieux en face d'une typologie des musées ou à un recours à la « sémantique du prototype », c'est-à-dire la recherche du meilleur exemplaire de la catégorie. Il est clair que le prototype de l'oiseau serait davantage le moineau que l'autruche ou le pingouin. Dans les représentations des musées, quel serait le prototype ? Procéder ainsi serait sans doute risqué et finalement peu productif parce qu'il faudrait finalement justifier par l'énoncé de propriétés pourquoi le prototype est plutôt le Louvre que L'Ermitage ou le musée Mc Cord sur les peuples premiers à Montréal...

Evidemment, la question se pose de l'introduction de sèmes nouveaux dans la définition : par exemple, le sème « recherche ». Mais trop de sèmes nouveaux dans la définition de Kyoto risquent de tuer la définition.

A quoi s'ajoute une pétition de principe qui est celle d'une relative neutralité de la définition même si l'on sait qu'en cette matière, comme dans d'autres, la question des *valeurs* est engagée ; elle prend la forme d'une litanie généreuse dans cette définition : « dignité humaine, justice sociale, égalité mondiale, bien-être planétaire ». Certes, tous les sèmes constitutifs des définitions, l'ancienne ou la nouvelle peuvent prêter à discussion. Alors que la disparition explicite du sème « ouvert au public » constitue un problème car il permettrait de différencier les musées des collections privées, le consensus sur le sème « sans but lucratif » pourrait être une difficulté, le « lucre » dénotant l'argent et l'avidité : je considère, mais c'est un point de vue de citoyen ordinaire, qu'il vaudrait mieux

qu'un musée non seulement ne soit pas déficitaire mais fasse des bénéfiques.

Clairement, la nouvelle version du texte proposé ne me semble pas ressortir au genre de la définition lexicographique. Par sa longueur, par l'usage de termes polysémiques et ambigus, par le refus d'une forme de neutralité minimale, le texte me semble relever davantage du genre « Manifeste », comme un texte d'association humanitaire ou d'ONG.

Il reste qu'au-delà de la vérité, plutôt de la pertinence de telle ou telle définition, l'activité définitoire que déploient les professionnels, les spécialistes des musées permet de s'interroger sur toutes les grandes questions qui structurent le domaine. J'ajoute d'un mot qu'il convient de rester attentif à la question de la traduction et j'en donne une minuscule illustration avec le mot « délectation » dans la définition de 2007. Ce mot signifie « plaisir qu'on savoure, délice ». Dans la version anglaise, j'ai trouvé « *enjoyment* », moins bizarre en anglais que « délectation » en français...

DE QUELLE DÉFINITION LES MUSÉES ONT-ILS BESOIN ?



## Première table ronde

### À quoi sert une définition du musée par l'ICOM ?

**Participants :** Daniele Jalla (*ICOM Italie*), Arja van Veldhuizen (*ICOM Pays-Bas*), Marie-Clarté O'Neill (*CECA*), Philippe Büttner (*ICOM Suisse*), Markus Walz (*ICOM Allemagne*), Ech-Cherki Dahmali (*ICOM Maroc, ICOM Arabe*)

**Modératrice :** Emilie Girard, *vice-présidente d'ICOM France.*

**Rapporteure :** Céline Chanas, *présidente de la FEMS.*



**Emilie Girard** – Je vous prie d'excuser **Luis Raposo**, *président d'ICOM Europe*, retenu au dernier moment par une affaire qui apportera peut-être un éclairage à nos discussions. En effet, il a été convoqué par la commission de la culture de l'Assemblée de la République portugaise pour être entendu à la suite de la décision prise par la secrétaire d'État à la culture de prêter des collections d'un musée national, même contre l'avis formel de la directrice, pour servir de décoration dans le hall, le bar et les couloirs d'un hôtel. Je vais donner lecture du texte qu'il a préparé :

« Pourquoi l'ICOM a-t-il besoin d'établir une définition du musée ? Pour rivaliser avec des académiciens, des militants ou des philosophes contemporains ? Pour maintenir l'unité de cette communauté de professionnels vaste et extrêmement hétérogène, que

composent ceux qui travaillent à l'intérieur des musées de l'aube au coucher du soleil ? Ou encore pour fournir une référence utile dans la vie pratique et peut-être en premier lieu dans les cadres institutionnels et législatifs de chaque pays ?

Vous allez en discuter. Mais s'il vous semble bien que cette définition du musée par l'ICOM a une portée professionnelle et normative, alors elle se doit de répondre aux critères suivants.

Elle doit être brève et rédigée en termes clairs. On doit certes avoir à l'esprit une certaine peur du « non-dit », d'où le recours à des formulations plus englobantes, mais parfois naïves, la recherche du *multa paucis*. Mais à vouloir trop inclure, on risque aussi d'exclure. Les meilleures définitions sont les plus simples, surtout si l'on entend les appliquer dans un large champ social.

Elle doit être axée sur ce qui constitue la singularité des musées : leurs fonctions traditionnelles restent le terrain d'entente de toutes les manières « d'être musée ». Conserver la pertinence de l'ICOM et l'adhésion des professionnels oblige à nous concentrer sur ce qui nous unit tous, non sur ce qui nous divise, sur ce qui change d'une région à l'autre, d'une « école » à une autre, d'un système politique à un autre.

Elle doit être socialement pertinente. Nous ne voulons pas que son usage soit réservé au milieu des musées. Non, nous nous adressons aussi à la société, organisée en communautés à de multiples niveaux, des ONG aux agences gouvernementales et aux organes politiques. Notre définition doit être conçue pour être facilement adoptée par une immense diversité d'acteurs possibles.

On peut d'ailleurs se demander si l'on souhaite simplement mettre à jour la définition actuelle, sans forcément considérer « les perspectives et les potentiels » à venir des musées et de la société. Aussi, afin de préparer un débat éclairé et représentatif, conduit selon un processus complètement démocratique, importe-t-il de faire circuler à l'avance toutes les réflexions et propositions émanant des organes fondamentaux de l'ICOM que sont les comités nationaux et internationaux, et de trouver une méthode permettant leur organisation rationnelle.

Dans cette optique, il convient de faire un choix initial : voulons-nous prendre pour base la définition actuelle, comme cela a toujours

été fait dans le passé, ou voulons-nous adopter une toute nouvelle définition avec une phraséologie à la mode ?

Quelle que soit l'option choisie, il faudra organiser les propositions pour en assurer l'examen et finalement procéder au vote étape par étape, selon des procédures claires et rationnelles à chaque niveau. Pussions-nous, chers collègues, contribuer à une telle rationalité, préservant ainsi l'unité interne de l'ICOM et sa pertinence pour l'ensemble de la société. »

**Emilie Girard** – Après vous avoir fait part du vœu de Luis Raposo, je propose à chacun de répondre brièvement à trois questions. D'abord, à qui, selon vous, doit s'adresser la définition du musée de l'ICOM ? N'est-elle qu'un repère pour les membres de l'association, une sorte de fondement utile pour définir qui peut ou ne peut pas y adhérer, ou a-t-elle vocation, plus largement, à servir de norme sur le plan légal et normatif pour l'ensemble de la profession, comme c'est déjà le cas dans certains pays ?

**Marie-Clarté O'Neill** – La question est essentielle, car selon que cette définition aura un usage interne ou sera tournée vers l'extérieur, on l'écrira très différemment. À usage externe, une définition courte, précise aura un impact sur le cadre administratif et les aspects financiers. Pensée comme un outil interne pour développer nos propres actions, elle pourra plus aisément aller dans le sens de la nouvelle proposition qui est, au fond, un exposé de valeurs et permet de rapprocher des notions classiques dans l'enseignement de la muséologie – inclusion, bien-être – du vocabulaire qui a cours dans les musées. On se rapproche alors d'un Code de déontologie ou d'une lettre de mission.

**Markus Walz** – Au départ, la définition des musées servait à déterminer qui pouvait ou non adhérer à l'ICOM. La question est dépassée avec le nouvel article 3, section 2, des statuts de 2007, qui ouvre l'adhésion de façon quasi illimitée à toutes sortes d'institutions. La définition doit donc avoir un autre objet. Mais, à mes yeux, elle ne peut être une énumération encyclopédique. En Allemagne et ailleurs, d'autres organisations de musées sélectionnent leurs membres en fonction de la définition de l'ICOM. C'est donc une sorte de texte de base commun, utilisé aussi pour l'attribution de subventions et les décisions de sociétés privées concernant leurs

fondations. Si ces utilisateurs extérieurs, et privés, n'adhèrent pas à la nouvelle définition proposée, le seul critère actuel et général disparaîtra.

**Arja Van Veldhuizen** – Comme je l'ai fait ce matin, je vous transmets les avis collectés auprès de nos membres. Certains estiment que c'est au public de savoir ce qu'il attend d'un musée, et beaucoup qu'une définition a surtout une utilité pour les autorités administratives et les sources de subventions – ils sont nombreux à attacher une importance particulière à la question du financement. Mais un certain nombre juge aussi que la définition du musée est importante pour nous-mêmes, avec des points de vue cependant quelque peu contradictoires. Pour certains, la définition est un label de qualité permettant de décider qui peut être membre de l'ICOM ; pour d'autres, en particulier ceux qui sont favorables à la nouvelle définition, il doit s'agir avant tout d'une source d'inspiration. Certains enfin s'inquiètent que cette nouvelle proposition aboutisse à exclusion de petites institutions ou des collections très spécifiques, ce qu'ils ne souhaitent pas.

**Philippe Büttner** – Élaborer une définition, à portée interne ou valable pour l'extérieur, porte à mes yeux un risque de scission. J'ai assisté à la conférence de Kyoto et l'impression que j'en ai retirée est que nous sommes en train de perdre le groupe qui est favorable à la nouvelle définition. Seules deux personnes, Juliette Raoul-Duval et Mathew Trinca, le directeur du National Museum of Australia de Canberra, ont tenté de jeter des ponts. Et aujourd'hui ne sont présents pratiquement que des adversaires de la nouvelle définition, dont je fais partie. Comment garder tous les membres de l'ICOM à bord ? La difficulté est grande et je m'en inquiète.

Que faire, alors ? Le Kunsthaus de Zurich, dont je suis l'un des responsables, possède essentiellement des collections de peinture et de sculpture occidentales du XIII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècles. Nous avons commencé à acheter des œuvres de pays d'autres régions du monde, comme l'Afrique du Sud, et j'ai constaté que cela nous fait mieux comprendre certaines œuvres qui figurent dans nos collections, telles les marines hollandaises du XVII<sup>ème</sup> siècle : les revoir dans la perspective d'un marché aux esclaves ouvre une fenêtre. C'est sur ce genre de terrain que l'on peut retrouver les partisans de la nouvelle définition même si, à mes yeux, elle est très idéologique.

Ce qui fait défaut, sans doute, c'est la prise en compte du développement accéléré que connaît le monde des musées. La proposition de nouvelle définition va beaucoup trop loin, vers un monde où le musée est facultatif. Néanmoins, il faudrait élargir notre définition actuelle, préciser « *acquiring, conserving, researching, communicating and exhibiting* » par « *in a way that respects changes in the societies* ». Il faut, en restant fidèles aux bases de la définition actuelle de l'ICOM, faire un pas vers ces collègues qui ressentent le besoin d'un changement, tout en allant trop loin.

**Emilie Girard** – Ce besoin d'union, nous le ressentons tous.

**Daniele Jalla** – J'approuve Markus Walz et j'insiste sur le lien entre définition et Code de déontologie. Dans un musée, la déontologie c'est la muséologie ; or j'ai l'impression que la définition proposée est bien plus muséographique que muséologique. Voyez la place accordée aux espaces, une réalité physique qui ne devrait pas figurer dans une définition, laquelle est par nature abstraite. Je souligne au passage qu'en Italie, nous avons lutté vingt ans pour qu'on tienne compte de la définition de l'ICOM dans une loi. Alors, vouloir la changer maintenant et introduire des espaces « polyphoniques », imaginez le bazar !

**Emilie Girard** – Dans l'esprit de ce que vient de proposer Philippe Büttner, une définition doit-elle évoluer avec le temps, en suivant les évolutions de la société, en adoptant le vocabulaire et la phraséologie qui sont « tendance » ? La définition de 2007 fonctionne. Faut-il vraiment tout remettre à plat ?

**Marie-Clarté O'Neill** – Il serait bon, avant toute chose, de faire ce qui est écrit ! Je m'occupe de médiation depuis très longtemps et je constate que les gens qui s'occupent « des publics » et dont on parle tant ont un statut minable : la majorité d'entre eux n'ont pas de contrat à durée indéterminée, sont payés au lance-pierre et ont beaucoup de mal à entrer dans certains comités nationaux faute de pouvoir justifier d'un nombre suffisant d'heures de travail dans les musées. Si l'on a de super-ambitions pour « le bien-être planétaire », si l'on accorde autant d'importance qu'on le dit aux questions sociales et aux publics, alors un problème réel se pose quant au statut administratif et financier de ceux qui couvrent ces fonctions prétendument essentielles.

**Markus Walz** – Les expressions définissant le musée doivent-elles suivre la mode ? À mon avis, une définition est bonne si elle contient des termes fondamentaux valables pendant un temps très long. L'historienne de l'art Bénédicte Savoy observe que les galeries des palais princiers allemands du XVIII<sup>ème</sup> siècle présentaient les caractéristiques principales incluses dans la définition actuelle du musée – une définition qui a toute chance d'être bonne si elle sert depuis deux siècles au moins et encore maintenant. Le problème n'est pas dans les mots utilisés pour définir « le bien-être planétaire » mais dans le fait que l'on aurait bien du mal à trouver à cette expression un contenu il y a cinquante ans. Quand on entreprend de définir une situation qui nous est contemporaine, on ne peut être certain que la définition choisie sera encore pertinente une décennie plus tard. Il y a dix ans, personne n'avait idée de ce que pouvait être un smartphone ; demandez maintenant à des jeunes gens de composer un numéro sur un cadran téléphonique à l'ancienne, ils n'auront aucune idée de ce dont vous parlez. Pour les musées comme pour les télécommunications, il faut une définition valable pour une très longue durée.

**Arja van Veldhuizen** – La plupart des membres néerlandais considèrent que la définition du musée doit être modernisée, mais les opinions varient beaucoup sur la direction que l'évolution devrait prendre. Les jeunes gens, particulièrement, considèrent la définition actuelle insatisfaisante parce que trop descriptive, poussiéreuse et vieillotte. Certains estiment qu'on pourrait la revitaliser en gardant les mots qu'elle contient mais en mentionnant aussi le rôle social du musée et l'importance du développement participatif. Dans le même temps, beaucoup de membres, aux Pays-Bas également, ont peur du changement. L'un d'entre eux observe que même si la définition en vigueur ne trouve pas à s'appliquer dans les pays qui connaissent une situation difficile, il n'est pas certain qu'une nouvelle définition règle le problème. Un autre membre considère que l'expression « au service de la société » figurant dans la définition actuelle exclut de fait l'idée de « lieux de démocratisation inclusifs et polyphoniques ». Un autre encore juge cette expression dépassée en ce qu'elle suggère une communication à sens unique entre le musée et son public ; il pense qu'une nouvelle définition devrait traduire des relations dans les deux sens. Aux Pays-Bas, les avis sont donc multiples.

**Daniele Jalla** – La définition du musée doit-elle évoluer ? Le problème tient à ce qu'un musée particulier appartient au genre « établissement permanent » mais n'en est pas une. Après avoir défini le musée comme une « collection ouverte au public » en 1946, l'ICOM l'a défini comme un « institut » en 1951. Et depuis 2007, comme chacun le sait ici, la définition du musée est celle qui suit : « Une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation ». Je commenterai brièvement les termes essentiels. Comme l'a justement indiqué le professeur Chiss, le musée est une institution mais les musées sont des instituts, des établissements ; or, passer du singulier – « institution » – au pluriel – « instituts » – est un exercice compliqué. Une institution, c'est un comportement objectivé, raison pour laquelle, quand Louis-Jean Gachet menait des enquêtes ethnographiques en Savoie dans les années 1970, que les gens lui demandaient : « D'où venez-vous ? » et qu'il répondait : « Je viens du musée », on lui disait : « J'ai des choses pour vous ». Voilà ce qu'est le musée-institution : quelque chose qui existe même si on ne le fréquente pas, une institution de la modernité. Passer d'« institut » à « institution » était un saut intéressant mais cela suppose de reconnaître que le musée n'est ni un lieu ni une collection mais un sujet juridique, une *universitas rerum et bonorum*.

Que dire du qualificatif « permanent » sinon que la permanence est l'une des spécificités de l'institution muséale ? La formule « ouverte au public » gagnerait à être remplacée par « accessible à tous », et le mot « développement » à être complété par l'adjectif « durable ». Il serait bon, d'autre part, de supprimer la distinction actuellement faite entre « patrimoine matériel et patrimoine immatériel de l'humanité et de son environnement », terminologie archaïque, pour en venir à la formule plus simple et plus globale de « patrimoine culturel ».

S'agissant des fonctions du musée, les Français parlent de « transmettre » – c'est le futur que l'on vise – et les Anglais de « communiquer » – c'est du présent qu'il s'agit. On pourrait envisager, par une sorte de jugement de Salomon, d'inclure les deux mots dans la définition. On observe d'autre part que les musées français

« acquièrent » un patrimoine – une attitude de propriétaire. Au Royaume-Uni, on préfère l'expression « *hold in trust* », qui met l'accent sur la responsabilité du musée, dans une perspective muséale où la collection est élargie au patrimoine culturel hors les murs, paysages culturels compris ; il faut y réfléchir.

Le problème principal est peut-être celui des finalités du musée. On parle actuellement « d'étude, d'éducation et de délectation ». Qui dit « étude » et « délectation » prend la personne pour sujet, mais qui parle d'« éducation » donne à penser que le sujet est le musée ; peut-on imaginer de remplacer « éducation » par « connaissance » ou « expérience » pour inverser la relation ? Je ne sais mais, au moment où l'on pense plus à la médiation qu'à l'éducation, il faut s'interroger. Enfin, dans sa définition, adoptée en 1998, l'Association des musées britanniques, utilise le mot *learning* – mais il est placé avant « délectation » ; pourquoi, au sein d'une même organisation, emploie-t-on les mots dans un ordre différent selon les langues utilisées ?

**Philippe Büttner** – Je ne suis pas du tout d'accord avec vous : le problème n'est pas dans les mots, mais dans les attitudes derrière les mots. Pour ma part, je suis contre les termes choisis par nos collègues dans la proposition de définition qu'ils ont faite, mais je peux comprendre certaines de leurs préoccupations. Si l'on s'en tient aux mots, on ne réparera pas la fracture qui s'est créée au sein de l'ICOM.

**Ech-Cherki Dahmali, ICOM Maroc** (*via Skype*) – Je remercie le comité permanent pour la définition du musée (MDPP) pour le travail qu'il a accompli. Nous sommes d'accord pour dire que la définition actuelle de l'institution muséale n'est pas idéale et je félicite le Conseil d'administration de l'ICOM d'avoir pris la décision de lancer un débat autour d'une nouvelle définition.

Or, le texte de la définition proposée et présentée par le MDPP a suscité plusieurs remarques qui ont plusieurs origines. D'une part, l'éventuelle utilisation de la nouvelle définition par l'ICOM comme outil de gouvernance pour accepter ou refuser les adhésions. D'autre part, l'ICOM est une organisation qui s'adresse aussi à un large public – les profanes. On trouve que les auteurs de la proposition n'ont pas beaucoup pris en considération la différence entre



une définition à usage interne et une définition destinée à la société dans son ensemble. Pour être lisible et visible, le texte doit être plus court et plus clair que celui qui a été proposé. Cette définition doit rester simple, et si on veut la compléter en détails on peut le faire dans d'autres articles du Code de déontologie et dans les Statuts de l'ICOM.

Autre remarque, le début du texte proposé contient des expressions vagues et très politisées que l'on aura le plus grand mal à traduire exactement dans d'autres langues, l'arabe par exemple. Par ailleurs, ces termes politiques effrayeront les futurs membres éventuels qui, au moment de présenter leur demande d'adhésion, leurs autorités de tutelle penseront que l'organisation est politisée, ce qui leur posera un problème.

Enfin, une institution muséale doit rester « permanente », il est donc primordial de conserver cette expression dans toute nouvelle définition.

**Emilie Girard** – Quels termes indispensables doivent être maintenus dans la définition du musée pour que l'ICOM reste unie ? Faut-il faire table rase du passé ou actualiser l'existant ? Quelle place donner à la collection et au travail scientifique dans la nouvelle définition ? Comment les comités nationaux et internationaux peuvent-ils participer à ce travail ?

**Marie-Clarté O'Neill** – Il y a la réalité et les mots pour la dire. On le voit dans les documents de l'ICOM : selon qu'ils sont rédigés dans l'une ou l'autre des trois langues officielles de l'organisation, les termes utilisés sont très différents et le sens dévie. Il faut donc se cramponner aux fonctions essentielles du musée et changer certains des mots pour les dire. Ainsi pourrait-on modifier le mot « étudie » qui figure dans la définition actuelle pour mieux mettre en valeur la fonction du musée comme lieu de travail sur les collections et d'approfondissement de la recherche. Pour ce qui est du « public », un très fort glissement sémantique a eu lieu ces dernières années et l'on mélange bien des choses en matière d'éducation muséale, domaine dans lequel on confond le but visé, l'action et les moyens de l'accomplir, si bien que le terme « éducation » est utilisé à mauvais escient – sans même parler du terme « médiation », qui est un moyen et non un but en soi, contrairement à l'éducation. Enfin,

à l'ère des nouvelles technologies, faut-il continuer de dire que le musée « expose » ou bien qu'il « communique » ? Faut-il utiliser les deux mots conjointement ? Il convient de déterminer quelles sont les fonctions essentielles du musée, comment les hiérarchiser et avec quels mots les dire selon les langues, en ne cherchant pas une traduction parfaite mais une adaptation.

**Philippe Büttner** – Pourquoi, dans la proposition de nouvelle définition, le mot « éducation » a-t-il disparu ? Voilà qui rappelle la célèbre chanson *We don't need no education* des Pink Floyd. C'est ce qui transparaît dans cette définition et c'est, au fond, l'admiration de l'ignorance : les gens n'ayant pas eu l'occasion d'apprendre, on ne va quand même pas les frustrer en leur donnant une éducation, on va se mettre à leur niveau pour ne pas être impolis. Cette conception complètement différente de l'importance de l'éducation est assez dramatique.

**Marie-Clarté O'Neill** – Et c'est un contresens, car l'éducation ne vise pas à bourrer la tête des gens de notions et de faits, mais à élever – au sens de « faire grandir » – la société. Voilà pourquoi il ne faut surtout pas supprimer ce terme, puisque c'est ce à quoi servent les musées.

**Arja van Veldhuizen** – Membre du comité pour l'éducation et l'action culturelle (CECA) de l'ICOM, j'approuve ce qui vient d'être dit : il faut distinguer le bourrage de crâne de l'éducation qui sert à faire grandir. Ayant recherché les mots utilisés par les éducateurs des pays membres j'ai constaté que le mot « éducation » a effectivement les deux significations ; or, il y a une grande différence entre « enseigner » et « faire grandir ». Aux Pays-Bas aussi, nombreux sont ceux qui attachent une connotation ancienne au terme « éducation ». L'enquête « *CECA vocabulary* » relative aux significations anciennes et nouvelles de l'éducation montre que dans une très grande majorité de pays les éducateurs préféreraient que le mot « éducation » soit entendu comme un engagement – « *involvement* » –, une communication allant dans les deux sens pour permettre aux gens de grandir.

**Markus Walz** – Vous soulignez par ces propos la difficulté qu'il y a à traduire en français ou en anglais le merveilleux mot allemand *Bildung*. Ce terme reflète une conception philosophique du début

du XIX<sup>ème</sup> siècle : aider à grandir. Il ne s'agit pas d'éduquer au sens où l'on impose une masse de connaissances mais d'aider à la formation de soi.

**Arja van Veldhuizen** – Il y a deux manières de résoudre le problème : choisir de nouveaux mots ou donner aux mots un nouveau sens. De nombreux éducateurs, dans les musées, sont dans une situation précaire, et si le mot « éducation » disparaît de la définition du musée, leur profession peut disparaître. Mais on ne peut bien entendu réfléchir à une nouvelle définition sur la base de la peur.

Le terme *enjoyment* a également suscité beaucoup de réactions aux Pays-Bas, en particulier de la part des institutions mémorielles ; on a suggéré de le remplacer par *involvement*, *enlightenment*, *enrichment*, que l'on peut peut-être rassembler par une autre notion, éducative, pour mentionner l'épanouissement des individus. Un autre terme a provoqué des réactions, celui de *stewardship*, pas seulement dans un contexte éducatif mais en raison d'une conscience très vive du fait que cette définition ne sera pas valable seulement pour les musées actuels mais aussi pour les générations à venir.

Certains ont aussi posé la question, que nous n'avons pas encore abordée ici : un musée devra-t-il satisfaire à toutes les exigences que comporte la nouvelle définition, en s'inscrivant dans le champ muséal global ? Concrètement, le responsable d'un musée de timbres-poste demande si son institution devra vraiment contribuer au bien-être global... Lui répondra-t-on qu'il peut s'en dispenser parce que d'autres s'en chargeront ? Dire à de petits musées exposant des collections particulières que les autres vont le faire est toujours un peu dangereux.

Pour terminer, je citerai encore deux de nos membres. L'un disait qu'en interrogeant beaucoup de gens, on obtiendra toujours beaucoup de réponses différentes. Mais on en a besoin, et c'est à la fois une faiblesse et une force. Et l'autre de constater : « Je trouve cela tellement dans le genre de l'ICOM ! »

**Emilie Girard** – Mais a-t-on vraiment envie de « faire tellement ICOM » ? Il faut se le demander. Markus Walz souhaitera peut-être commenter cette abondance de termes ?

**Markus Walz** – Ce que je propose, tout simplement, c'est de ne pas se contenter de prendre en compte le « cœur de métier » de l'ICOM, mais de s'intéresser aussi à ses franges, ses zones frontières : si l'ICOM donne une définition du musée, celle-ci doit englober tous les musées, les grands comme les petits, et les musées spécialisés. Dans cette perspective, la moitié des termes inclus dans la nouvelle définition doivent disparaître car ils sont éliminatoires et la définition ne couvrira plus tous les musées.

Je doute vraiment qu'un artiste-commissaire, une fonction tout à fait neuve dans le monde des professionnels des musées, ait des réticences à collaborer avec des communautés variées. Il fait, avec d'autres gens, un travail qui est bien « polyphonique ».

D'autre part, que faire du terme « *acquiring* » ? Après tout, les bâtiments historiques ont leur collection, point : ils n'achètent rien. Et puis, « *researching* » est un des éléments de la définition proposée, mais « *documenting* » ne l'est pas. Pourtant, nombre de musées font bien de la documentation, sans avoir les moyens de faire de la recherche. En Allemagne, nous avons trois mille musées dans ce cas ; que veut-on en faire ?

**Emilie Girard** – Comment trouver ces éléments qui permettent de définir un plus petit dénominateur commun du musée dans l'ICOM ? Daniele Jalla y a peut-être réfléchi ?

**Daniele Jalla** – Déblayons le terrain : la nouvelle proposition n'est pas une « définition ». Considérons-là plutôt comme une base sur laquelle discuter d'un « manifeste ». Par exemple, je n'y trouve pas la notion de « paysage culturel », alors même que nous avons voté, lors de la conférence générale de Milan, que tout document de l'ICOM devait le mentionner.

Pour discuter de la définition, j'aimerais qu'on s'accorde sur une méthode. Reprenons la proposition qui nous est faite, d'accord. Mais y figurent des mots qui sont, en fait, inacceptables. Je pense à « développement » – pour être complet, ce devrait être « développement durable » : c'est là un objectif fixé par l'ONU, non une position politique.

Une possibilité est d'introduire de nouveaux éléments dans une

définition ; une autre est de l'accompagner de commentaires. Ainsi la *Museums Association* britannique a publié une très courte définition assortie d'explications – par exemple sur la différence entre institut et institution. Une autre possibilité encore est de lier cette discussion à la définition d'un code de déontologie. Ce qu'il nous faut donc, c'est une sorte de jardin d'Eden, une définition-cadre assortie, en annexe, d'éléments déontologiques. En effet, quand on discute d'éducation, c'est moins d'un concept qu'il s'agit que d'une attitude, d'une vision même. Le musée est un lieu de négociation de significations, à partir de visions patrimoniales différentes.

Il me semble aussi que nous devons constituer des groupes plurilinguistiques. Les membres de l'ICOM ne pratiquent pas seulement trois langues, mais plutôt 120. On se confronterait ainsi à la diversité culturelle à partir de mots qui expriment une vision dans sa réalité locale. Voilà une œuvre qui serait passionnante, et tout aussi inclusive et coopérative.

À mes yeux, il est arrogant, voire dictatorial, de nous lâcher ainsi une définition dont nous ne savons ni d'où elle sort, ni comment. Des quelques 270 propositions de définition élaborées par les comités nationaux et internationaux de l'ICOM on ne trouve aucune trace. L'ICOM est une Babel. Profitons-en pour expérimenter – et nous les premiers, certes – ce que signifie la diversité. Ainsi, *Bildung* signifie bien autre chose que « éducation, formation, inspiration ». Il est bien des notions sur lesquelles se pencher, sans modifier la définition, mais en s'interrogeant sur ce que nous y mettons.

**Marie-Clarté O'Neill** – S'agissant des traductions, depuis huit ans, le CECA utilise un outil, d'une quinzaine de pages, les « *best practices* », pour accompagner ceux qui lancent des initiatives éducatives ou culturelles. Nous avons ainsi mesuré les difficultés du trilinguisme. J'ai rédigé l'essentiel en français, et les adaptations en anglais et en espagnol ont déjà rencontré bien des difficultés. Actuellement, nous disposons d'une douzaine de versions, en chinois et en arménien par exemple. Nous avons ainsi constaté que, selon la langue d'arrivée, mieux valait partir du français, de l'anglais ou de l'espagnol. C'est dire combien les concepts initiaux doivent être clairs, car viennent ensuite les problèmes de terminologie selon les langues.

**Guillaume Lecointre, professeur au Museum national d'histoire naturelle** – Il y a certes de petits musées qui ne font pas de recherche, et il faut les inclure. Si la référence à l'« éducation » peut prêter à interprétation, je pense que le mot « connaissance » peut servir de socle commun. Marie-Clarté O'Neill a dit ce matin que le musée fournit des preuves accompagnées d'interprétation avertie du patrimoine. Cette formule inclut beaucoup de musées, dans leur diversité, et l'interprétation en question est « avertie » grâce à la connaissance. L'objet présenté au public reste inintelligible sans la mise en œuvre des connaissances qui lui donnent sens. Pour moi, la connaissance doit figurer dans la définition du musée. Définir c'est exclure, a dit le professeur Chiss. Pour ma part, je veux voir exclues les déviations et manipulations idéologiques, par exemple par les nativistes du Kentucky ou de Californie, qui sont autant d'offenses à un muséum comme celui dans lequel nous nous trouvons. Ce sont les connaissances qui peuvent servir de rempart contre la manipulation dans un musée ; et une démocratie ne peut exister sans un socle de connaissances commun. J'ai eu le sentiment que le terme « connaissance » apparaît peu dans les propositions des comités. Pourtant, si un musée n'est pas obligé de faire de la recherche, il mobilise un ensemble de connaissances et, sans même avoir une tâche éducative affirmée, tient sur les objets un discours de connaissance.

**Burçak Madran, ICMAH** – J'insiste sur les difficultés de traduction – les collègues travaillant en différentes langues asiatiques à Kyoto l'ont bien dit. En Turquie même, nous avons du mal avec certaines formules de la définition en anglais ou en français : parler en turc de « dialogue critique » a une connotation tout à fait négative. Il nous faut donc inventer des formulations qui, dès lors, s'éloignent de la définition initiale du musée.

**Helen Bieri Thomson, ICOM Suisse** – La proposition de nouvelle définition vise en particulier à remplacer le terme « exposer » par « communiquer ». A l'époque où tout le monde fait de la communication, ce serait perdre toute crédibilité, alors que nous nous fondons sur les preuves, la connaissance. Et s'il y a une chose que le musée fait encore, et plus forcément les autres, ce sont des expositions. Alors, gardons au moins le terme « exposer ».

**Sergio Servellón, ICOM Belgique** – On a assez peu abordé la question de savoir comment parler aux collègues qui soutiennent une autre définition et établir des ponts entre nous. C’est une question de politique interne et de méthodologie. Il y a rupture de paradigme entre les tenants des études critiques du patrimoine culturel – *critical heritage studies* – et la muséologie traditionnelle. En l’absence de vrai dialogue sur le plan universitaire, la confrontation s’est déplacée sur le plan pratique, par exemple dans le choix d’une définition du musée. C’est un mauvais champ de bataille, qui cantonne l’opposition à un plan étroitement symbolique.

Le problème, c’est qu’une vaste question de nature théorique a été gérée par une organisation dont la gouvernance est faible et où, traditionnellement, les décisions sont prises en coulisses. De grandes institutions ne s’impliquent pas ; des collègues privilégiant l’orientation critique ont tenté une sorte de coup d’Etat symbolique, mais ils ont échoué. Si les forces restent en présence, si l’on s’en tient à la même gouvernance, il n’y aura guère de moyens de jeter des ponts. Pour le faire, deux choses me semblent nécessaires. La première est d’assurer la transparence, ce qui passe par un renforcement de l’assemblée générale, avec des comités nationaux et internationaux qui s’impliquent et par la limitation des pouvoirs des organes administratifs et des instances mondiales. En second lieu, la confrontation universitaire doit avoir lieu pour permettre de dégager des bases communes à ces deux groupes.

**Emilie Girard** – Comment élaborer une vision commune ? Nous y reviendrons dans la table ronde suivante. Je laisse maintenant Céline Chanas rapporter nos travaux.

**Céline Chanas** – J’essaierai de synthétiser les points de vue exprimés sur trois questions principales. D’abord, à quoi sert une définition des musées pour et par l’ICOM ? Après l’introduction de Luis Raposo, le consensus s’est fait entre les intervenants pour privilégier une définition simple axée sur la singularité des musées, qui dise beaucoup en peu de mots, qui rassemble et soit socialement pertinente. Ensuite, à qui est destinée cette définition ? Deux solutions se sont dégagées, exclusives l’une de l’autre et qui commandent l’orientation de la définition : une définition à l’usage interne, une autre tournée vers l’extérieur et utile par exemple dans des pays qui n’ont pas de cadre réglementaire. À l’inverse, certains pays ont réussi à faire figurer cette définition dans la loi nationale,

et la modifier chamboulerait tout. Marie-Clarté O'Neill a rappelé qu'il y a là une question centrale à régler avant de poursuivre le processus. Des avis de membres dont nous a fait part Arja van Veldhuizen ressort la même impression que les destinataires de la définition sont assez nombreux et qu'il vaut la peine de s'adresser au public, aux politiques, aux financeurs et à tous les partenaires de la sphère muséale, entreprises, scénographes, communicants.

La deuxième question était plus complexe. Résumons-la ainsi : faut-il amender une définition ou tout remettre à plat ? Daniele Jalla a souligné qu'il fallait repartir en toute clarté des objectifs et des enjeux. Nous cherchons l'unité, le consensus, la cohésion, mais il ne faut pas perdre de vue la voie de la raison et le caractère opérationnel d'une définition. Sur le caractère diachronique de cette définition, couvrant le passé mais ayant une portée prospective, l'avis a plutôt été que l'on pourrait choisir comme supports d'autres types de textes, Code de déontologie ou même manifeste. De même, la question de la terminologie a été abordée avec une certaine méfiance envers une « novlangue » culturelle : mieux vaut ne pas utiliser dans une telle définition un langage qui se périmé rapidement. Néanmoins, Marie-Clarté O'Neill a fait valoir que la muséologie utilise désormais un vocabulaire que la jeune génération a complètement adopté.

Au sujet du bien-fondé d'une remise à plat de la définition, il a été dit que celle en vigueur n'est pas si ancienne et que l'on n'en a pas encore tiré toutes les conséquences dans les faits, notamment en ce qui concerne le public ou la prise en compte de la notion de paysage culturel.

Que conserver de la définition actuelle de manière à bien caractériser l'institution ? Daniele Jalla nous propose quatre éléments importants. Il s'agit d'abord de l'identité muséale – « institution » ou « institut » – inscrite dans la permanence et sans but lucratif. Quant à l'objet du musée, c'est le patrimoine culturel au sens le plus large. Les autres éléments à traiter sont la fonction des musées et ses finalités.

Enfin, de la discussion ont émergé quelques mots-clés sur lesquels il serait intéressant de poursuivre, notamment en ce qui concerne la recherche, l'étude et la documentation ; l'éducation et la connaissance sont aussi ressorties comme étant des piliers de l'institution muséale.

Reste par ailleurs une difficulté linguistique, la traduction, qui appelle la vigilance.



# Présentation des résultats de l'enquête ICOFOM

**Marion Bertin**

**secrétaire du Comité international pour la muséologie de l'ICOM**

**L**e Comité international pour la muséologie de l'ICOM (IFOCOM) participe activement et depuis longtemps à la réflexion relative au processus de nouvelle définition du musée. À la suite des nombreux débats provoqués par la proposition de définition présentée lors de l'assemblée générale extraordinaire de Kyoto, en septembre 2019, et étant donné l'impossibilité d'avoir pu recueillir l'avis de nos membres avant ce vote, ICOFOM a lancé une enquête à ce sujet en octobre 2019. Je remercie vivement Olivia Guiragossian, qui a été d'une aide précieuse dans l'élaboration du questionnaire soumis aux membres et dans l'analyse des résultats que je vais vous présenter ; ils feront l'objet d'une publication prochaine plus complète.

Le questionnaire, rédigé sous GoogleForms, était disponible d'octobre à décembre dernier dans les trois langues officielles de l'ICOM. Un ensemble de questions ouvertes étaient consacrées à la place de l'actuelle définition dans les pratiques professionnelles et les législations nationales ; à l'impact de l'adoption de la proposition de définition sur les pratiques professionnelles et l'environnement social ; au reflet ou à l'absence de reflet de la proposition de définition sur l'identité professionnelle ; à la participation de nos membres au processus de nouvelle définition du musée. Nous avons également proposé aux destinataires du questionnaire d'indiquer les termes qu'ils souhaiteraient voir maintenus dans une révision de la définition, et ceux qu'ils souhaiteraient voir retirés ou modifiés.

Nous avons reçu 194 réponses et analysé 186 questionnaires, excluant ceux qui nous étaient parvenus vides ou très incomplets, c'est-à-dire qui ne répondaient qu'à une seule question. Le nombre de personnes ayant répondu, qui représentent environ 15 % des membres d'ICOFOM, et la diversité des réponses, parfois très

longues mais parfois laconiques, montrent que tous ne se sentent pas également concernés par ce débat.

Les réponses reçues proviennent majoritairement des pays européens, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord. On note un nombre important de réponses arrivées d'Italie – en tête –, de France, de Belgique, du Brésil et du Canada ; 119 étaient rédigées en anglais, 36 en français et 19 en espagnol. La question portant sur la manière dont la proposition de définition faite à Kyoto peut refléter l'identité professionnelle met en lumière un partage de la communauté muséale : 38,7 % s'y reconnaissent, 56,5 % ne s'y reconnaissent pas.

Dans les réponses au questionnaire rédigé en espagnol, tous les termes ressortent majoritairement comme devant être conservés, avec un engouement pour « sauvegarde », « les mémoires », « inclusif », « pour la société », « rechercher » et « préserver ». « Bien-être planétaire » demande à être modifié, de même que « les futurs », « artefacts » et « spécimens ».

Dans les réponses au questionnaire rédigé en français, les termes appelés à être conservés visent les missions du musée : « collecter », « préserver », « étudier », « interpréter », « exposer », ainsi que « patrimoine », « à but non lucratif » et « rôle pour la société ». Au contraire, « polyphonique », « bien-être planétaire », « égalité mondiale », « justice sociale » et « transparents » sont appelés à être retirés. De nombreux termes, tels que « les passés », « les futurs », « dignité humaine », « justice sociale » et « égalité mondiale » font également débat et font partie des termes que l'on souhaite voir modifier.

Dans les réponses au questionnaire rédigé en anglais, les termes liés aux missions font également partie de ceux appelés à demeurer, de même que « communautés », « à but non lucratif », « patrimoine », « pour la société », « les mémoires », « les passés », « inclusif », « sauvegarde ». Au contraire, sont appelés à être retirés « démocratisation », « polyphonique », « bien-être planétaire » et « égalité mondiale ». Certains des membres qui ont répondu souhaiteraient aussi voir modifiées les expressions « dignité humaine », « justice sociale » et « égalité mondiale ».

Ces intéressantes variations en fonction des langues devront être étudiées plus en détail, les conclusions de l'analyse devant

être nuancées pour tenir compte de ce que certains membres ont répondu au questionnaire dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle.

Les termes qui font plutôt consensus sont issus de la définition du musée de l'ICOM en vigueur, adoptée en 2007. De nombreux termes – notamment les expressions « dignité humaine, justice sociale, égalité mondiale et bien-être planétaire » placées à la fin de la proposition de nouvelle définition et qui rendent plutôt compte d'objectifs à atteindre par l'institution – font particulièrement débat, en raison, surtout, de leur formulation : le fait que de nombreuses réponses indiquent qu'ils devraient être modifiés montre, plutôt qu'un refus de fond, une adhésion aux idées exprimées.

Par la suite, en décembre dernier, pour répondre à la demande de plusieurs comités de l'ICOM, nous avons ouvert cette enquête à l'ensemble des comités nationaux et internationaux, ainsi qu'aux alliances, en transmettant la trame de nos questionnaires à l'ensemble des présidents ou secrétaires des conseils d'administration et en leur proposant de mener une étude similaire auprès de leurs membres. Cette proposition n'avait rien d'obligatoire, et les comités étaient libres d'adapter le questionnaire à leurs prérogatives et spécificités, ce que certains ont fait. Nous avons reçu des réponses de plusieurs comités nationaux et internationaux, au nombre desquels ICME, GLASS, ICOM Maroc, ICOM Grèce, ICOM Mongolie, ICOM Irlande, ICOM Italie, NATHIST, ICOM UK, CAMOC, ICOM Luxembourg, ICOM Lettonie, ICOM Pays-Bas, ICOM Allemagne. Les réponses proviennent donc, à nouveau, surtout l'Europe et l'Amérique du Nord, et quelques-unes sont arrivées d'Afrique et d'Asie.

Nous avons aussi reçu des réponses de membres individuels qui ont utilisé le questionnaire adressé en pièce jointe, et quelques réponses plus détaillées envoyées par des membres individuels mais aussi par des comités nationaux et internationaux. Ces réponses prennent parfois la forme de longues lettres décrivant une vision de ce que pourrait être un musée et de la définition que pourrait élaborer l'ICOM ; elles résultent de discussions au sein des bureaux exécutifs d'ICOM Grèce, ICOM Lettonie, ICOM Luxembourg, ICOM Allemagne et ICOM Pays-Bas.

Pour certains d'entre eux, la proposition de définition présentée à Kyoto a tout d'un manifeste idéologique politiquement orienté et

n'est pas une véritable définition, claire, concise et précise. Les termes employés, notamment « espace de démocratisation », « bien-être planétaire », « conflits et défis du présent », « libre accès au patrimoine », « dignité humaine » et « justice sociale » sont jugés problématiques parce que subjectifs. Sont aussi pointés les problèmes de traduction sous-jacents, notamment pour la rédaction de textes de loi – cela vaut tout particulièrement pour le mot « polyphonique ». La simplification de la définition, dans ses termes et dans sa forme, fait l'objet de demandes appuyées. Dans ces lettres, les comités demandent aussi qu'une plus grande attention soit portée au Code de déontologie et au comité d'éthique, dont on estime qu'il est resté en marge de l'élaboration de la proposition de nouvelle définition.

Nous poursuivons l'analyse des réponses qui nous ont été faites ; elle sera disponible dans des délais assez brefs sur le site d'ICOFOM.

## Seconde table ronde

### Comment élaborer une vision commune : qu'est-ce qui nous unit ?

**Participants :** Alberto Garlandini, *vice-président d'ICOM international* ; Burçak Madran (*ICMAH*) ; Chedlia Annabi (*ICOM Tunisie*) ; Koré Escobar Zamora (*ICOM Espagne*) ; Alexandre Chevalier (*ICOM Belgique*) ; Elke Kellner (*ICOM Autriche*)

**Modératrice et rapporteure :** Emilie Girard, *vice-présidente d'ICOM France*



**Alberto Garlandini, vice-président d'ICOM international (en vidéo)** – L'expansion de la pandémie de coronavirus COVID-19 me contraint de rester à Milan mais ne me dissuade pas de m'adresser à vous pour introduire cette très importante table ronde. Le thème choisi est lié, bien sûr, au débat sur la définition du musée, mais la question est bien plus large, car une association et une communauté professionnelles, quelles qu'elles soient, n'ont d'avenir que si elles sont capables de valoriser leur histoire, leur mémoire et leurs valeurs déontologiques communes. Ses membres doivent pouvoir dialoguer, échanger idées et expériences, formuler de nouveaux projets et des objectifs acceptés par tous. Le monde change à une vitesse accélérée, et parallèlement les musées et le travail en leur sein. Je puis dire d'expérience que les membres de l'ICOM ont une vision, des valeurs et des références communes. Ayant eu la chance de travailler sur plusieurs continents et de rencontrer des collègues du monde entier dans de nombreux pays très divers et dans des contextes sociaux, politiques, culturels, religieux, administratifs et économiques très différents, j'ai été heureux de constater que les professionnels des

musées, tout en s'exprimant en différents idiomes, partagent une *lingua franca*, celle de la muséologie dans ses variantes et ses différentes approches ; qu'ils vivent les mêmes problèmes, partagent les mêmes aspirations, les mêmes valeurs ; qu'ils se sentent appartenir à une même communauté professionnelle.

Cette vision commune de ce que sont les fonctions spécifiques des musées et les rôles, les responsabilités et les compétences spécifiques de ceux qui y travaillent, voilà ce qui constitue le trésor de l'ICOM, ce qui l'unit et l'a transformé en une communauté professionnelle. Ce dénominateur commun doit être mis en valeur et renforcé, et le débat sur la définition du musée doit aider les professionnels à se rassembler pour faire face aux défis de notre temps.

Les deux documents qui expriment le mieux l'identité collective, la vision commune, l'unité de l'ICOM sont les statuts et le Code de déontologie pour les musées. Les statuts définissent la mission, les objectifs et les règles de fonctionnement de l'ICOM ; le Code de déontologie exprime une vision internationale de la gestion des musées et du patrimoine selon des principes et des pratiques éthiques précis. Le respect du Code de déontologie s'impose, bien sûr, aux membres de l'ICOM, et oblige tous les professionnels des musées du monde. Mais parce qu'il est devenu une norme juridique dans un nombre croissant de pays depuis l'adoption de la recommandation de l'Unesco de 2015 concernant la protection et la promotion des musées et des collections, leur diversité et leur rôle dans la société, ce Code constitue aussi, désormais, une référence internationale partagée.

Ce n'est pas un hasard si des deux documents qui fondent l'identité de l'organisation contiennent et une définition du musée et une définition de ce que sont les professionnels de musée. En théorie, les deux définitions, parce qu'elles sont interdépendantes, auraient dû être actualisées en même temps ; or, cela a été fait séparément. Les statuts ont été révisés en 2017 ; l'adoption d'une proposition de nouvelle définition du musée a été reportée à 2022 ; quant à la révision du Code de déontologie, elle n'est pas prévue pour l'instant.

Dans ce contexte, plusieurs questions se posent aux participants à la table ronde : comment assurer la continuité de la vision commune de l'ICOM dans le processus difficile mais nécessaire d'actualisation des documents qui assoient son identité ? Comment s'assurer

que les comités participent à la révision ? Comment procéder à cet *aggiornamento* sans remettre en question notre histoire et nos valeurs communes ? L'ICOM doit-il revoir son Code de déontologie, et si oui, comment procéder ? Serait-il fructueux de modifier la définition du musée sans réviser ce code en même temps ? Par quels documents compléter les statuts et le Code de déontologie pour renforcer l'identité commune des membres de l'ICOM ? Peut-on imaginer des documents régionaux précisant la vision commune en tenant compte des diversités locales ?

**Emilie Girard, directrice scientifique et des collections du MuCem** – En somme, peut-on modifier la définition du musée sans modifier le Code de déontologie qui en est en quelque sorte l'exégèse ? Peut-on actualiser cette définition tout en préservant l'unité de l'ICOM ? Des documents manquent-ils qui pourraient être adjoints aux textes fondateurs ?

**Chedlia Annabi, ICOM Tunisie (via Skype)** – J'ai préparé mon intervention en suivant l'approche inverse : comment élaborer une vision commune de la modification de la définition en se fondant sur le respect du Code de déontologie ? Ce qui a été fait l'a été de manière assez preste. Pour commencer, pourquoi a-t-on décidé de modifier cette définition ? On évoque des problèmes « muséologiques et épistémologiques », mais ils n'apparaissent nulle part, dans aucun document, et les membres de la base de l'ICOM n'ont fait remonter aucune raison réelle urgente de procéder à un tel changement. Il n'y a eu aucune étude préliminaire justifiant cette prise de décision, l'argument avancé des articles publiés par les membres du MDPP ne reflètent que leurs avis personnels et ne peuvent être considérés en tant que des arguments décisifs pour une révision de la définition du musée. Notre but n'est nullement de faire vite : mais que le résultat atteint renforce le *leadership* et l'aura de l'ICOM et qu'il soit accepté par une majorité significative des membres.

La « méthodologie » appliquée lors de la consultation des membres n'a pas été implantée d'une manière démocratique. Cela a été dit malheureusement après Kyoto que les consultations se sont en fait limitées aux membres des bureaux des comités nationaux et internationaux. Enfin l'application des critères pour la sélection finale de la définition s'est en fait limitée à l'évaluation et à l'appréciation d'un groupe et non d'une consultation élargie.

L'élaboration d'une vision commune, doit considérer plusieurs paramètres. Il s'agit d'abord du respect de la vision générale et des missions de l'ICOM, de ses statuts et de son Code de déontologie. Or le Code de déontologie reprend et développe dans le détail l'éthique, les principes qui font l'essence du musée et les objectifs qu'il vise, y compris le respect des droits humains et celui des communautés et des minorités. Avant d'entamer la réécriture de la définition, que l'on veuille bien relire le Code de déontologie, puisque toutes ces notions y figurent ! Le but de la nouvelle définition proposée et qui n'a pas été adoptée est-il de développer, au risque de prêter à confusion, des principes parfaitement énoncés dans le code ? De plus, l'ICOM adhère à toutes les conventions de l'Unesco relatives au patrimoine culturel et naturel, détaillées à l'article 7.2 du Code de déontologie, conventions qui trouvent leur source dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je m'interroge donc : n'y a-t-il pas confusion, dans certaines discussions relatives à la définition du musée, entre vision, objectifs et missions ? La notion d'institution est également détaillée dans le Code de déontologie (que l'on retrouve à cet article : *Positionnement institutionnel. 1.1 Documents d'habilitation. 1.2 Déclaration des missions, des objectifs et des politiques*)

Aussi, si une nouvelle approche et une nouvelle définition sont vraiment nécessaires, plusieurs exigences doivent être respectées. La première est d'explicitier par un argumentaire circonstancié les problèmes concrets que pose la définition actuelle du musée, leur nature et leur impact sur le travail muséographique, ainsi que les lacunes et les déficiences qui rendent indispensables une réécriture, laquelle devra impliquer des femmes et des hommes de terrain et non des développeurs de théories.

La seconde exigence est d'instaurer un processus et une vraie méthodologie d'enquête démocratique, partant de la base, largement diffusée et assurant une consultation et une écoute permanentes des membres, avec possibilité pour le MDPP d'apporter ses commentaires, le tout publié sur une plateforme électronique accessible à tous les membres jusqu'à la fin de l'exercice.

La troisième exigence est d'éviter toute décision unilatérale ou limitée à un groupe restreint. Le MDPP gère les discussions, recadre les interventions des membres et répond à leurs questionnements.



En conclusion, on peut certes envisager de repenser la définition actuelle, l'améliorer afin d'intégrer de nouveaux paradigmes imposés par le travail muséographique. Contrairement à ce que semblent penser certains, il ne s'agit pas de « créer », mais de mener une réflexion profonde et sérieuse dans un climat serein, et de peser le pour et le contre, puisque la définition engagera une organisation qui, parce qu'elle est la référence mondiale dans le domaine des musées, se doit d'être à la hauteur de sa notoriété et de confirmer son rôle de *leader*.

Mobiliser autant d'énergies pendant six années pour réécrire une définition, était-ce une réelle priorité, quand on sait les nombreux problèmes auxquels sont confrontés les musées, problèmes dont certains menacent même leur existence ? Quelle est notre capacité à nous projeter et définir aujourd'hui ce que pourra être le musée dans plus de 70 ans ? Il ne s'agit pas non plus d'émettre une nouvelle définition sans préparer et prévoir les retombées éthiques, sociales, morales, juridiques et politiques de cette décision sur l'organisation.

**Elke Kellner, ICOM Autriche (via Skype)** – Le sujet qui nous réunit, vous le savez sans doute, a déjà suscité des réactions de la part d'ICOM Autriche. Notre ancienne présidente a écrit au conseil d'administration de l'ICOM pour exprimer nos préoccupations et l'a fait également à Kyoto. D'autres comités nationaux et internationaux ont heureusement fait de même, et grâce à l'initiative d'ICOM France, nous avons pu repousser la décision. Nous remercions Juliette Raoul-Duval de nous donner l'occasion de poursuivre la discussion ici.

L'ICOM Autriche est favorable à ce qu'une nouvelle définition du musée mentionne des valeurs telles que l'importance du rôle des musées dans la société, l'inclusion, la protection du climat, l'engagement social. Une large majorité de membres de l'ICOM partage probablement ce point de vue. D'autres éléments clés comme le fait que les musées sont des institutions permanentes, et des notions comme celles de patrimoine matériel et immatériel, de collections, d'éducation et de recherche doivent aussi y figurer. Pour nous, toute nouvelle définition doit affirmer que les musées sont différents des autres institutions et organisations. Il y a là une mission essentielle de l'ICOM, organisation internationale de tous les musées, et il importe qu'une large majorité de ses membres s'accorde à ce sujet.

Depuis le report du vote à Kyoto, la présidente Suay Aksoy et le conseil d'administration de l'ICOM sont restés bien silencieux. En janvier, il y a bien eu un message de la présidente sur le site faisant état d'« une nouvelle possibilité d'avancer » mais il laissait nombre de questions dans le vague, mentionnait huit critères éthiques plutôt flous – d'ailleurs, on ne nous y disait même pas qui étaient les nouveaux membres du MDPP, le comité de rédaction. Bref, nous ferons certes de nouvelles propositions, mais la transparence n'est toujours pas au rendez-vous.

J'apprécie donc beaucoup l'initiative d'ICOM France visant à préparer les discussions à venir lors de la réunion de juin. Je nous crois capables de présenter une définition du musée qui conduira l'ICOM dans le XXI<sup>ème</sup> siècle. Lors des discussions qui ont eu lieu à l'assemblée générale, nombre de propositions tout à fait raisonnables ont été avancées et discutées dans un climat de respect mutuel, ce qui donne bon espoir pour la suite. De nombreux membres se sont dit très préoccupés par la nouvelle définition proposée, d'autres ont jugé qu'il fallait vraiment modifier la formulation, beaucoup aussi que cette proposition mettait en grand danger le financement des musées par les gouvernements, et une large majorité a demandé qu'on lui laisse le temps d'en discuter. Cette proposition hâtive de nouvelle définition a pratiquement conduit l'ICOM au bord de la rupture. De mon point de vue, faire le forcing pour organiser une confrontation plutôt que promouvoir la compréhension mutuelle, pour obtenir un vote sans laisser le temps nécessaire à la discussion, relève d'une gouvernance irresponsable. Désormais les membres de l'ICOM et ses comités nationaux et internationaux ont de nouveau la possibilité de trouver une solution ensemble.

Nous devrions, dans un esprit d'ouverture, formuler une nouvelle lettre de mission pour l'ICOM, engager peut-être aussi une révision du Code de déontologie. Mais cela demande une discussion approfondie et des formulations prudentes. Encore une fois, nous sommes sans doute tous favorables à des valeurs comme la démocratie, l'inclusion, la protection du climat et l'engagement social, et elles figureront bien sûr dans une nouvelle définition. Mais l'ICOM, en sa qualité d'organisation internationale des musées, doit pouvoir définir clairement ce qu'est un musée et en quoi il diffère d'autres institutions. Il lui faut assumer cette tâche ; à défaut, il perdrait sa fonction d'organe de définition dans le monde des musées.

Pour terminer, j'insiste sur le fait qu'il n'y a pas « eux » d'un côté, « nous » de l'autre. En particulier, il faut refuser fermement toute idée de confrontation entre l'Europe et les autres pays. Une définition du musée doit être facteur d'unité pour les institutions et pour leurs professionnels. Alors, rédigeons-la ensemble.

**Koré Escobar Zamora, ICOM Espagne** – Au nom de l'ICOM Espagne, je présenterai quelques réflexions fondées sur l'introduction d'Alberto Garlandini, qui pose des questions fondamentales sur notre mission. Il nous rappelle que l'ICOM fixe les normes professionnelles et déontologiques pour les activités muséales, émet des recommandations à ce sujet, encourage la formation, la connaissance, la sensibilisation du public.

Mais où en sommes-nous aujourd'hui dans l'application de ces missions ? Selon moi, dans un monde en changement permanent, pluriel, délivré de la distance, nous devons plus que jamais tenir compte des principes de base – non qu'ils soient inamovibles, mais parce qu'ils nous sont le fondement d'un consensus nourri de la reconnaissance de ces notions « universelles » qui nous unissent, nous définissent, sont les racines de notre organisation.

Ces notions, en réalité, figurent déjà dans les têtes de chapitre successives du Code de déontologie de l'ICOM : les musées assurent la protection, la documentation et la promotion du patrimoine naturel et culturel de l'humanité ; les musées qui détiennent les collections les conservent dans l'intérêt de la société et de son développement ; les musées détiennent des témoignages de premier ordre pour constituer et approfondir la connaissance ; les musées contribuent à la connaissance, à la compréhension et à la gestion du patrimoine naturel et culturel ; les ressources des musées offrent des possibilités d'autres services et avantages publics ; les musées travaillent en étroite coopération avec les communautés d'où proviennent les collections, ainsi qu'avec les communautés qu'ils servent.

En outre, le Code se présente comme « une norme minimale pour les musées », ce qui invite moins à une modification qu'à un développement, une révision qui ne conduirait pas à franchir les lignes rouges fixées lors de la fondation de l'organisation. Pour nous, débattre, analyser, dialoguer sont nécessaires pour continuer à assumer notre mission dans la société actuelle, mais le débat ne

saurait se fonder sur des courants intellectuels passagers, sur le politiquement correct, mais sur cette base universelle minimale qui fait le musée ce qu'il est et le différencie d'autres institutions selon les propres termes de l'ICOM – à savoir sa permanence, la conservation de collections ayant valeur culturelle et exposées pour remplir certaines fonctions, qui les distinguent justement d'autres institutions qui se consacrent également au patrimoine culturel.

Si vraiment nous ne nous sentons plus capables de défendre ces principes élémentaires, si une majorité d'entre nous pense qu'il ne fait plus sens de parler de musées, qu'il vaut mieux diluer ou cacher le terme en l'associant à toutes sortes d'autres entreprises à portée sociale ou civique, peut-être devrions-nous alors nous interroger en toute sincérité et modifier nos documents fondateurs, notre mission, notre définition. Alors, sans doute, ne serions-nous plus l'ICOM, mais quelque chose d'autre. Aux yeux du comité espagnol, ce serait un changement total. Nous sommes favorables à la discussion, mais tenons aux principes fondamentaux qui définissent le musée comme une institution spécifique.

**Burçak Madran, ICMAH** – Je me demande pour commencer pourquoi aucun membre du MDPP2, le nouveau comité de rédaction, n'est présent ici.

**Juliette Raoul-Duval** – Tous ont été invités.

**Burçak Madran** – Je sais que vous avez invité tout le monde, et franchement, à leur place, j'aurais vraiment été curieux de savoir de quoi cette assemblée parle ! De même, pourquoi n'y a-t-il aucun membre d'un comité national ou international qui, à Kyoto, s'est prononcé en faveur de la nouvelle définition du musée ? Les questions soulevées par Alberto Garlandini sont une très bonne base, mais si on ne peut pas dialoguer entre membres ayant différents points de vue, on n'arrivera à rien. Je veux bien détailler notre position à l'ICMAH, mais je sais déjà que nous sommes d'accord entre nous, tandis qu'à Kyoto d'autres groupes présentaient d'autres points de vue, ce qui permettait des débats plus enrichissants.

Dès lors, comment actualiser nos documents, avec quelle méthode de travail ? Nous sommes en train de le faire ici. Pendant trois ans,

personne n'a communiqué suffisamment pour suivre le parcours du travail, puis tout à coup on a proposé une nouvelle définition ; la réaction a été de dire qu'on ne pouvait pas voter dans ces conditions, que ce n'était pas démocratique, que l'on n'était pas au courant. Les comités ont commencé à lancer des enquêtes, interroger leurs membres... à croire que cette proposition de définition était un coup monté pour les faire bouger un peu ! Nous avons commencé à définir une méthodologie permettant aux membres de s'exprimer pour décider tous ensemble. Il n'y a pas à faire plus : une fois que les comités nationaux et internationaux auront terminé leurs enquêtes et transmis leurs rapports à tous – pas seulement aux autorités centrales de l'ICOM –, le MDPP deviendra un simple secrétariat qui rassemblera ces informations et en tirera ce qui correspond à l'avis des membres. Ce sera un vrai exercice démocratique : la majorité l'emportera et les tenants d'une autre conception attendront leur tour. Nous avons fait ce qu'il faut faire, attendons d'en recueillir les fruits.

**Alexandre Chevallier, ICOM Belgique** – Effectivement, il nous a semblé, en Belgique, tout à fait extraordinaire que pendant deux ans aient eu lieu des enquêtes sur Internet, des ateliers, des réunions, sans qu'on sache qui a répondu quoi et au nom de qui, puisque l'on a tout mis dans un chapeau d'où est sorti, par un coup de baguette magique, un résultat fin juillet 2019. Il est vraiment inadmissible que des professionnels n'aient aucune méthodologie pour développer une réflexion. Pour reprendre cette réflexion ensemble, la première chose est sans doute de rétablir la transparence, de façon à savoir qui fait quoi et comment. J'apprends aujourd'hui que Juliette Raoul-Duval, Marie-Clarté O'Neill et Luc Eekhout sont membres du MDPP2. Mais qui sont les autres ? Pourquoi tant de secret ? Quelle méthodologie vont-ils proposer ? En premier lieu, la définition actuelle doit être analysée : a-t-on besoin de la changer ? Peut-être la réponse sera-t-elle que non ou qu'il suffit de quelques ajouts et on s'en tiendra là. À ne pas agir ainsi, on crée des suspicions et on laisse croire à de vilains secrets ou à une tentative de coup d'État. Peut-être n'est-ce pas le cas, mais sans davantage de transparence, on pourra continuer à le penser. La première étape est donc, désormais, de communiquer. Malheureusement, cela semble mal parti pour ce qui est du MDPP2, ainsi que du secrétariat et de la présidence.

Seconde question, que faut-il mettre à jour ? Le Code de déontologie également ? Nous disposons d'une base, la définition du musée comme le lieu dans lequel nous travaillons. Il faut lui assigner un objet, mais aussi définir la manière de travailler. Sur ce point, le Code de déontologie est déjà plus avancé que la définition elle-même et, en quelque sorte, la définition est en train de rattraper cette avance du Code de déontologie sur la manière de travailler au musée. Celle-ci évolue, c'est vrai. Mais l'enquête ICOFOM montre que les piliers essentiels sont maintenus et plébiscités par ceux qui ont répondu aux questionnaires. Peut-être, cependant, la formulation devrait-elle évoluer pour refléter les modifications de l'usage, non la fonction première de ce qu'est un musée. Donc, commençons par nous interroger sur la définition, et ensuite sur le Code de déontologie. Il est certain que des ajouts et des précisions sont nécessaires pour certaines catégories comme le musée militant : jusqu'où des professionnels peuvent-ils aller sans outrepasser une neutralité, ou une objectivité – sachant qu'une majorité est tentée de décrire ainsi sa propre subjectivité ?

Faut-il, nous demande Alberto Garlandini, ajouter de nouveaux documents, par exemple une lettre de mission, une nouvelle vision ? Cette mission est définie à l'article 2 des Statuts. Peut-être peut-on la compléter. La vision est définie à l'article 3. Faut-il alors ajouter des documents à portée régionale, et ainsi créer des particularismes ? J'aurais tendance à dire « non », afin de mettre l'accent sur ce qui nous unit. Néanmoins, il existe déjà un autre code, pour les muséums d'histoire naturelle, dont les professionnels sont soumis à des conventions internationales spécifiques qui ne concernent pas les musées d'art ou d'ethnographie. Mais ces derniers ont été confrontés depuis une quinzaine d'années aux demandes de restitution ou de cogestion par les communautés d'origine des objets qu'ils conservent. Dès lors, peut-être un code spécifique de déontologie professionnelle serait-il indiqué pour les musées d'ethnographie soumis à de telles demandes et qui semblent être à l'origine de la proposition de nouvelle définition,

**Daniele Jalla** – L'ICOM, structure à caractère présidentiel, n'est pas une organisation véritablement démocratique – et depuis longtemps. La fracture très préoccupante constatée à Kyoto a donné à penser que la fin de l'organisation était venue...

**Juliette Raoul-Duval** – C’est pourquoi nous sommes réunis aujourd’hui.

**Daniele Jalla** – En effet, pour exercer un contre-pouvoir que l’on peut parfaitement intégrer aux règles de l’ICOM : celui des comités nationaux. L’ICOM a changé de nature en 1974, quand de club il est devenu une organisation internationale. Cette mutation demande un autre fonctionnement dans laquelle la communication ne se fera pas forcément du haut vers le bas. Rien n’empêche des réunions comme celle d’aujourd’hui, et il faut profiter de cette occasion pour créer un réseau informel stable à même de diffuser une information horizontale, contre-pouvoir dans une organisation objectivement dictatoriale.

**Alberto Garlandini (via Skype)** – Les temps sont rudes pour les musées. Je ne fais pas allusion à la pandémie mais aux difficultés qu’ils affrontent partout dans le monde et aux changements auxquels ils doivent faire face. Dans ce contexte, l’objectif de nos discussions doit être de déterminer ce qui rend les musées et les professionnels des musées pertinents à l’époque contemporaine – et on ne peut être pertinents que si l’on est capable d’être unis pour affronter ces défis. Aussi, dans le débat sur la définition du musée et sur le Code de déontologie, nous devons nous abstraire de nos différends idéologiques pour nous focaliser sur ce qui nous unit, sur ce qui est spécifique aux musées et non sur ce qui les divise. Seule la compréhension réciproque nous permettra de parvenir à des conclusions efficaces. Pour définir notre dénominateur commun, nous devons être ouverts aux opinions des autres ; jusqu’à présent, cela n’a pas été le cas. Cela doit nous conduire à traiter non seulement de la définition du musée mais aussi des aspects éthiques et du management.

**Arja van Veldhuizen** – La proposition de nouvelle définition suscite une grande empathie de la part des professionnels des musées néerlandais mais aussi de nombreuses critiques. Je pense que la majorité des soixante-dix membres de notre comité national présents à Kyoto était favorable à la proposition, mais il est difficile d’en être sûr car beaucoup d’entre eux n’ont pas exprimé leur opinion. J’admire l’énergie qui anime nos collègues très favorables à la nouvelle définition proposée. Que l’on soit ou que l’on ne soit pas d’accord avec eux sur le fond, c’est principalement la nouvelle

génération ; on ne peut se passer de son énergie, dont j'aimerais beaucoup qu'elle trouve sa place dans cette discussion, mais j'ignore comment nous pouvons nous l'adjoindre.

**Regine Schulz, présidente du Conseil consultatif de l'ICOM** – À mon sens, le problème n'était pas la proposition de nouvelle définition, qui contenait des idées intéressantes, mais le fait que le conseil d'administration ait été saisi du texte et l'ait présenté à l'assemblée générale extraordinaire sans avoir prévu la possibilité d'amendements ; voilà ce qui provoqué tant de frustrations et de colère, des deux côtés. Nombre d'entre nous ont été interloqués et choqués par le procédé. Des avis contraires ont été exprimés sur le texte ; beaucoup étaient pour, d'autres étaient contre ; très bien ! Il fallait le soumettre à débat au sein des comités nationaux et internationaux, mais cela n'a pas été possible. Le conseil d'administration de l'ICOM a commis l'erreur de ne pas se rendre compte qu'aucun champ n'était laissé à des amendements. Il en est résulté une discussion qui a commencé par être énergique, ce qui est bien, pour finir par être très agressive, ce qui l'est beaucoup moins.

Cette approche n'est pas constructive. Nous devons maintenant envisager les choses selon une autre perspective que celle qui a prévalu au cours des deux dernières décennies mais nous devons aussi envisager les conséquences que peut emporter une définition ainsi révisée ; sachez que des collègues iraniens sont venus me dire, très choqués : « Si c'est cela la nouvelle définition du musée retenue par l'ICOM, nous quittons l'organisation ». Nous devons réfléchir à qui nous sommes et à ce que la définition des musées signifie pour notre identité. Il nous faut certes habiter notre siècle et ne pas toujours nous tourner vers le passé, mais nous devons aussi nous rappeler que les comités nationaux représentent des pays extrêmement différents sur tous les plans. Dans ce contexte, jusqu'où pouvons-nous pousser l'idée d'une proposition de définition politique ? Je suis heureuse que la décision ait été prise de reporter la mise aux voix d'un texte. Nous avons jusqu'à 2021 pour parvenir à une définition qui convienne à la majorité des membres, et si ce délai ne suffit pas, on l'étendra encore ; c'est essentiel. Il est urgent d'écouter les membres, dont les avis diffèrent grandement.

Nous ne devons pas centrer nos réflexions uniquement sur nous-mêmes mais privilégier une approche qui nous fonde en une



communauté réelle protégeant ceux de nos collègues qui, au Yémen ou au Soudan par exemple, ne sont pas dans une situation aussi confortable que nous le sommes en France ou en Allemagne, et aussi ceux qui ne peuvent voyager car leurs musées, jugés poussiéreux et sans intérêt, n'ont plus de subventions. Il nous faut montrer à l'extérieur que nos musées ne sont pas poussiéreux mais pertinents. La discussion engagée peut être utile à cet effort collectif et nous faire avancer, à condition qu'elle soit loyale et que chacun admette que d'autres idées que les siennes peuvent s'exprimer.

**Alexandre Chevalier** – J'invite les membres du MDPP2 ici présents à rendre publique la méthodologie qui sera suivie. En l'état, les comités nationaux sont invités à rendre leurs propositions et commentaires avant le mois d'août prochain – après quoi, un comité composé de quelques personnes aura le même poids qu'un comité national de 4 000 membres ? Pour moi, et je pense ne pas être le seul, il y a là un sérieux problème. La première étape est de faire savoir qui siège au MDPP2, puis de dire quelle sera la méthode suivie ; ensuite seulement pourra-t-on commencer à travailler.

**François Mairesse** – Lorsqu'en 2016 Jette Sandahl, présidente du MDPP, a fait son premier discours, la méthodologie semblait claire et précise ; puis tout s'est joué en quelques minutes, dans les dernières semaines, après que la proposition de définition est apparue presque comme par magie. Il faut dire aussi que ce n'est pas parce que l'on définit une méthodologie qu'elle s'accomplit à tout coup. Les présentations qui ont eu lieu ce matin ont montré la différence fondamentale entre une définition et une réflexion sur des valeurs ou une mission. La mission de la BBC est ainsi définie : « *To act in the public interest, serving all audiences through the provision of impartial, high-quality and distinctive output and services which inform, educate and entertain* » – « Agir dans l'intérêt général en servant tous les publics, pour informer, éduquer et divertir par une programmation impartiale et de haute qualité ». On ne mentionne même pas qu'il s'agit d'une entreprise audiovisuelle ! On est dans deux registres qui n'ont rien à voir. Certains principes, pour être anciens, sont toujours stables et constituent des références importantes, pour lesquelles les transformations ne sont pas les plus fondamentales ; ce n'est pas parce que l'on veut redéfinir la notion de repas que l'on doit redéfinir ce qu'est une table ! Il ne faut pas se tromper de débat. Depuis trois

ans, sinon six, on amalgame deux réflexions entièrement différentes ; il en découle les difficultés que l'on connaît.

**Emilie Girard** – Je remercie tous les orateurs, qu'ils aient pu être présents ou qu'ils aient participé aux débats grâce à des moyens techniques.





# Conclusions de la journée



par Juliette Raoul-Duval

DE QUELLE DÉFINITION LES MUSÉES ONT-ILS BESOIN ?

# ICOM - Définition du musée

## Première Journée des comités 10 mars 2020 à Paris

Organisée à l'initiative d'ICOM France, avec l'active collaboration d'ICOM Allemagne, d'ICOFOM et d'ICOM Europe, accueillie par la France pour cette première « réunion des comités », la journée de travail du 10 mars 2020 visait à faire le point des débats qui se sont tenus dans les comités depuis la présentation d'une « nouvelle définition des musées » à Kyoto, en septembre dernier.

Adressée à tous les Présidents élus des comités de l'ICOM, à tous les élus du bureau exécutif, à la Présidente et aux membres nommés du MDPP2, cette rencontre se voulait le début d'une coopération entre tous, dans un esprit d'échange et d'unité.

Les membres présents ont été invités d'emblée, lors des discours d'ouverture, à participer à la recherche d'un consensus sur la définition et la vision du musée et d'un débat sans polémique sur la vision d'avenir de l'ICOM. Cette proposition a été respectée tout au long de la journée.

41 comités nationaux et internationaux et alliances régionales de l'ICOM ont participé à la réunion des comités de l'ICOM organisée au Museum national d'Histoire naturelle de Paris. 19 étaient présents sur place et 22, notamment en raison du coronavirus, ont remis une présentation écrite ou vidéo ou ont rejoint la réunion par Skype.

Soixante-dix membres représentant les différents comités ont participé aux débats. Le Bureau exécutif de l'ICOM était représenté par Alberto Garlandini, vice-président, et Regine Schulz, présidente du conseil consultatif. Qu'ils en soient remerciés.

Les travaux se sont déroulés en trois temps :

- I - présentation par les comités de l'état des débats post-Kyoto dans leur périmètre d'action (national, régional, international),
- II - « définition de la définition » : approche juridique et lexicographique par deux chercheurs invités
- III - deux tables rondes sur des questions transverses.

Les participants ont été accueillis par Bruno David, le Président du Museum national d'Histoire de naturelle.

Les objectifs de la journée ont été présentés par Juliette Raoul-Duval, Présidente d'ICOM France

François Mairesse, Professeur de muséologie à Paris-Sorbonne, a prononcé la conférence inaugurale.

## Compte rendu

### I – Présentation des Comités. Principaux enseignements :

- 39 comités ont présenté une communication. En outre, 2 comités ont participé oralement aux tables rondes de l'après-midi, ce qui porte à 41 le nombre de comités qui se sont exprimés.
- 31 comités nationaux et internationaux affirment avoir poursuivi leur réflexion sur la définition.
- 7 comités nationaux précisent qu'ils ont réuni leur CA autour de ce sujet ; 30 comités ont organisé des discussions, des forums, des débats et/ou ont envoyé des enquêtes ou des questionnaires à leurs membres après Kyoto.

### II – Présentations scientifiques :

- Approche juridique par Marie Cornu : « *Penser le musée comme catégorie juridique, quels enjeux de définition ?* »
- Approche lexicale par Jean Louis Schiss : « *Quelques remarques linguistiques sur la définition de « musée »* ».

### III - Tables rondes :

- « Pourquoi une définition des musées par l'ICOM ? »
- « Qu'est-ce qui nous unit ? »



**L'ensemble des documents remis est disponible sur le site d'ICOM France.** Les discussions des tables rondes et des conclusions seront mises en lignes dès qu'elles seront décryptées. Une synthèse des principaux enseignements sera préparée très prochainement comme un document complémentaire (voir ci-dessous, « préparation d'une résolution »).

## Conclusions

Tout au long de la journée, les participants ont émis des propositions et des vœux concernant tant le contenu que les modalités de travail pour l'élaboration d'une « nouvelle définition et vision des Musées » par l'ICOM. Ce faisant, de manière explicite, les participants ont exprimé leur attachement à l'unité d'ICOM.

Ces propositions ont été synthétisées et présentées en conclusion de la journée. Elles pourront être complétées lors du décryptage complet des débats. Sans attendre, les participants ont souhaité que les recommandations suivantes soient adressées formellement à la Présidente et au Conseil Consultatif de juin 2020 à Paris (résolution) et que le conseil consultatif en saisisse le MDPP2.

**1 – Participation des membres élus :** le nombre de participants à la réunion du 10 mars et leur diversité en termes de répartition géographique et de comités est significatif. Leur mobilisation témoigne de l'aspiration des membres élus de l'ICOM à être pleinement associés au processus de redéfinition. Ils ont rappelé qu'en tant qu'élus, ils sont les représentants de premier niveau des membres de l'ICOM et que le travail sur la définition ne peut avancer sans eux. Ils rappellent que la Présidente de l'ICOM avait d'ailleurs invité tous les comités à présenter leurs propositions relatives à la nouvelle définition, mais ils souhaitent que ces propositions soient réellement prises en compte. Plusieurs comités souhaitent élaborer leur propre proposition du musée ou l'ont d'ailleurs déjà fait ces derniers mois. Par exemple, ICOM Italie et ICOM Sud-Est Europe ont réalisé ce travail dès le printemps 2019. Mais le travail conduit n'a pas circulé au sein des instances d'ICOM et ne semble pas avoir été pris en compte par le MDPP. Il est indispensable que le travail mené au sein des comités nationaux et internationaux soit réellement pris en

considération. Il est recommandé que chaque comité produisant une proposition de nouvelle définition du musée l'envoie à la Présidente de l'ICOM et au Conseil d'administration nourrissant ainsi la réflexion au plus haut niveau et enrichissant celle du MDPP2. Il est recommandé que cette option soit examinée à l'assemblée extraordinaire de juin 2021.

**2 - Consultation des membres** et impact sur le calendrier de travail : les modalités et le calendrier de travail sur la redéfinition du musée doivent être compatibles avec la consultation de tous les membres de l'ICOM, via leurs comités nationaux et/ou internationaux et/ou alliances. La première « Journée des comités » du 10 mars a montré à quel point les comités nationaux et internationaux s'engagent à discuter et analyser la proposition du MDPP. Neuf mois après Kyoto, beaucoup de comités peuvent présenter des résultats et afficher une opinion fondée et argumentée, d'autres ont encore besoin de temps. Il convient donc de ménager un calendrier assez long pour permettre l'élaboration de ce travail. La recherche d'une vision partagée et d'un consensus est prioritaire. Les propositions de définitions émanant des comités doivent donc être étudiées au même titre que la nouvelle proposition qui émanera du MDPP2.

**3 - Distinction entre *mission statement* et définition** : Un grand nombre d'interventions ont souligné la nécessaire distinction entre ce qui relève d'une définition, au sens linguistique du terme, et ce qui relève d'une déclaration de « mission » ou de « vision » pour un musée ou pour l'ICOM. Ces principes ne sont pas assez clairement spécifiés dans la réflexion actuelle, et pourraient être précisés lors de la prochaine assemblée générale.

**4 - Evaluation juridique** : du fait de son rôle pour les Statuts et les droits nationaux, la définition du musée par l'ICOM a un impact juridique fort. Une analyse juridique de toute nouvelle proposition de définition est demandée dans le processus de réflexion.

**5 - Choix des mots - terminologie** : toute définition doit être compréhensible et utilisable par tous, dans un langage aussi précis et neutre que possible. Le recours à une expertise lexicographique est précieux, pour éviter toute interprétation politique inappropriée. En particulier, les membres ont exprimé le souhait que le caractère professionnel de l'organisation soit affirmé sans ambiguïté.

**6 - Traduction** : la traduction est un outil majeur pour notre unité. Un texte mal traduit est source de malentendus. La traduction n'est pas qu'un aspect technique, c'est la clé du respect de notre diversité culturelle. Un effort doit être fait pour produire des documents validés sur le plan linguistique. Les possibilités de traduction de certains termes dans d'autres langues que celles de l'ICOM devraient être évaluées.

**7 - Code de déontologie.** Le Code de déontologie occupe une place décisive dans la culture commune des membres de l'ICOM et dans l'influence de l'organisation à travers le monde. Les membres présents ont exprimé a de nombreuses reprises leur attachement à ce qu'un travail simultané soit fait sur la définition et sur le Code de déontologie. Le Code de déontologie doit être en permanence adapté à la réalité des musées, dont la diversité va en s'accroissant.

Les participants ont apprécié le message de la Présidente de l'ICOM, la présence de son directeur général et de la Présidente du Conseil Consultatif. Une recommandation sera adressée au Conseil consultatif et au Conseil d'Administration d'ICOM, afin que soit demandé formellement au MDPP2 et à sa présidente, invitée mais empêchée, de prendre connaissance des documents, débats et conclusions de la journée du 10 mars 2020.

Les participants ont émis le souhait de tenir une prochaine « Journée des comités ».

Une demande de soutien au SAREC est envisagée.



# Recommandations

---

**par ICOM France,  
ICOM Allemagne,  
ICOM Europe  
et ICOFOM**

DE QUELLE DÉFINITION LES MUSÉES ONT-ILS BESOIN ?

## **Recommandations de la « Journée des comités », Paris, 10 mars 2020**

### **Recommandation 1, adressée à la Présidente d'ICOM international et au Conseil d'administration**

ICOM France – en coopération avec ICOM Europe, ICOFOM et ICOM Allemagne – a invité tous les présidents des comités nationaux et internationaux et des alliances régionales de l'ICOM à échanger leurs impressions et leurs idées après l'assemblée extraordinaire de Kyoto 2019. 41 comités et alliances ont accepté l'invitation. 19 élus étaient présents en personne, 22 d'entre eux ont contribué à des rapports écrits ou transmis par voie vidéo ou skype, pour des raisons sanitaires liées au coronavirus.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de présenter la recommandation suivante, basée sur une synthèse des différentes contributions à la « Journée des comités ».

1. La synthèse de la « Journée des Comités » montre clairement qu'une année d'analyse et de discussion est absolument nécessaire pour un avis détaillé et bien fondé. Par conséquent, il vous est demandé d'harmoniser le « briefing » de décembre 2019 avec ces besoins des comités nationaux et internationaux en portant à 12 mois le délai entre la présentation de toute proposition et l'assemblée générale extraordinaire.
2. Les participants à la « Journée des comités » s'attendent à un processus totalement transparent. Dans le cadre de la nouvelle feuille de route pour le MDPP, les comités nationaux et internationaux auront deux possibilités de s'impliquer. Cela est certainement bienvenu ; cependant, nous vous demandons d'influencer sur le MDPP afin de garantir que le traitement ultérieur

des matériaux jusqu'aux définitions proposées reste absolument compréhensible pour les membres ainsi que pour l'assemblée générale extraordinaire.

3. Parce que vous avez proposé à toute la communauté de l'ICOM d'utiliser deux stratégies concurrentes pour réfléchir - en commençant par la définition actuelle, ou en commençant par la proposition de Kyoto -, il est nécessaire de recevoir au moins deux propositions de décision différentes, correspondant à cette double stratégie.
4. La proposition de Kyoto a suscité de vives controverses et discussions, pas toujours fructueuses, en raison de sa formulation spécifique et de l'exclusion de termes majoritairement très appréciés. Par conséquent, il vous est demandé de prendre particulièrement soin des quatre principes suivants pour tout développement d'une définition du musée :
  - Afin que l'ICOM continue son rôle mondial de *leader* du discours sur la définition du musée, chaque proposition doit être étroitement liée à la recommandation de l'Unesco du 17 novembre 2015.
  - Chaque proposition doit éviter toute contradiction avec le Code de déontologie de l'ICOM.
  - Chaque proposition doit respecter le principe d'une définition sans mélanger différents genres tels que : une définition qui couvre tous les musées, une déclaration de mission ou une vision pour la majorité du système muséal.
  - Chaque proposition doit prendre en compte les différentes positions au sein du système muséal, de la muséologie et des professionnels des musées.
5. En plus de ce qui précède, la « Journée des comités » a permis de donner un large éventail d'informations détaillées sur l'élaboration des définitions. Les résultats sont disponibles sur le site web d'ICOM France, également sous forme de résumés condensés. Nous vous demandons non seulement d'en prendre note, mais surtout de porter cela à l'attention du MDPP, comme guide pour la suite des travaux sur la définition.



## Recommandation 2, adressée au Conseil consultatif

COM France – en coopération avec ICOM Europe, ICOFOM et ICOM Allemagne – a invité tous les présidents des comités nationaux et internationaux et des alliances régionales de l'ICOM à échanger leurs impressions et leurs idées après l'Assemblée extraordinaire de Kyoto 2019. 41 comités et alliances ont accepté l'invitation. 19 élus étaient présents en personne par des représentants élus ; 22 d'entre eux ont contribué à des rapports écrits ou transmis par vidéo ou skype, en raison du coronavirus.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de présenter la recommandation suivante, basée sur une synthèse des différentes contributions à la « Journée des comités ».

1. la feuille de route donnée par la Présidente d'ICOM et le Conseil d'administration au MDPP2 (Décembre 2019) comprend plus d'éléments participatifs mais il reproduit une lacune fondamentale du processus de Kyoto : l'Assemblée générale extraordinaire de Juin 2021 votera deux mois d'après la présentation de la proposition nouvelle, sans possibilités acceptables pour les conseils d'administration des comités de discuter des différentes positions avec leurs membres.

Nous vous demandons de soutenir notre recommandation de porter à 12 mois le délai entre la présentation de toute proposition et l'assemblée extraordinaire.

2. En outre nous vous demandons de soutenir la demande suivante : parce que la Présidente d'ICOM a proposé à toute la communauté d'ICOM d'utiliser deux stratégies concurrentes pour réfléchir - en commençant par la définition actuelle, ou en commençant par la proposition de Kyoto -, nous affirmons à la Présidente et au Conseil d'administration qu'il est nécessaire de recevoir au moins deux propositions de décision différentes, correspondant à cette double stratégie.
3. La proposition de Kyoto a suscité de vives controverses et discussions, pas toujours fructueuses, en raison de sa formulation

très particulière et spécifique et de l'exclusion de termes considérés comme essentiels. Par conséquent, il vous est demandé de porter activement attention aux principes suivants pour tout développement d'une définition du musée :

- Afin que l'ICOM continue son rôle mondial de leader du discours sur la définition du musée, chaque proposition doit être étroitement liée à la recommandation de l'UNESCO du 17 novembre 2015.
  - Chaque proposition doit éviter toute contradiction avec le code de déontologie de l'ICOM.
  - Chaque proposition doit s'en tenir au cadre d'une définition sans mélanger les genres et doit être une définition qui couvre tous les musées, une déclaration de mission ou une vision pour la majorité du système muséal.
  - Chaque proposition doit prendre en compte les différentes positions au sein du système muséal, de la muséologie et des professionnels des musées.
  - Les éléments absolument nécessaires de toute définition du musée sont les éléments essentiels de la définition du musée élaborée par l'ICOM au cours des dernières décennies.
  - Les présentations de la « Journée des comités » ont explicitement souligné « l'institution (permanente) », « l'éducation » (en tant que fonction et non en tant que moyen) et « les collections / preuves » comme des éléments fondamentaux.
4. En plus de ce qui précède, la « Journée des comités » a permis de donner un large éventail d'informations détaillées sur l'élaboration des définitions. Les résultats sont disponibles sur le site web de l'ICOM France et bientôt sous format papier. Nous vous invitons à en prendre acte.



Directrice de la publication  
**Juliette Raoul-Duval**

Secrétariat d'édition  
**Anne-Claude Morice**

Synthèses  
**Joël Michel**  
**Maëva Regnaud**  
**Catherine Schwartz**

Traduction  
**Maëva Regnaud**

Conception graphique  
**Justin Delort**

Impression  
**ICO imprimerie - Dijon**

---

ISBN  
**978-2-9564563-9-1**

Juin 2020



**ICOM France**

13 rue Molière – 75001 Paris – Tel. : 01 42 61 32 02  
icomfrance@wanadoo.fr - www.icom-musees.fr